



**PREFET
DU FINISTERE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°29-2023-015

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2023

Sommaire

2901-PREFECTURE DU FINISTERE / DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L APPUI TERRITORIAL

29-2022-12-16-00003 - Convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de la commune de CHATEAUNEUF DU FAOU (108 pages)

Page 3

2901-PREFECTURE DU FINISTERE

29-2022-12-16-00003

Convention d'opération de revitalisation du
territoire (ORT) de la commune de
CHATEAUNEUF DU FAOU



CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN

valant

CONVENTION D'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)
pour la commune de Châteauneuf-du-Faou



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



ENTRE

La Commune de Châteauneuf-du-Faou,

Représentée par son maire, Monsieur Tugdual BRABAN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 novembre 2022,

La Communauté de Communes de Haute Cornouaille,

Représentée par son président, Monsieur Bernard SALIOU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2022,

Ci-après désigné par « les Collectivités bénéficiaires »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Finistère, Monsieur Philippe MAHÉ,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

La Région Bretagne,

Représentée par le Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,

Ci-après désignés par « les Partenaires »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule.....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	6
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	7
2.1 Diagnostic et enjeux.....	8
2.2 Les ambitions du territoire.....	13
2.2.1 Le projet de territoire à l'échelle de la Haute Cornouaille.....	13
2.2.2 La vision stratégique à l'échelle de Châteauneuf-du-Faou.....	14
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	15
Orientation 1 : Développer une offre d'habitat qualitative et diversifiée en centre-ville.....	15
Orientation 2 : Assurer un développement économique et commercial équilibré.....	16
Orientation 3 : Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité.....	16
Orientation 4 : Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage.....	17
Orientation 5 : Développer une offre de services publics, de culture et de loisirs.....	17
Article 4 – Le plan d'action.....	18
4.1 Les actions.....	18
4.2. Projets en maturation.....	21
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	22
Article 6 - Engagements des partenaires.....	22
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	22
6.2. Le territoire signataire.....	22
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	23
6.4. Engagements de la Région.....	24
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	25
6.6 Maquette financière.....	25
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain.....	25
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	26
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	27

Article 10 – Utilisation des logos.....	28
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	29
Article 12 – Évolution et mise à jour du programme.....	29
Article 13 - Résiliation du programme.....	29
Article 14 – Traitement des litiges.....	30
Annexe 1 : Projet de territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne	
Annexe 2 : Fiches action	
Annexe 3 : Calendrier prévisionnel	
Annexe 4 : Maquette financière pluriannuelle	
Annexe 5 : Délibération enjeux et orientations du projet de territoire de Haute Cornouaille	

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme « Petites villes de demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. Le programme doit permettre d'accélérer le processus d'adaptation des « Petites villes de demain ». La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

La commune de Châteauneuf-du-Faou, commune-centre de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille dont elle est partenaire, fait partie des communes lauréates de ce programme. La convention d'adhésion marquant cet engagement des collectivités et de l'État a été signée le 18 mars 2021. Le lancement du programme a permis de structurer le projet de redynamisation et de préparer dans le délai de 18 mois la signature de la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme « Petites villes de demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Châteauneuf-du-Faou, en partenariat avec la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, a souhaité s'engager dans le programme « Petites villes de demain », selon les termes de la convention d'adhésion en date du 18 mars 2021.

Le pays Centre-Ouest Bretagne a signé son CRTE en 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

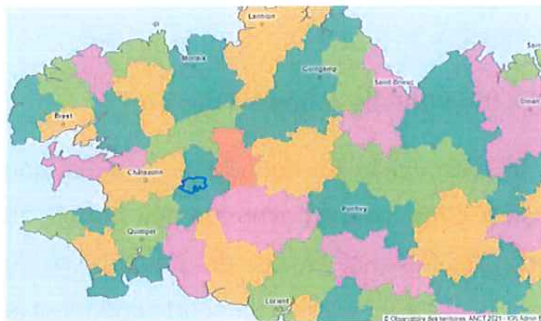
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2022-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

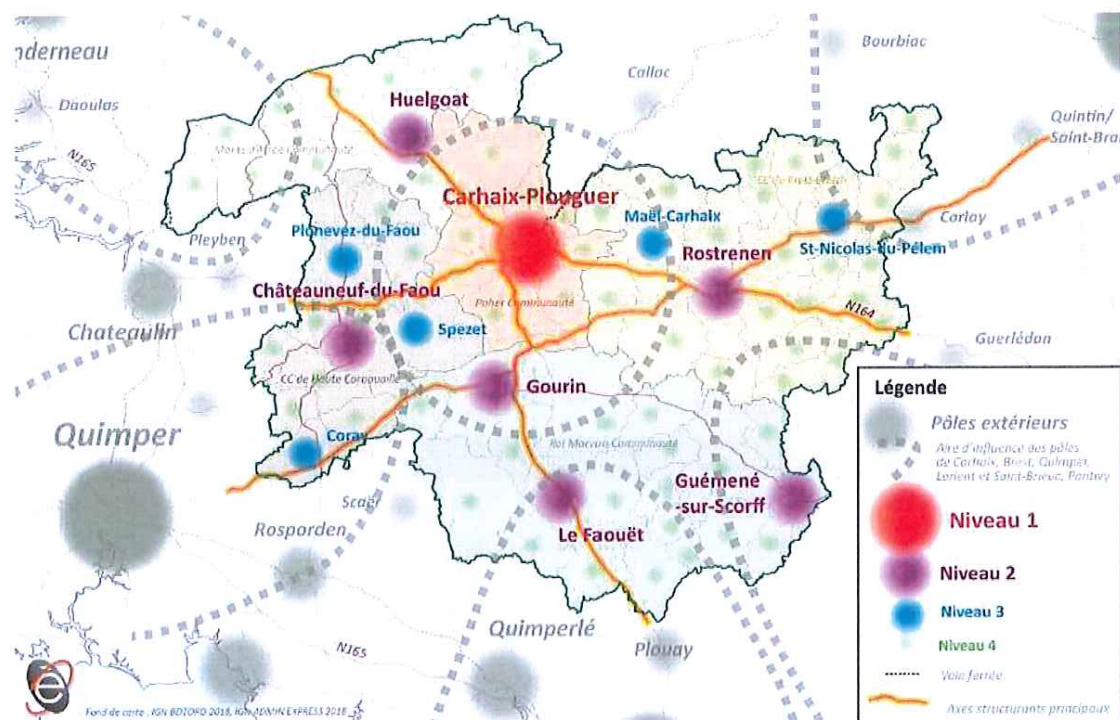
Article 2 – Les ambitions du territoire

Localisation de Châteauneuf-du-Faou et de la Haute-Cornouaille

Située dans le Pays du Centre-Ouest Bretagne, la commune de Châteauneuf-du-Faou est membre de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille dont elle est la principale centralité. Traversée par la RN164 d'ouest en est et la D36 du nord au sud, elle occupe de plus une place stratégique en termes de mobilités au centre du Finistère.



Localisation de Châteauneuf-du-Faou, au sein de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille et du pays Centre-Ouest Bretagne.



Armature territoriale du SCoT du Centre Ouest Bretagne

Source : SCoT Centre Ouest Bretagne – PADD version pour débat en comité syndical

À la croisée des infrastructures routières, la Haute Cornouaille constitue une zone de transition entre les pôles urbains et économiques de la Bretagne, plutôt situés aux extrémités de cette dernière (Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Concarneau, Lorient, Vannes).

Cette position centrale constitue un atout mais aussi une faiblesse du territoire, tant que sa place ne sera pas pleinement affirmée au sein du territoire départemental et régional. Si Châteauneuf-du-Faou est située à égale distance de Brest et de Lorient, elle est de fait aussi éloignée de chacun de ces deux pôles urbains.

2.1 Diagnostic et enjeux

Un territoire peu dense et vallonné où la voiture individuelle règne en maître

Le Centre Ouest Bretagne, et notamment le territoire de Haute-Cornouaille, a conservé son identité rurale. C'est un territoire faiblement densifié. Cette configuration n'a pas permis au territoire de conserver ses infrastructures de transports ferroviaires, et n'est pas propice au développement d'une offre de transports collectifs. Le réseau BreizhGo parcourt cependant le territoire, notamment pour le transport scolaire. Il y a en effet sur le territoire deux collèges, tous deux situés dans la ville centre à Châteauneuf-du-Faou. Les lycées les plus proches sont eux situés à Carhaix et Pleyben. Les horaires des différentes lignes de cars sont cependant peu adaptés aux actifs ou même aux retraités. Ainsi, pour les adultes, comme dans nombre de territoires ruraux, la mobilité passe donc essentiellement par les transports individuels, notamment la voiture.

La question de la mobilité est un élément essentiel sur le territoire, et entraîne de nombreuses conséquences sur la qualité de vie et le développement du territoire : accès aux services publics, aux emplois, aux loisirs, etc.

Une population stable mais vieillissante

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	3 723	3 754	3 972	3 777	3 595	3 698	3 717	3 665
Densité moyenne (hab/km ²)	87,4	88,2	93,3	88,7	84,4	86,8	87,3	86,1

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Évolution de la population de Châteauneuf-du-Faou depuis 1968. Source : INSEE.

Concernant sa population, Châteauneuf-du-Faou connaît une certaine stabilité depuis les années 1970. Sa croissance démographique est plus faible que la moyenne en France métropolitaine.

Néanmoins, on observe depuis cette période un solde naturel négatif, compensé par un solde migratoire positif dans la ville centre sur le long terme. Mais les autres communes du territoire de Haute Cornouaille ont, elles, plutôt tendance à perdre des habitants. On observe également, à Châteauneuf-du-Faou comme sur la majorité des communes de Haute Cornouaille, un vieillissement de la population. Ce phénomène tend à s'accroître avec l'avancement en âge de la génération des « Baby-Boomers », nés entre 1945 et 1973. Suite à un léger pic de peuplement dans les années 1980/1990, la démographie a tendance à décroître depuis ces 30 dernières années.

Si la tendance globale est au vieillissement de la population, certaines communes du territoire, dont Châteauneuf-du-Faou, parviennent à attirer de nouvelles familles et limiter l'érosion de la démographie. L'un des enjeux est de parvenir à faire rester les jeunes générations, qui quittent souvent le territoire pour suivre une formation ou trouver un emploi.

Une population homogène aux revenus plutôt modestes

Les catégories socioprofessionnelles peu qualifiées sont surreprésentées sur le territoire. Ce sont principalement des emplois d'ouvriers dans l'industrie agroalimentaire, des emplois d'employés administratifs ou bien dans le secteur du service à la personne. Le territoire se caractérise par son activité économique, fortement tournée vers l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. Les entreprises du secteur employant le plus de salariés sont notamment Guyader Gastronomie et Socopa Viandes (groupe Bigard).

Cette structure économique engendre une homogénéité plus importante des classes sociales qu'à l'échelle finistérienne, bretonne ou française. Mais cette homogénéité se révèle aussi dans les revenus de la population. Ainsi en 2018, le niveau de vie médian est de 1 670 € par mois par unité de consommation, soit 141 € de moins que la moyenne nationale. Il y a aussi une surreprésentation des populations fragiles financièrement, notamment parmi les familles monoparentales et les personnes seules.

Habitat

En 2018, les maisons individuelles constituent 86 % du parc de logement en résidence principale à Châteauneuf-du-Faou, et 95 % en Haute-Cornouaille. Et les logements, notamment les maisons, sont très majoritairement des grands logements, plus de la moitié de l'ensemble du parc correspond à des logements de 5 pièces et plus. Pourtant, 41% des foyers à Châteauneuf-du-Faou sont occupés par des personnes seules. Les logements sont souvent largement sous-occupés. De plus, de nombreux logements sont vacants ou inoccupés, faute d'entretien. Selon l'INSEE, la commune compte ainsi 8,1 % de logements vacants. Depuis la crise sanitaire, le marché de l'immobilier est tendu, et cela a modifié la structure du parc privé,

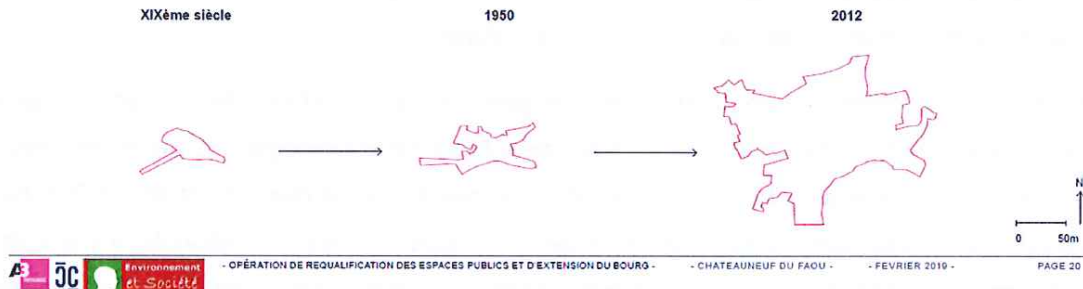
bien qu'il soit un peu tôt pour caractériser ces populations post-covid ou l'occupation effective des logements vendus.

Pour lutter contre la vacance et le manque d'entretien du parc privé, une OPAH généraliste a été instaurée sur les trois EPCI finistériens du Centre Ouest Bretagne. La dernière OPAH courait sur la période 2017-2022. Une nouvelle OPAH mutualisée sur ce même territoire est à l'étude pour la période 2023-2028. Ce dispositif permet d'inciter les propriétaires à rénover leurs logements, en simplifiant les démarches grâce à l'accompagnement d'un opérateur et à l'attribution d'aides financières. L'OPAH traite de la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements au vieillissement et l'habitat indigne.

Impacts de l'évolution de la société sur l'aménagement

Châteauneuf-du-Faou est aussi concernée par le phénomène de desserrement des ménages, qui conduit à devoir créer un plus grand nombre de logements pour le même nombre d'habitants. Ce phénomène est dû à deux causes principales : le vieillissement de la population qui entraîne une plus grande proportion de ménages composés de couples sans enfants ou de personnes seules, et les évolutions sociétales qui entraînent une augmentation des familles recomposées ou monoparentales.

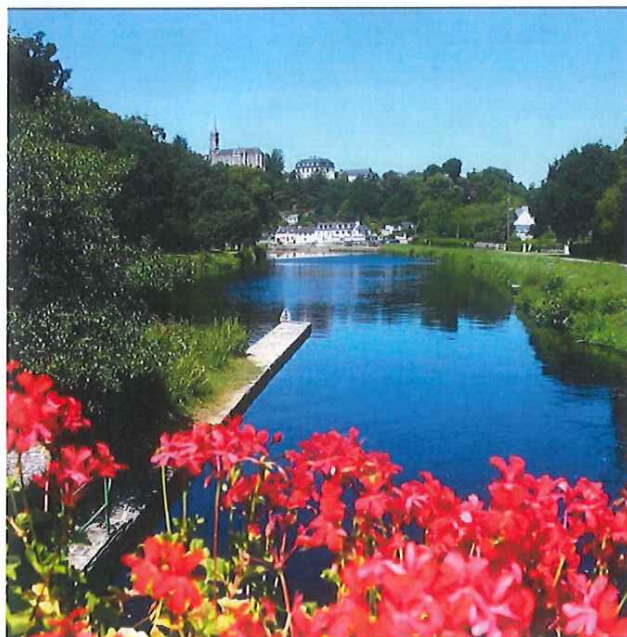
Développement de l'enveloppe urbaine du bourg :



Évolution de l'enveloppe urbaine depuis le XIX^e siècle. Source : Etude de revitalisation, A3paysage, 2019.

La commune de Châteauneuf-du-Faou, comme l'ensemble du territoire de Haute-Cornouaille, a connu une période d'étalement urbain important au dernier quart du XX^e siècle. La production de maisons individuelles, répondant à un besoin de l'époque, a engendré une grande consommation foncière.

Patrimoine architectural et paysager



Photographie touristique de Châteauneuf-du-Faou, vue depuis le canal. Source : site internet de Village Étape.

La Haute Cornouaille se caractérise par ses paysages naturels vallonnés exceptionnels. Le canal de Nantes à Brest et la Vallée de l'Aulne irriguent le territoire. Le bourg de Châteauneuf-du-Faou, situé au sommet d'un coteau boisé classé par le ministère en charge des sites, fait face au château de Trévarez, situé sur la commune voisine de Saint-Goazec, de l'autre côté du Canal.



Carte touristique de la Destination Cœur de Bretagne. Source : Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh.

Le territoire s'inscrit dans la destination Cœur de Bretagne, entre les sites touristiques de la Vallée des Saints, des Montagnes noires et à proximité du Parc Naturel Régional d'Armorique.

La ville de Châteauneuf-du-Faou porte un patrimoine qui gagnerait à être valorisé, notamment concernant l'architecture du XIXe siècle. Le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou compte deux édifices religieux principaux :

- La chapelle Notre-Dame-des-Portes, visible depuis le canal de Nantes à Brest et reconstruite durant le XIXe siècle. Le porche gothique de la chapelle date quant à lui du XVe siècle. Ce site est à proximité immédiate des remparts de l'ancien château.
- L'église Saint-Julien, construite au XIXe siècle. Elle a la particularité d'avoir été décorée par des fresques du peintre Paul Sérusier. Il s'agit d'ailleurs des seules fresques de l'artiste toujours en place sur site.

Le couple d'artistes Paul et Marguerite Sérusier a vécu à Châteauneuf-du-Faou de 1912 jusqu'à leurs décès. Précurseur du courant nabis, Paul Sérusier a laissé une forte empreinte dans l'histoire de l'art. Sa période châteauneuvienne est néanmoins encore assez méconnue.

La maison du couple, construite au XIXe siècle, est une propriété privée inscrite aux Monuments Historiques.

Cette période faste de Châteauneuf-du-Faou a aussi vu se construire des maisons de maîtres, appartenant aux familles de notables de l'époque. De belles propriétés ponctuent aujourd'hui le centre-ville et participent à la qualité urbaine et architecturale des lieux.

2.2 Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant. Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.2.1 Le projet de territoire à l'échelle de la Haute Cornouaille

La Haute Cornouaille souhaite revitaliser son territoire, notamment pour parvenir à maintenir sa stabilité démographique. Le territoire est en effet vieillissant, et la question du renouvellement des populations touche de nombreux sujets tels que le cadre de vie, la vitalité économique, le maintien des services publics, etc.

L'enjeu de développement du territoire doit se faire de façon équilibrée pour bénéficier à l'ensemble de la population. Châteauneuf-du-Faou, en tant que ville-centre, doit retrouver son

rôle de locomotive. Néanmoins, il faudra veiller à la vitalité de l'ensemble des bourgs des communes de la Haute-Cornouaille, et apporter une vie de quartier au plus proche des habitants. Cette vie de quartier se construira grâce au développement d'une offre d'habitat diversifiée permettant de suivre les parcours résidentiels, mais aussi grâce à la diversification du tissu économique et des services publics de proximité.

Le territoire doit aussi s'appuyer sur ses atouts pour renforcer sa cohésion, et susciter un sentiment de fierté par la population. Pour cela, les communes ne feront qu'une à l'échelle intercommunale, et véhiculeront une image solidaire, au service de l'attractivité. La valorisation de l'identité bretonne et rurale, mais aussi de l'identité spécifique locale, sera un axe fort, tant pour l'amélioration du cadre de vie que le développement économique et touristique. Le sentiment d'appartenance apportera une meilleure visibilité du territoire, lui permettant d'exister au sein d'un système élargi.

Enfin, à l'heure d'une prise en compte de plus en plus importante des enjeux environnementaux dans les politiques publiques, la Haute Cornouaille souhaite valoriser ses ressources locales tout en veillant au développement économique du territoire. Les filières agricole et agroalimentaire seront accompagnées dans leurs mutations, pour conserver ce pilier de l'identité rurale du territoire. Pour préserver les populations des évolutions du marché dans un contexte de raréfaction des ressources, la Haute Cornouaille visera l'autonomie énergétique, notamment via la production d'énergies renouvelables, ainsi que la préservation de la ressource en eau dans sa qualité et dans sa quantité. En s'appuyant sur ces atouts, la Haute Cornouaille se donnera les moyens de répondre aux enjeux environnementaux majeurs de notre temps, tout en construisant un positionnement touristique singulier autour de la culture, des patrimoines matériels et immatériels.

Le projet de territoire détaillé du Pays du Centre Ouest Bretagne est consultable en annexe 1.

2.2.2 La vision stratégique à l'échelle de Châteauneuf-du-Faou

La commune de Châteauneuf-du-Faou a pour ambition de retrouver son rôle de locomotive du territoire. Pour cela, elle doit développer son attractivité résidentielle, commerciale et touristique, tout en étant respectueuse des enjeux environnementaux.

Vers une meilleure attractivité de la commune

Pour attirer de nouvelles populations, il convient d'améliorer le cadre de vie des populations déjà en place. La commune de Châteauneuf-du-Faou étant la commune centre du territoire de Haute Cornouaille, c'est aussi la porte d'entrée du territoire. C'est en effet la commune qui compte le plus de nouveaux arrivants. Elle doit de ce fait, véhiculer une image positive et accueillante du territoire.

La reconquête du centre-ville permettra à ses habitants d'être à proximité des commerces et services essentiels du quotidien. Cela nécessite de développer des opérations de logement accessibles et confortables en centre-ville, par la construction neuve mais aussi par la rénovation de l'existant. Il convient de favoriser l'installation de nouveaux commerces, notamment les commerces de proximité, mais aussi de veiller à éviter la fuite des services publics en périphérie. Pour attirer, le centre-ville doit conserver son rôle historique de plaque tournante des commerces et des services, dans une mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle.

Vers un mode de vie plus sobre et plus accessible

Aujourd'hui, les habitants sont très dépendants de la voiture individuelle, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations de plus en plus récurrentes du prix des carburants. Depuis l'après-guerre, les aménagements des espaces publics ont laissé une place de plus en plus grande aux véhicules, que ce soit sur les chaussées ou les places de stationnement. La commune de Châteauneuf-du-Faou prendra sa part dans le développement des mobilités douces sur son territoire. Ces modes de déplacements actifs ont en effet beaucoup d'atouts : ils sont gratuits ou très peu onéreux, ils répondent à un enjeu de santé publique et permettent de réduire les pollutions et les nuisances sonores. Il conviendra cependant de veiller aussi à l'accessibilité des espaces aux personnes dépendantes de leur véhicule.

L'un des atouts indéniables du territoire réside dans la qualité de ses espaces naturels et paysagers. Il convient de préserver cet atout, qui a un effet sur l'attractivité résidentielle et touristique de la commune.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

Orientation 1 : Développer une offre d'habitat qualitative et diversifiée en centre-ville

L'offre d'habitat présente dans le centre-ville semble inadaptée aux besoins actuels sur plusieurs aspects (bâti dégradé, manque de confort thermique, logements couplés à un local commercial, manque de stationnement, porte d'entrée très proche de la route, mauvaise accessibilité, etc.). La Commune manque de petits logements, recherchés par les nouveaux arrivants, les jeunes, mais aussi par certaines personnes âgées souhaitant minorer la charge d'entretien de leur domicile.

Pour conserver des habitants dans le centre-ville et en attirer de nouveaux, il faut amorcer la mutation des logements existants. C'est pourquoi la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, en partenariat avec la Commune de Châteauneuf-du-Faou, a décidé de lancer

une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le centre-ville (*voir fiche action n°2*). Cette étude permettra de déterminer les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour obtenir une mutation qualitative des logements anciens, dégradés voire indignes dans le centre-ville, et accompagner la sortie de vacance.

Il convient également de produire du logement neuf, et notamment du logement social, en centralité, au plus proche des commerces et services. L'offre locative privée est nettement insuffisante pour répondre à la demande croissante. La construction neuve de logements locatifs sociaux par des bailleurs permet de répondre à ce nouveau besoin, et évite ainsi la fuite des habitants faute de trouver un bien immobilier correspondant à leur demande.

Orientation 2 : Assurer un développement économique et commercial équilibré

La commune de Châteauneuf-du-Faou observe un phénomène de mutation de ses commerces. Suite au déplacement de certains commerces et services en périphérie de la ville, de nouvelles installations se font en cœur de ville. Néanmoins certains commerces de proximité générateurs de flux manquent aujourd'hui, comme une pharmacie, des commerces de bouche et de prêt à porter en plus grande quantité par exemple. Le vieillissement de la population touche aussi les commerçants, dont la reprise des activités n'est pas toujours assurée. D'autre part, le contexte national de raréfaction de certains services comme les bureaux de poste, la trésorerie ou encore les banques, fait craindre de nouveaux bouleversements dans l'équilibre commercial du centre-ville.

De ce fait, la collectivité fait le choix d'encourager la nouvelle dynamique naissante dans le but de la pérenniser et de continuer d'attirer de nouveaux porteurs de projets qui pourront s'implanter durablement sur le territoire.

Orientation 3 : Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité

Par définition, ce territoire rural est étendu et de faible densité. L'usage des véhicules automobiles est indispensable au quotidien. Cette dépendance est aujourd'hui bien moins acceptable avec l'augmentation du coût des carburants qui pèse sur le budget des ménages. Le rôle de la collectivité est ainsi de faciliter les déplacements doux pour réduire cette dépendance, et donc accorder une plus grande liberté aux habitants.

La moitié des actifs vivant à Châteauneuf-du-Faou y travaillent aussi. Pourtant, plus de 90% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle, par habitude, par choix, ou par manque d'alternative.

Pour apporter une réponse à ces trajets courts domicile-travail, la collectivité mènera des projets d'aménagements d'espaces publics offrant de meilleures conditions de circulations, sans bloquer les personnes extérieures dans leurs déplacements en centre-ville.

Orientation 4 : Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage

Dans un souci de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, une attention particulière sera apportée à la qualité des aménagements urbains.

Répondant à un enjeu de cohésion sociale, la mise en valeur du patrimoine permet de rendre les habitants fiers de leur ville. Les aménagements et la structure urbaine d'une ville reflètent aussi son image pour les visiteurs de passage, qui peuvent devenir de véritables ambassadeurs de la ville en rentrant chez eux.

La qualité urbaine participe à la cohésion sociale, renforce l'attrait touristique et résidentiel de la commune, et en fait une véritable vitrine du territoire pour les visiteurs et les nouveaux potentiels arrivants.

Une démarche de concertation, voire de co-construction des aménagements urbains sera essentielle pour une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants.

Orientation 5 : Développer une offre de services publics, de culture et de loisirs

Le manque de services publics est un élément essentiel du sentiment de déclin pour les populations. Pour représenter une petite ville de demain, il est essentiel de prendre le contrepied de cette tendance, et parvenir à offrir aux habitants des services publics de proximité et de qualité.

L'offre culturelle manque en Haute Cornouaille, tout comme plus largement en Centre-Ouest Bretagne. Les musées les plus proches sont situés à au moins 20 km de Châteauneuf-du-Faou. Cette situation réduit aussi les structures éducatives des possibilités de médiation artistique et culturelle auprès des élèves.

Ainsi, l'action phare de cette orientation concernera la construction du musée Sérusier au cœur du centre-ville. Ce nouvel équipement culturel permettra d'apporter un nouveau regard, mais aussi un nouveau flux de visiteurs en centre-ville de Châteauneuf-du-Faou.

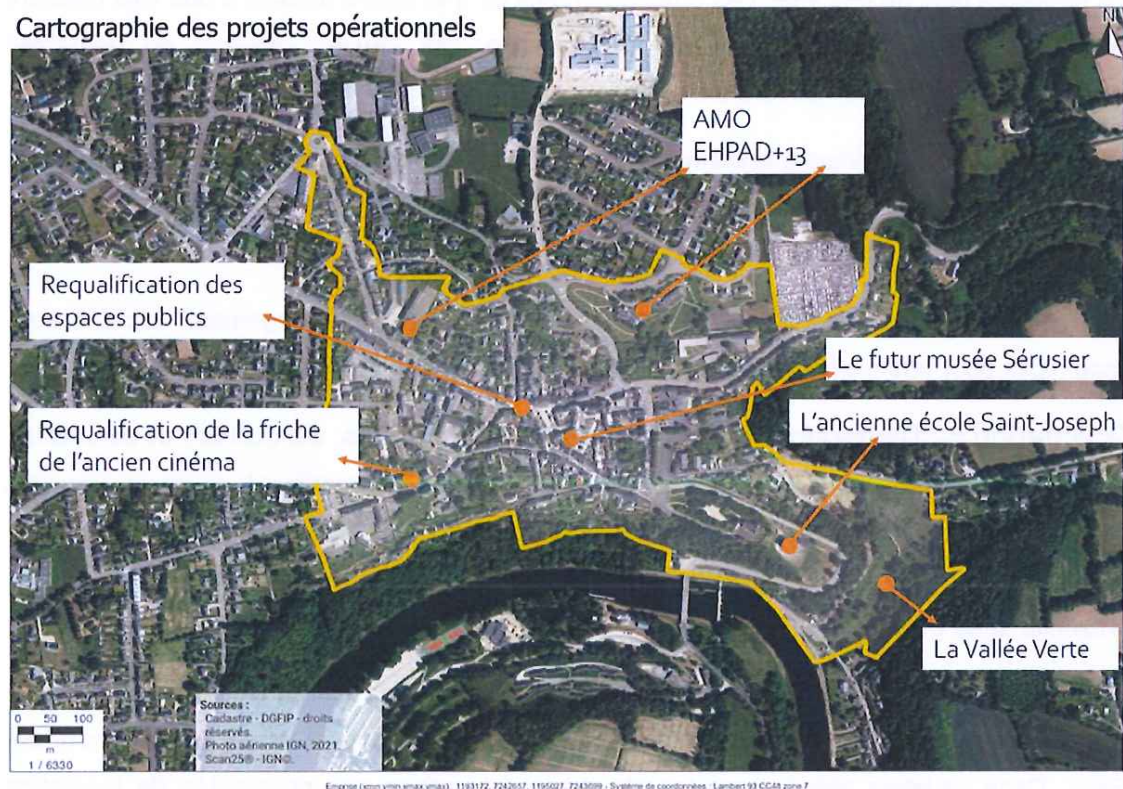
En cas d'évolution des orientations ou des objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches action validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet et font l'objet d'un avenant à la convention.

Ces actions interviennent dans le périmètre retenu de l'ORT :



Cartographie des projets opérationnels au sein du périmètre ORT

Ce périmètre se base sur la délimitation établie par l'étude de revitalisation du centre-ville livrée en 2019. Il repose sur le périmètre vécu et ressenti du centre-ville par les élus et les habitants, sur la morphologie urbaine et les équipements publics.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action détaillées, figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par le comité de projet PVD. Les actions validées sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le secteur d'intervention précité doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

Les actions matures lancées rapidement par les collectivités bénéficiaires sont les suivantes :

N°	Nom	Description	Objectifs
1	Réhabilitation de la friche de l'ancien cinéma	Opération de construction de logements sociaux sur une friche à déconstruire.	Développer une offre de petits logements sociaux en centre-ville.
2	Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU	Diagnostic précis de l'état du bâti en centre-ville et des éventuels freins à la rénovation. Identification de scénarios opérationnels d'action publique.	Trouver des solutions opérationnelles adaptées pour sortir les logements d'une situation de dégradation et/ou de vacance.
3	Diagnostic sur la vitalité commerciale en centre-ville	Analyse et pistes d'actions pour le développement du commerce en centre-ville.	Offrir des pistes d'actions pour renforcer la vitalité commerciale du centre-ville
4	Boutiques éphémères	Conventionner des locaux vacants pour permettre à de nouveaux arrivants de tester leur projet économique avec un loyer modéré pour une durée limitée.	Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en réduisant le risque financier pour elles.
5	« Mon centre-bourg a un incroyable commerce »	Opération crée par le cabinet Auxilia autour d'un « marathon créatif de 36h », un concours de projets de création d'entreprises en centre-ville.	Lutter contre la vacance commerciale, attirer de nouveaux porteurs de projets, fédérer les acteurs locaux du commerce autour d'un évènement convivial.
6	Manager de commerce	Recrutement d'un manager de commerce pour une durée de 2 ans.	Mettre en œuvre des solutions pour le commerce de centre-ville grâce à un acteur de terrain. Faire plus de lien entre l'action publique et les commerçants.

7	Schéma de circulation	Étude définissant les axes de circulations piétonnes, cyclistes et automobiles dans la commune, préalablement à tout aménagement urbain.	Apaiser la circulation automobile dans la rue commerçante pour laisser plus de place aux chalands, en travaillant sur la globalité des circulations de la commune. Organiser les circulations et le stationnement pour les différents usages.
8	Signalétique	Refonte de la signalétique directionnelle de la commune.	Adapter la signalétique aux usages actuels, créer de la signalétique encourageant la pratique des mobilités douces.
9	Requalification des espaces publics	Aménager les espaces principaux du centre-ville (rue Paul Sérusier et rue du Général de Gaulle)	Améliorer le cadre de vie, faciliter la pratique des mobilités douces.
10	Campagne de ravalements et de coloration de façades	Établir une charte de colorisation des façades et lancer une campagne incitative de ravalement de façades.	Améliorer le cadre de vie et l'image du territoire.
11	Construction du musée Sérusier	Créer un musée en centre-ville à partir des collections acquises par la commune.	Développer une offre culturelle. Renforcer l'attrait touristique du centre-ville.
12	Réhabilitation de bâtiments communaux (ancien EHPAD et le « 13 »)	Définir l'identité et les usages de ces deux bâtiments publics, et engager les travaux du site de l'ancien EHPAD selon le programme déterminé.	Améliorer les conditions d'exercice des associations. Permettre aux habitants d'identifier les services accessibles.

Le calendrier prévisionnel de ces actions est consultable en annexe 3.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont ici listés. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation avant d'être proposés au plan d'action, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Nom du projet	Description
Aménagement de la Vallée verte	Aménagement paysager autour de l'Aulne dans sa partie non canalisée, permettant aux promeneurs de rejoindre le centre-ville au canal par une pente douce et un parcours agréable. Ce projet est en attente du fait des délais légaux pour l'acquisition des différentes parcelles (succession, procédure d'abandon de bien sans maître). Le projet pourra être lancé et réévalué une fois les parcelles acquises par la commune.
Amélioration de la bibliothèque	La bibliothèque municipale ne répond pas aux prescriptions de la DRAC, notamment en termes de surface. Le projet est d'agrandir cette bibliothèque, pour développer l'offre culturelle à la population, et en permettre une utilisation plus large (animations, médiathèque, ludothèque, artothèque...). Le programme n'est pas encore défini avec précision et nécessite de gagner en maturité. Pour s'agrandir, la bibliothèque devra certainement déménager. Ce projet est aussi en lien avec la réhabilitation de l'ancien EHPAD et du « 13 », puisque la bibliothèque pourrait faire partie des services occupant l'un de ces nouveaux lieux.
Création d'un tiers-lieu jeunesse	Le territoire partage le constat d'un manque de structure dédié à la jeunesse, que ce soit pour des temps récréatifs, pour de l'information ou de la formation. Un tiers-lieu appropriable par les jeunes du territoire et facilement identifiable permettrait de répondre à ce besoin. Il s'agit de l'une des pistes de programme pour l'un des bâtiments communaux à requalifier. Ce projet nécessite encore de mûrir avant de voir le jour.
Réhabilitation de l'ancienne école St Joseph	L'ancienne école St Joseph est un lieu historique avec une grande visibilité et des espaces extérieurs importants. Elle a été construite en 1870 et est à l'abandon depuis 1993. Dans le futur, ce site pourrait devenir un tiers-lieu

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales (FIA), CAUE, CPIE, agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Châteauneuf-du-Faou assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s’engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s’engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la

collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer. En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.

Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.

La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour

l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme « Petites villes de demain », et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an et deux fois la première année de mise en œuvre pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientation ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches-action.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son

fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Développer une offre d'habitat qualitative et diversifiée en centre-ville		
Indicateur	Référence	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants - Nombre de logements construits dans le cadre des projets faisant l'objet de fiches action (orientation 1) - État d'avancement et indicateurs figurants dans les fiches actions de l'orientation 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement INSEE 2022, Taux de vacance - Fiches action de l'orientation 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire/réhabiliter de logements en centre-ville - Augmenter le nombre d'habitants - Améliorer le parc de logements existants et lutter contre la vacance

Orientation 2 : Assurer un développement économique et commercial équilibré		
Indicateur	Référence	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Vacance commerciale - Nombre d'installations commerciales en centre-ville - État d'avancement des projets faisant l'objet de fiches action au titre de l'orientation 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de vacance - Données de l'étude commerciale - Fiches action de l'orientation 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le taux de vacance commerciale en centre-ville - Œuvrer en faveur de la diversité et de l'attractivité du tissu commercial du centre-ville

Orientation 3 : Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité		
Indicateur	Référence	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces dédiées aux mobilités douces - État d'avancement et indicateurs figurants dans les fiches actions de l'orientation 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces en début 2022 - Fiches action de l'orientation 3 - Données de l'étude de déplacements 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la surface dédiée aux mobilités douces en centre-ville - Inciter les habitants et visiteurs à recourir aux mobilités douces

Orientation 4 : Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage		
Indicateur	Référence	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du bâti - État d'avancement et indicateurs figurants dans les fiches actions de l'orientation 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé des façades en 2022 - Fiches action de l'orientation 4 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité du bâti et les formes urbaines. - Mettre en valeur les espaces publics du centre-ville dans une démarche de mise en valeur du patrimoine bâti - Aménager des espaces publics propices à la convivialité, à la rencontre et à des usages divers

Orientation 5 : Développer une offre de services publics, de culture et de loisirs		
Indicateur	Référence	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements culturels et de loisirs en centralité - État d'avancement et indicateurs figurants dans les fiches action de l'orientation 5 	<ul style="list-style-type: none"> - Référencement en 2022 - Fiches action de l'orientation 5 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence d'équipements et de services en centralité - Renforcé l'attractivité touristique de Châteauneuf-du-Faou

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause

et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

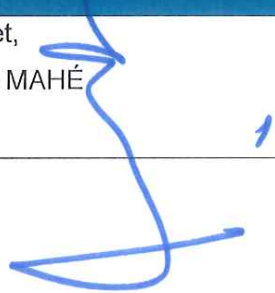
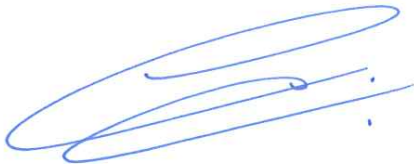


La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

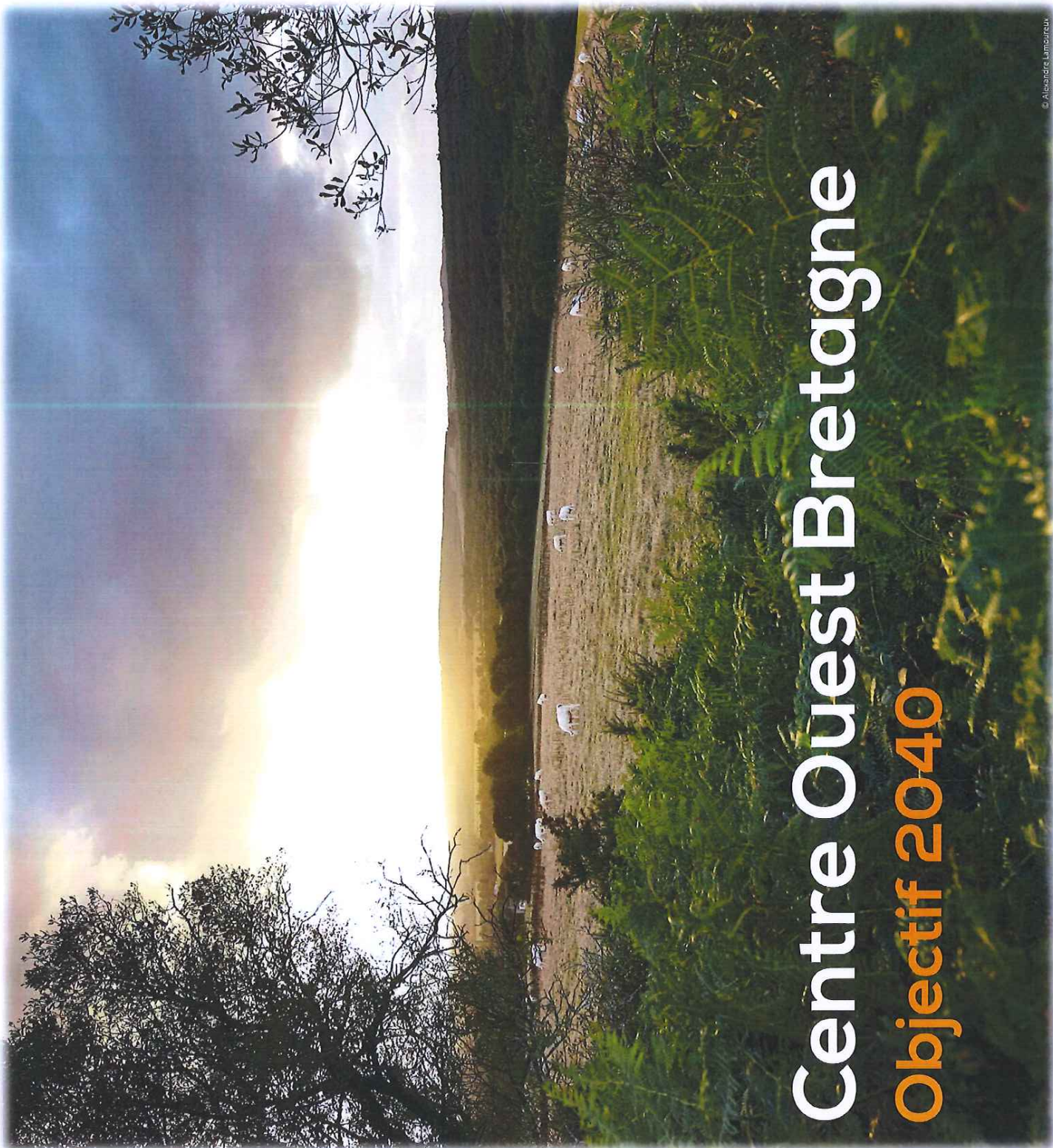
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rennes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rennes.

Signé à Châteauneuf-du-Faou le 16 DEC. 2022

Pour l'État	Pour la Région Bretagne
Le Préfet, Philippe MAHÉ	Le Président, Loïg CHESNAIS-GIRARD
	
Pour la Communauté de Communes de Haute Cornouaille	Pour la Commune de Châteauneuf-du-Faou
Le Président, Bernard SALIOU	Le Maire, Tugdual BRABAN
	

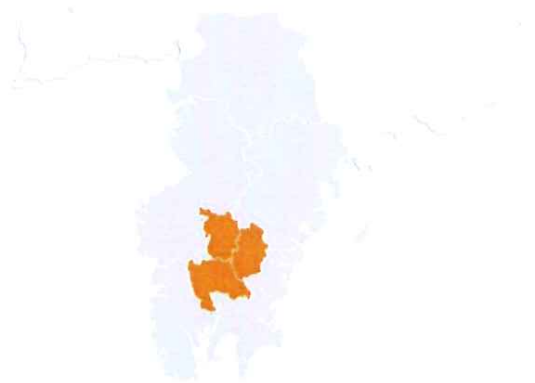
Annexe 1 : Projet de territoire du Pays du Centre Ouest Bretagne



Centre Ouest Bretagne

Objectif 2040

© Alexandre Lamoureux



Projet de territoire



15 juillet 2021

SOMMAIRE

NOTRE PROJET..... 26

❖ NOTRE IDENTITÉ CENTRE-BRETONNE, UNE FORCE À PARTAGER 27

- A. Une richesse culturelle garante de cohésion.....27
- B. Une authenticité des paysages à préserver 28
- C. Le tourisme et les activités physiques pour partager cette identité..... 28
- D. Une certaine manière de vivre et travailler ensemble 29

❖ UN ART DE VIVRE À CULTIVER 30

- A. Un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie 30
- B. Un habitat de qualité et adapté aux attentes 31
- C. Des mobilités facilitées et plus diversifiées 32
- D. Un accès garanti aux services de santé 32
- E. Des services mis à la portée de tous 33
- F. Le numérique pour parfaire le cadre de vie 34

❖ PRESERVER UNE NATURE PLEINE DE RESSOURCES..... 35

- A. Des activités agricoles et agroalimentaires qui se diversifient et innovent..... 35
- B. Une production d'énergies renouvelables amplifiée 36
- C. Une économie plus circulaire..... 36
- D. Des ressources en eau à préserver 37
- E. Une biodiversité et des milieux naturels préservés 37

❖ SOUTENIR UNE ECONOMIE DIVERSIFIÉE, INNOVANTE, CREATRICE D'EMPLOIS 38

- A. Une offre de formations élargie 38
- B. Un soutien permanent à la création et à la transmission d'entreprises 39
- C. Des conditions d'accueil à faciliter..... 39

SOMMAIRE 2

NOTRE TERRITOIRE..... 3

- Une identité culturelle et paysagère singulière 3
- Une fragilité démographique persistante 4
- Une certaine cohésion sociale en dépit de revenus faibles..... 7
- Une offre de services fragilisée..... 8
- Un habitat peu adapté aux besoins actuels et futurs 10
- Une dépendance à l'automobile marquée 12
- Une vie culturelle très dynamique..... 14
- Une économie dominée par l'agriculture et l'agroalimentaire..... 15
- Une agriculture en mutations 17
- Une offre de formation limitée et des difficultés de recrutement 18
- Un déséquilibre énergétique et d'importantes émissions polluantes..... 19
- Des milieux aquatiques et une ressource en eau sous pressions..... 24
- Synthèse. Nos atouts, faiblesses, opportunités et menaces 25

NOTRE TERRITOIRE

Avant de définir les orientations de notre projet de territoire, les élus et acteurs consultés ont partagé un état des lieux des réalités héritées, des dynamiques à l'œuvre et des perspectives d'avenir que renouvellent profondément les transitions démographique, écologique et numérique. Ce travail a dessiné une représentation commune des atouts et faiblesses de notre territoire, et des opportunités et menaces qui se présentent à lui.

Une identité culturelle et paysagère singulière

- Le territoire du Centre Ouest Bretagne présente une identité très forte, qui nourrit l'attachement de ses habitants, l'intérêt de ménages venus de l'extérieur, et qui s'exprime à travers :
 - > le dynamisme de la culture vivante, dans nos festivals, notre élan associatif, les équipements dédiés ;
 - > l'héritage de la langue bretonne, qui est toutefois menacée par un moindre renouvellement des générations de brittenophones (Figure 1) ;
 - > une qualité et une diversité paysagères tout-à-fait singulières (Figure 2), permise par la présence de reliefs marqués, la densité des rivières, des bois, les derniers grands ensembles de landes de Bretagne (Figure 3), et la relative absence de banalisation par les extensions urbaines qui ont largement remodelé les autres pays bretons.
 - > un patrimoine bâti représentatif de toutes les grandes époques, des temps les plus reculés de la préhistoire (allées couvertes de Liscuis...), de l'antiquité (vestiges de Vorgium...), du Moyen-âge (mottes féodales de Coray, Saint-Thois...), de l'époque moderne (manoirs, églises, maisons de schiste...) jusqu'à l'époque contemporaine (maisons éclusières, gares...).
 - > un certain art de vivre en milieu rural, perçu comme un bien commun.

Figure 1. La proportion d'habitants parlant le Breton dans chaque tranche d'âge

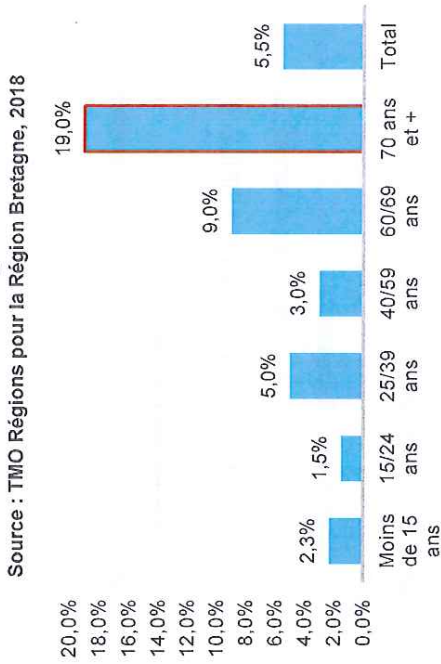
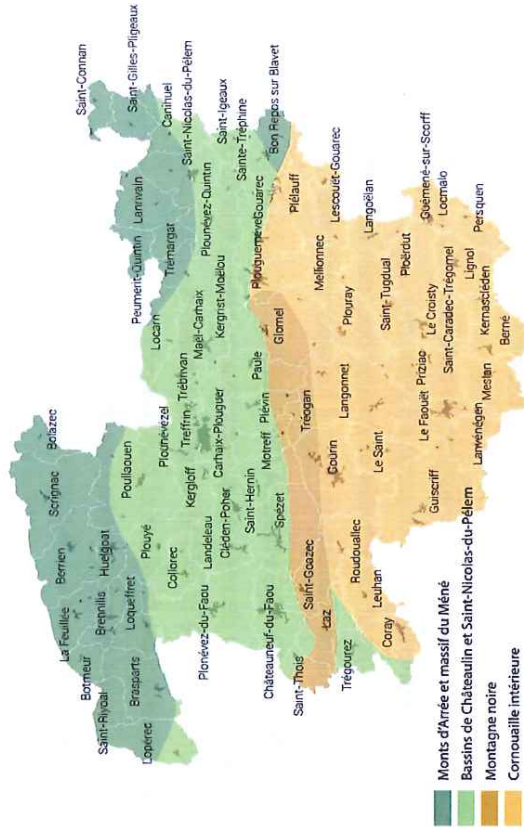


Figure 2. Les unités paysagères

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



Une fragilité démographique persistante

- Le Centre Ouest Bretagne compte aujourd'hui **80 840 habitants** (Figure 3). Cela représente 2,4 % de la population régionale, pour un territoire qui représente 9,4 % de sa superficie.
- Notre territoire connaît **une perte de population continue** depuis le début du XX^e siècle (Figure 4). Il n'a pas profité du rebond constaté à partir des années 1960.
 - > Ce déclin s'explique par les transformations économiques commencées à cette époque, qui ont beaucoup favorisé les territoires urbains, littoraux, situés en carrefours de grands axes de communication, au sud où s'est développée la pêche, à l'est qui est plus proche de Paris, et aux territoires de plaines plus favorables au développement des grands espaces d'activités (Figure 5). **Le Centre Ouest Bretagne cumule en fait les facteurs défavorables dans le contexte de cette période.** Et l'Etat ne l'a pas pourvu d'infrastructures-clefs qui auraient pu compenser.
 - > Sur la période plus récente, l'évolution démographique subit surtout le **déficit important du solde naturel**. Les classes en âge de procréer sont depuis longtemps moins nombreuses qu'ailleurs en Bretagne. Mais, bien qu'insuffisant pour le compenser, **le solde migratoire de notre territoire est quant à lui positif** (Figure 6).

Figure 3. Niveau de population en 2018 (toutes les valeurs sont données pour le périmètre actuel)
Source : INSEE

2008	2013	2018
84 166	83 487	80 840

Figure 4. Évolution de la population depuis 1901, base 100
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

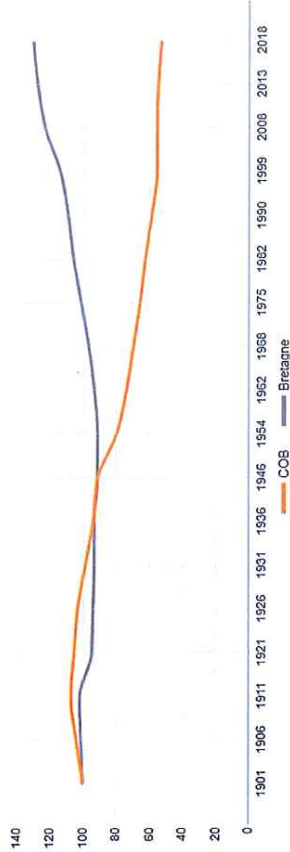


Figure 5. Une analyse de l'évolution des territoires bretons depuis le XIX^e siècle

Source : OLLIVRO Jean, Bretagne. 150 ans d'évolution en Bretagne, PUR.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Urbain	Rural
Littoral	Intérieur
Carrefours / non-miniers	Confins / miniers
Sud	Nord
Est	Ouest
Plaines	Reliefs

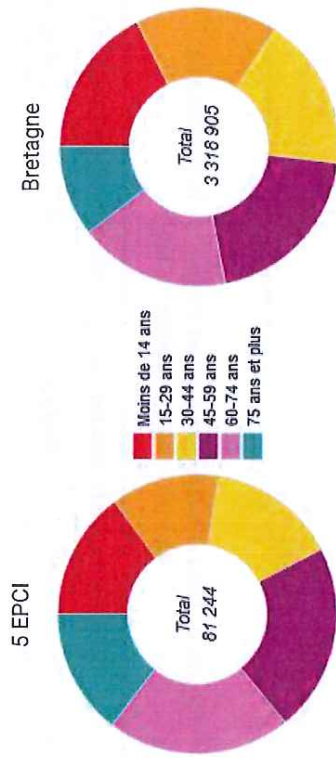
Figure 6. Taux d'évolution annuel moyen de la population
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

Période	... dû au solde naturel (%)		... dû au solde migratoire (%)	
	COB	Bretagne	COB	Bretagne
2008-2013	-0,68	0,18	0,52	0,50
2013-2018	-0,79	0,01	0,15	0,46

- La population est structurellement plus âgée que la moyenne régionale (Figure 7) :
 - > Les moins de 30 ans sont moins nombreux (27,4 % dans le COB / 34,1 % en Bretagne).
 - > Les 30-59 ans, qui constituent l'essentiel de la population active, sont en proportion similaire (36,7 % / 37,8 %).
 - > Les plus de 60 ans sont nettement plus nombreux (35,9 % / 28,1 %).
- Cette situation pose les questions des services et logements nouveaux à apporter à la population, et de la disponibilité des ressources humaines dans un contexte de possible diminution de la population active.

Figure 7. Tranches d'âge de la population (2017)

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



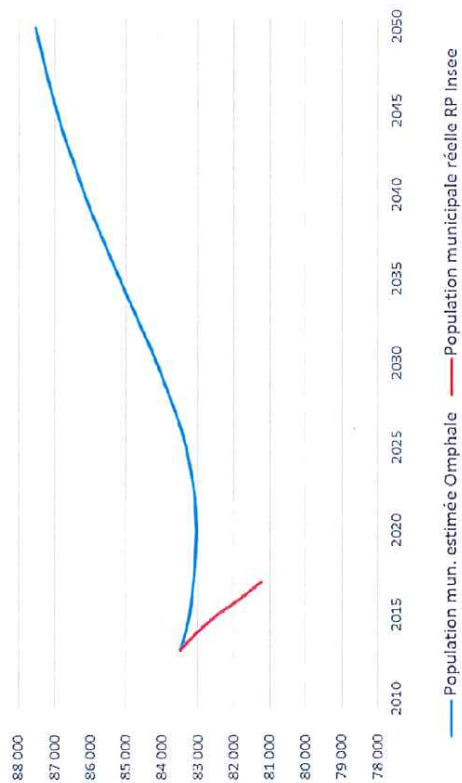
- La projection *Omphale* réalisée par l'INSEE annonce bien un rebond démographique, mais elle surévalue le solde migratoire (elle prend deux années de référence exceptionnellement favorables pour le Centre Ouest Bretagne). Les premières données disponibles depuis cette projection montrent bien le décalage avec la réalité observée (Figure 8). Aucune source ne permet donc d'avoir une idée précise de la pente démographique. Mais celle-ci dépend de toute façon en partie de choix que fera notre territoire, de notre capacité à maintenir ou développer le nombre d'emplois.

- Une tendance lourde va toutefois fortement marquer les prochaines années : le **vieillessement de la population**. Comme elle concerne la plupart des territoires bretons et la France, **notre territoire pourra au mieux l'infléchir** en attirant de jeunes ménages extérieurs, mais pas l'inverser. Dans le Centre Ouest Bretagne, le vieillissement prend deux formes (Figure 9) :

- > Un **vieillessement « par le bas »** de la pyramide : le nombre et la part des classes d'âges les moins âgées diminuent.
- > Un **vieillessement « par le haut »** : le nombre et la part des classes d'âge les plus âgées augmentent.

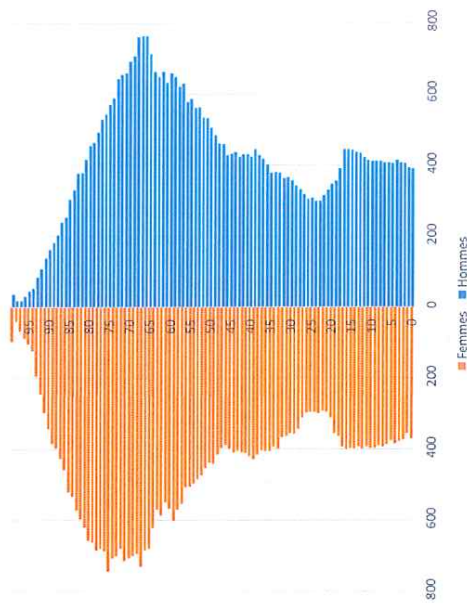
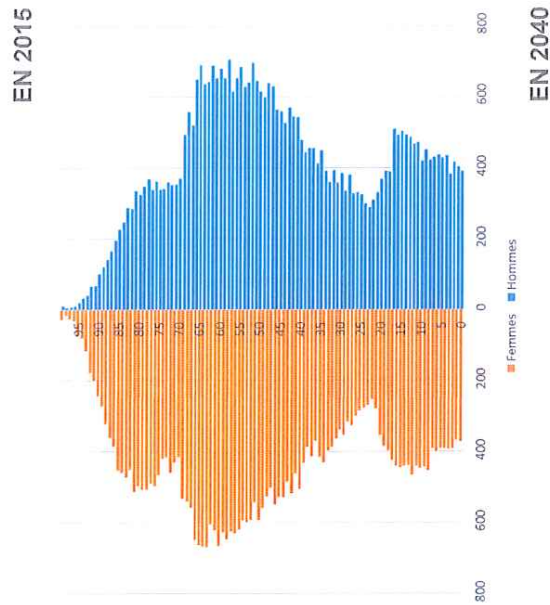
Figure 8. La projection *Omphale* et ses limites...

Source : INSEE / Traitement : ADEUPA



Centre Ouest Bretagne : Objectif 2040

Figure 9. L'évolution estimée de la pyramide des âges dans le Centre Ouest Bretagne



Source : INSEE, Omphale, scénario central

Page 6 sur 39

15 07 2021

Une certaine cohésion sociale en dépit de revenus faibles

- Notre territoire présente des niveaux de revenus disponibles, c'est-à-dire après impôts, qui sont assez nettement inférieurs aux moyennes régionale et nationale (Figure 10). Cela s'explique par le poids d'activités peu rémunératrices dans la structure d'emplois (Figure 11) et par la faiblesse des revenus d'activités par rapport à ceux issus de pensions de retraites et de prestations sociales (Figure 12).
- La cohésion sociale, mesurée généralement comme l'écart entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres, apparaît dans ce contexte plutôt forte (Figure 10).

Figure 10. Le revenu disponible dans les territoires

Source : INSEE, FiLoSoFi, 2017 / Traitement : ADEUPA



NB. Les données FiLoSoFi ne sont disponibles qu'à l'échelle intercommunale

Figure 11. La structure d'emploi du Centre Ouest Bretagne par rapport à l'ensemble de la Bretagne

Source : INSEE / Traitement : ADEUPA

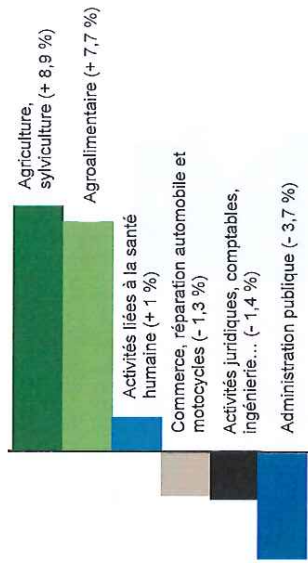
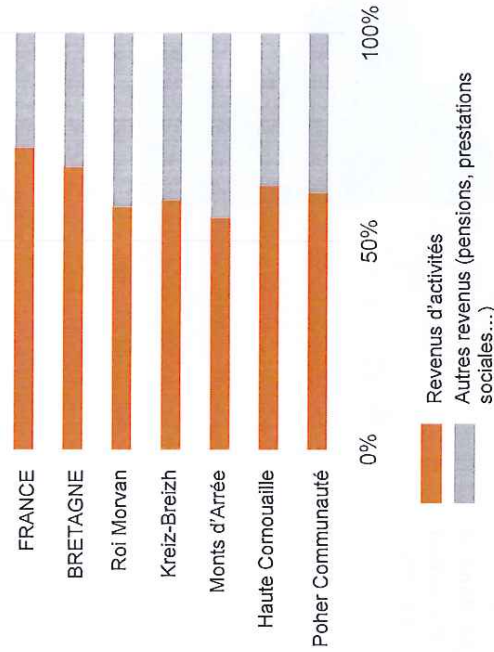


Figure 12. L'origine des revenus

Source : INSEE / Traitement : ADEUPA



Une offre de services fragilisée

- Le fort exode rural que connaît notre territoire depuis le début du XX^e siècle s'est accompagné d'une **perte de services à la population**. Par un effet de ciseaux, celle-ci affaiblit à son tour l'attractivité démographique.
- Notre territoire présente une dispersion des habitants importante, fruit de notre passé agricole. Si elle est perçue comme un art de vivre (cf. Identité), elle est aussi une complication pour organiser l'accès aux services, qui ne trouvent pas toujours leur viabilité économique ou le nombre d'utilisateurs attendu dans le cas des services publics.
- Si l'ensemble des services, de toutes natures, est susceptible d'intéresser les habitants, certains paraissent porter des enjeux particuliers :
 - > Les activités commerciales répondent à des besoins quotidiens et doivent pouvoir se trouver en proximité, dans un contexte de **forte croissance du e-commerce mais aussi de la vente directe et écoresponsable**.
 - > Les activités culturelles et de loisirs constituent **des éléments d'attractivité désormais essentiels** pour les territoires. Le temps qui leur est consacré est celui qui a le plus augmenté, et de loin, dans la journée des Français (+40 mn quotidiennes en 30 ans, Figure 13).
 - > **La présence médicale est moindre** que sur l'ensemble de la Bretagne (Figure 14), et le vieillissement concerne aussi les médecins : 41% des généralistes a plus de 55 ans en 2020. Le phénomène concerne autant les spécialistes de la médecine de ville et les praticiens hospitaliers. La difficulté à trouver un emploi pour le conjoint est identifiée comme une difficulté pour les attirer. Le vieillissement de la population s'accompagnant d'une hausse des actes médicaux, **la tension sur l'offre médicale est appelée à augmenter**.
 - > Le vieillissement de la population **appelle aussi une offre de services de maintien à domicile** structurée. Les besoins sont là-aussi amenés à croître, tandis que les difficultés de recrutement sont persistantes et peuvent être aggravées par une perte de population active.
- Notre territoire a développé **des réponses spécifiques aux difficultés d'organisation liées à la dispersion des habitants** (Maisons de services publics, MAIA, transport à la demande...) et peut envisager beaucoup d'autres avec **la digitalisation des services**.

Figure 13. L'évolution des temps de vie quotidiens des actifs en emploi, entre 1974 et 2010
Source : INSEE, France Portrait social, 2019 / Traitement : ADEUPA

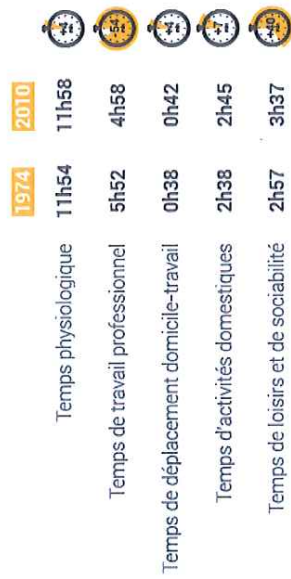
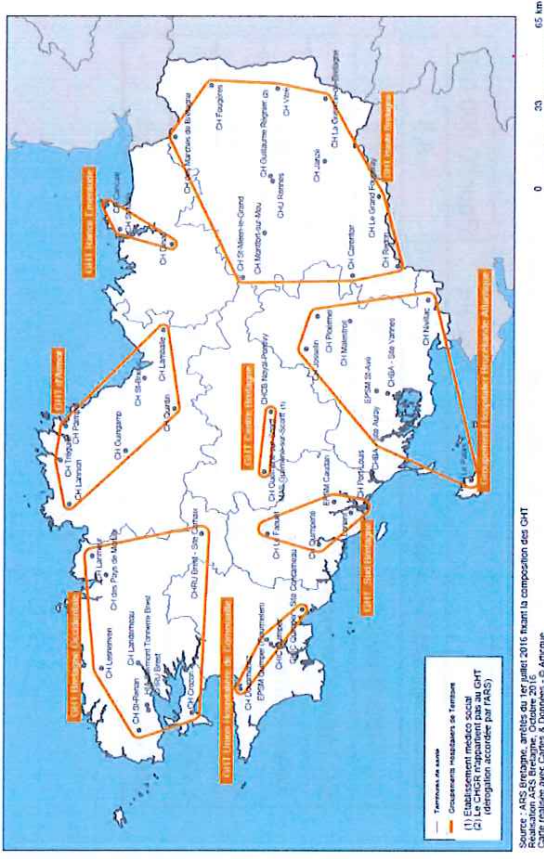


Figure 14. Les médecins généralistes sur le territoire
Source : Enquête PETR COB, 2020 & INSEE / Traitement : ADEUPA

	Nombre	Pour 10 000 hab.
Roi Morvan Communauté	21	8,5
CC Kreiz Breizh	18	9,8
CC Haute Cornouaille	15	10,1
Poher Communauté	10	6,5
Monts d'Arrée Communauté	4	5,2
COB	68	8,4
Bretagne	3 101	9,3

- Concernant l'accès aux services de santé, le Pays Centre Ouest Bretagne est parvenu à se mobiliser pour préserver les soins hospitaliers à Carhaix. La fusion du centre hospitalier carhaisien avec le CHRU de Brest a permis de doter notre territoire d'une structure essentielle à l'offre de soins en Centre Ouest Bretagne. Cette réussite commune contribue à apporter une réponse aux nombreux habitants de notre territoire atteints par des pathologies chroniques, diabètes, cancers et pathologies cardiovasculaires. Elle souligne l'importance pour le Centre Ouest Bretagne d'entretenir les coopérations avec les territoires voisins comme l'illustrent les différentes conventions signées dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT) (Figure 15).

Figure 15. Les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) en Bretagne
Source : ARS Bretagne, 2016



Un habitat peu adapté aux besoins actuels et futurs

- Le parc de logements de notre territoire présente les caractéristiques suivantes :
 - > Il est principalement composé de résidences principales, comme dans la plupart des territoires, mais présente une **vacance très significative** (Figure 16), liée pour partie à la vétusté des biens (Figure 17). La vacance progresse de façon accélérée depuis quelques années (+50% entre 1999 et 2015).
 - > Il est très **largement composé de logements occupés en statut de propriétaire** (Figure 18), ce qui ne correspond pas à la recherche de tous les ménages, notamment des plus jeunes.
 - > Les grands logements sont prépondérants, alors que la taille des ménages diminue (Figure 19). En cela le parc est **inadapté pour l'accueil de personnes vieillissantes et de jeunes en début de parcours résidentiel**.
 - > Le parc n'est pas sujet à une tension importante sur les prix (Figure 20).

Figure 16. La typologie du parc de logements selon l'usage

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

Catégorie	Centre Ouest Bretagne	Bretagne
Résidences principales	38 748	1 518 381
Résidences secondaires occasionnelles	8 350	254 616
Logements vacants	7 373	146 988
Total	54 471	1 919 985

Figure 17. Périodes de construction des résidences principales
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

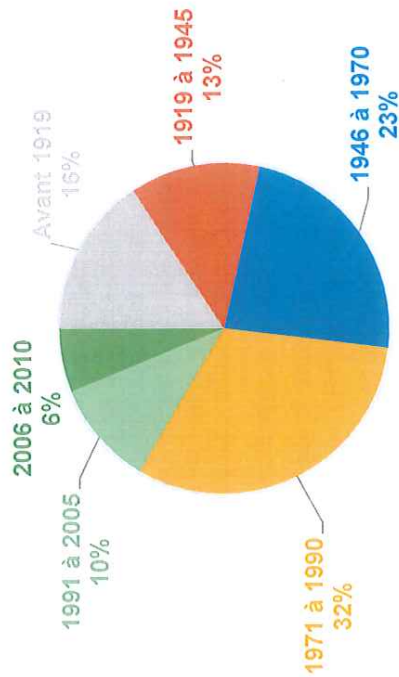


Figure 18. Le statut d'occupation des résidences principales

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

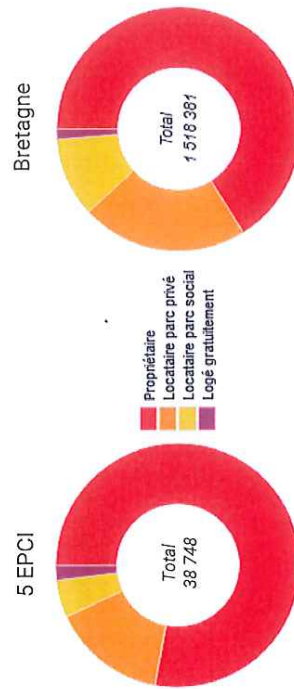
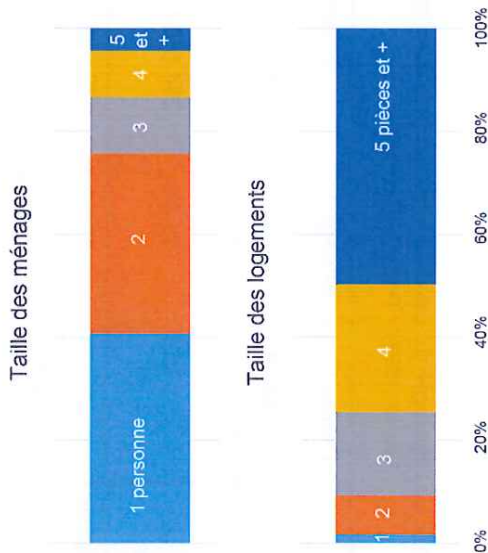
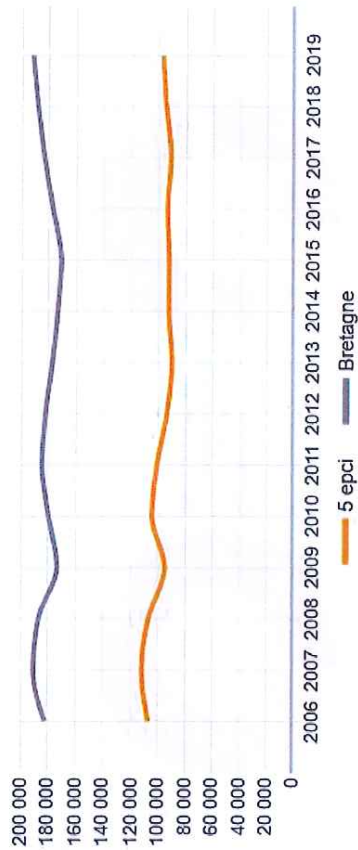


Figure 19. Taille des ménages et taille des logements
Source : INSEE / Traitement : ADEUPA



70,5% des ménages sont d'ores et déjà composés d'une personne ou d'un couple sans enfant.

Figure 20. Le prix moyen des maisons d'occasion
Source : DV3F - EPF / Traitement : ADEUPA



• Les collectivités locales relèvent en outre :

- > la forte vacance dans des maisons de centres-villes ou de centres-bourgs qui sont trop grandes ;
- > la difficulté de jeunes ménages à se loger, faute de logements petits et en statut locatif, cela conduit parfois à des installations en colocation ;
- > la situation d'isolement ressentie par des personnes vieillissantes qui résident en dehors des centres-villes et centres-bourgs ;
- > la difficulté à attirer les bailleurs sociaux, et le coût de ces opérations.

Les nombreuses personnes âgées isolées dans la campagne trouveraient un logement mieux adapté à leurs attentes si les maisons de centres-bourgs et centres-villes, souvent vacantes, étaient restructurées en petits logements. Ces formats apporteraient aussi une solution pertinente aux jeunes ménages en début de parcours résidentiel, et permettrait de libérer les plus grandes maisons pour les familles.

Une dépendance à l'automobile marquée

- La dispersion des habitants dans l'espace se traduit par une **prépondérance des déplacements en véhicules individuels** (Figure 21). 89,6 % des ménages possèdent ainsi au moins un véhicule individuel.
- Cette dispersion rend difficile l'organisation de transports alternatifs, notamment collectifs, car ceux-ci impliquent des flux de passagers importants sur des itinéraires communs. Elle réduit aussi la possibilité de se déplacer à pieds ou à vélo, les distances s'avérant souvent longues et difficiles à sécuriser par des aménagements spécifiques. Ces modes alternatifs sont pourtant importants pour des personnes ne pouvant se déplacer en voiture, en raison de leurs ressources financières, de leur âge ou d'un handicap. Ils sont aussi moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Si les mobilités des habitants du Centre Ouest Bretagne sont mal connues en raison de l'absence d'étude ménages-déplacements (EMD), plusieurs indicateurs permettent d'estimer qu'ils se déploient sur d'assez courtes distances :
 - > Les déplacements domicile-travail ont majoritairement lieu à l'intérieur du territoire (Figure 22).
 - > Des aires urbaines sont observables depuis 2010, c'est-à-dire des petits bassins de vie d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Elles donnent une idée des déplacements domicile-travail (Figure 23).
- Le passage en 2x2 voies de la RN 164 peut considérablement modifier les habitudes de déplacements :

- > Dans la mobilité des habitants, on observe que l'amélioration des infrastructures de transport conduit partout un grand nombre de ménages à s'installer plus loin de leur lieu de travail, là où ils trouvent un coût du logement moins élevé (« constante de Marchetti »). Ce phénomène sera peut-être plus réduit sur le Centre Ouest Bretagne en raison de la faible pression immobilière dans les pôles d'emplois.
- > Pour les déplacements de transit, la RN 164 est d'ores et déjà l'axe le plus rapide de circulation entre Rennes et Brest, ce qui peut contribuer à une recomposition d'ensemble des circulations en Bretagne.

Figure 21. Les modes de transports utilisés pour les déplacements domicile-travail
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

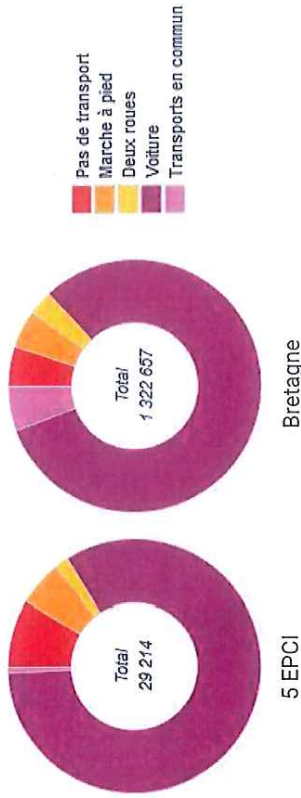


Figure 22. Part des personnes résidant et travaillant au sein de leur EPCI
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

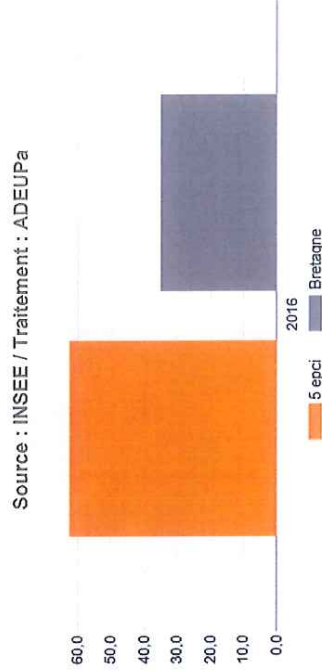
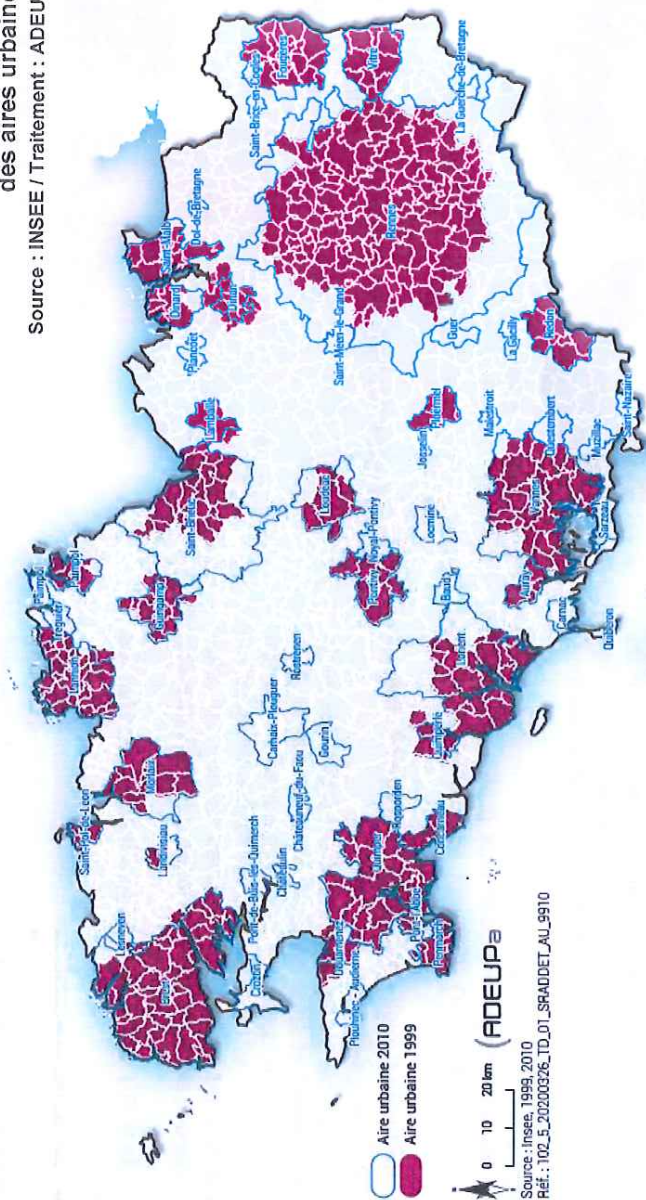


Figure 23. L'évolution du périmètre des aires urbaines

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



Une vie culturelle très dynamique

- Les pratiques culturelles des habitants s'avèrent très variées, selon une étude conduite en 2014 sur un échantillon représentatif :
 - > Le cinéma et les spectacles musicaux et concerts sont les activités qui rassemblent le plus largement les habitants (Figure 24). Cette seconde caractéristique, supérieure à ce que l'on observe ailleurs en France, peut s'expliquer par le poids de la culture bretonne, qui s'exprime en partie sous forme musicale, et par la dynamique suscitée par le festival des *Vieilles Charrues*.
 - > Notre territoire est l'un des plus actifs pour les fest-noz, avec plus de 200 manifestations par an en moyenne. 61,8% disent l'avoir pratiqué au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
 - > La visite de lieux d'expositions et de galeries d'art est fréquente. Celle des musées et de lieux de patrimoine l'est aussi, mais attire majoritairement les personnes les plus âgées.
 - > Le réseau des médiathèques est bien identifié par la population.
- Si les motivations principales de ces sorties culturelles sont variées (Figure 25), les professionnels relèvent tout de même un goût prononcé des habitants pour la fête, la convivialité, les rencontres (Reblé, 2014).
- Cette vie culturelle s'exprime souvent dans les fêtes populaires, les lieux informels, et le spectacle de rue. En termes d'équipements, seul l'espace *Glennor* à Carhaix est considéré comme un lieu adapté à l'organisation de spectacles. Or, La proximité de l'offre est identifiée comme une attente.

Figure 24. Part des activités fréquentées par les personnes ayant participé à au moins un spectacle pendant les 12 derniers mois
Sources : Mémoire de J.B. Réblé, 2014

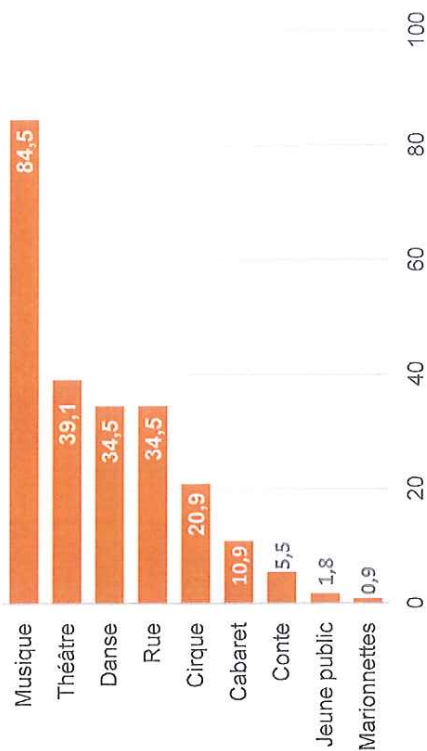
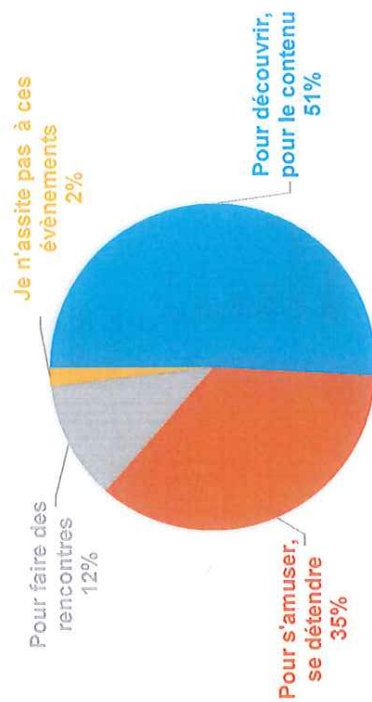


Figure 25. Motivation principale des sorties culturelles des habitants
Sources : Mémoire de J.B. Réblé, 2014

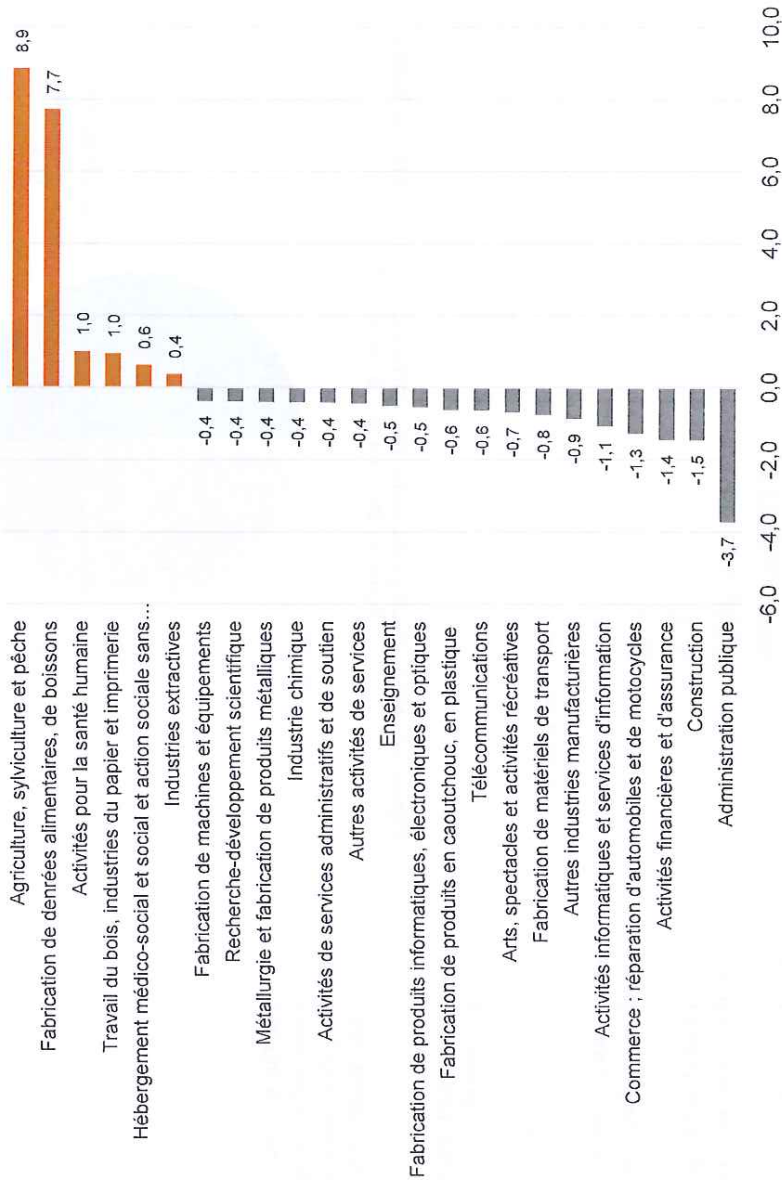


Une économie dominée par l'agriculture et l'agroalimentaire

- L'économie de notre territoire est très orientée vers la **production** et assez peu vers les services, à l'exception du secteur médico-social qui y occupe une place significative (Figure 26).
- **Les activités industrielles sont spécialisées** autour de l'agroalimentaire et de l'industrie du bois.
- Un secteur de la **construction** est sous-représenté, alors que la rénovation du bâti ancien apparaît comme un enjeu de demain (réhabilitation énergétique, adaptation aux besoins d'une population vieillissante, etc.).
- La place des activités de **transport-logistique** n'en fait pas un secteur particulier dans le paysage économique du Centre Ouest Bretagne. Mais le passage en 2x2 voies de la RN 164 peut offrir des perspectives nouvelles à ces secteurs d'activités.
- S'il n'apparaît pas comme un secteur en lui-même dans les statistiques, le **tourisme génère des retombées et des emplois nombreux** dans la restauration, l'hébergement, les activités culturelles, le commerce...

Figure 26. Spécificités économiques du Centre Ouest Bretagne par rapport à la moyenne régionale : les secteurs sur et sous-représentés

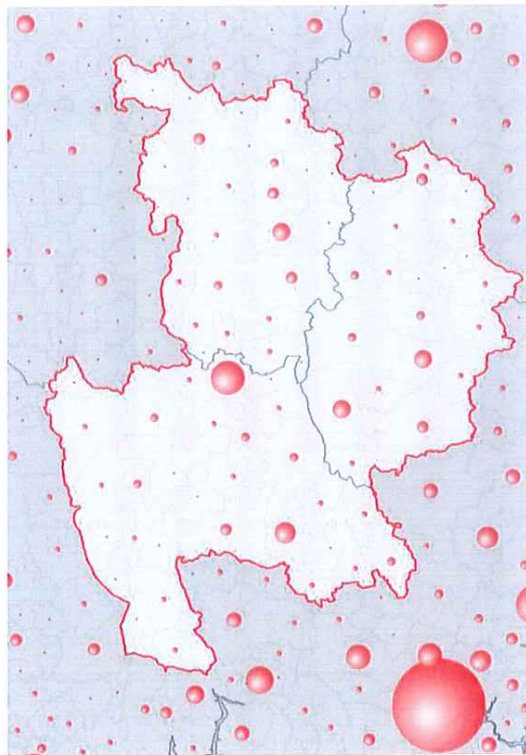
Source : INSEE, RP 2017



NB. Les secteurs en orange sont plus représentés qu'à l'échelle régionale, et les secteurs mentionnés en gris le sont moins. Ceux qui ne figurent pas sur ce graphique sont la moyenne régionale.

Figure 27. La localisation de l'emploi en 2017

Source : INSEE, RP 2017 / Traitement : ADEUPa



- Notre territoire proposait **27 806 emplois** en 2017, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes.

- Cinq polarités principales ressortent (Figure 27), avec plus de 1 000 emplois chacune :

- > Carhaix (5 600),
- > Châteauneuf-du-Faou (2 224),
- > Rostrenen (1 826),
- > Gourin (1 695),
- > Le Faouët (1 470).

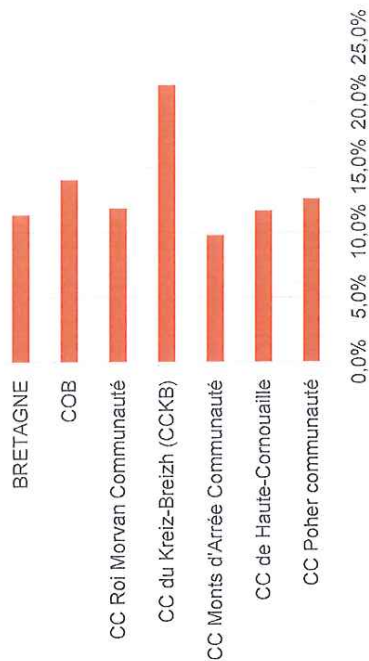
- Un poids de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire bien plus important qu'en moyenne régionale : 30,1 % (12,6 % en Bretagne).

- Au-delà du service rendu à la population, le secteur de la santé représente **3 620 emplois** sur notre territoire, soit 13,1 % de l'emploi total (contre 11,7 % au niveau régional). Notre territoire accueille en effet un Centre hospitalier universitaire à Carhaix, des hôpitaux de proximité à Guéméné-sur-Scorff et au Faouët, et un hôpital psychiatrique à Plouguernevel, en plus des différents professionnels libéraux.

- Notons que notre territoire présente un fort enracinement de l'économie sociale et solidaire (Figure 28). Dans le Kreis-Breizh, sa part atteint 21,4 % de l'emploi total, bien au-delà de la moyenne régionale (11,4 %).

Figure 28. La part de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi total

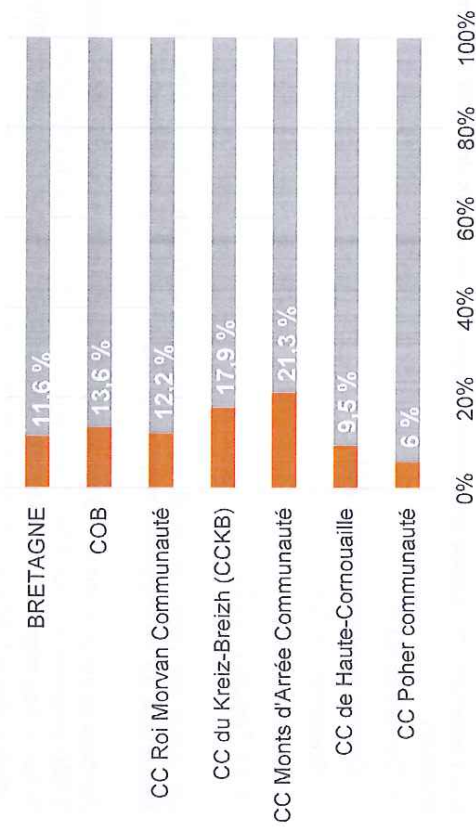
Source : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, 2020



Une agriculture en mutations

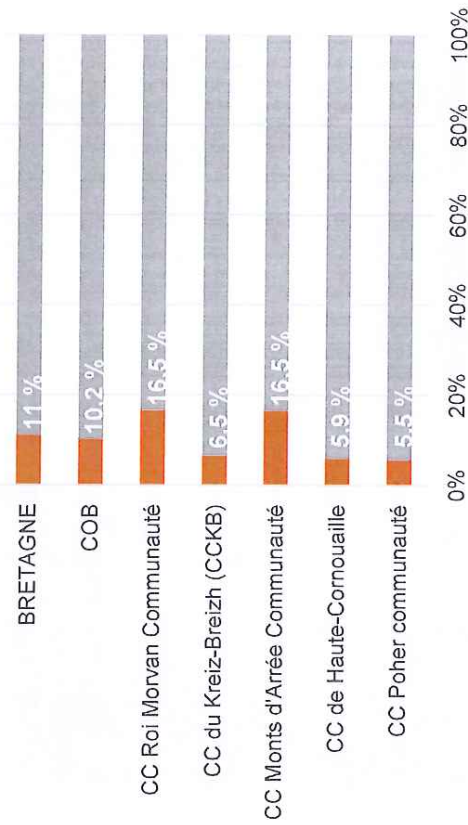
- Notre territoire comptait 1 851 exploitations agricoles en 2018, soit 7,8 % du total régional.
- 13,6 % de ces exploitations intègrent des procédés agrobiologiques, c'est-à-dire travaillant sous label bio ou en cours de conversion. **Notre territoire se place ainsi devant la moyenne régionale (11,6 %).** Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités, entre le territoire de Poher Communauté (6 %) et celui de Monts d'Arrée Communauté (21,3 %).

Figure 29. La part des exploitations en agrobiologie
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, 2018



- Certaines exploitations ont développé une activité de vente en circuits courts, mais cela malgré une montée en puissance cette pratique demeure minoritaire (10,2 %). Le Centre Ouest Bretagne s'inscrit dans la moyenne bretonne, mais les territoires de Roi Morvan Communauté et des Monts d'Arrée ont quant à eux une avance sensible (Figure 30).

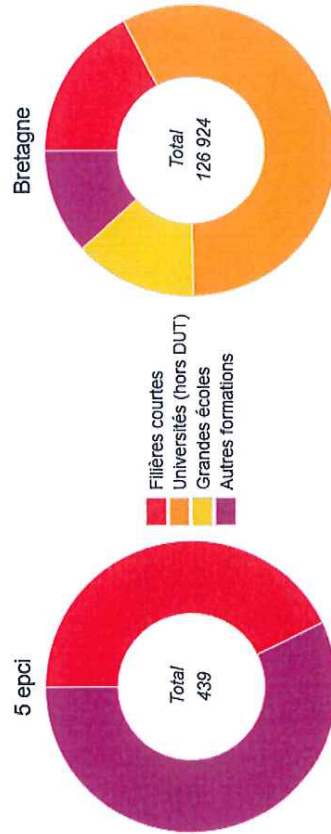
Figure 30. La part des exploitations proposant de la vente directe
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, 2018



Une offre de formation limitée et des difficultés de recrutement

- L'offre de formations supérieures est centrée sur les métiers de l'agriculture et du secteur médico-social (Figure 31). Elle est en revanche **inexistante dans le domaine de l'agroalimentaire**, malgré le poids de ce secteur dans l'emploi local. Les jeunes se forment essentiellement à Pontivy.
- La classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur (BTS) et aux Ecoles du Social et du Paramédical (Gouarec) est menacée de fermeture à la rentrée 2021. Elle traduit le manque de prise des collectivités locales sur les formations proposées sur leur territoire, malgré l'importance que celles-ci revêtent.
- Ces formations supérieures, accessibles avec le bac, sont complétées par les formations proposées par les instituts de formation des aides-soignants (IFAS) de Carhaix et de Rostrenen.

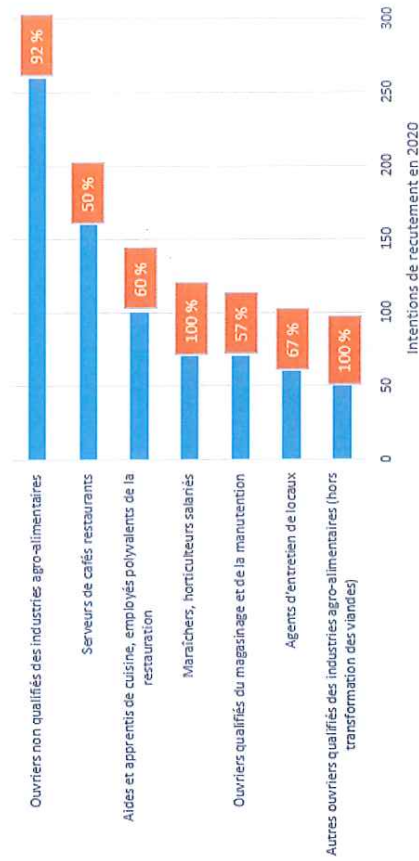
Figure 31. La ventilation des étudiants par types de formation
Source : MESRI / Traitement : ADEUPa, 2017-2018



Source : MESRI - Traitement ADEUPa - 2017-2018

- Les tensions de main-d'œuvre sont récurrentes dans les secteurs de l'agriculture (maraîchers et horticulteurs salariés), de l'agroalimentaire (ouvriers non-qualifiés et qualifiés), des cafés-restaurants (serveurs, cuisiniers, employés polyvalents), du magasinage/manutention, et de l'entretien (Figure 32). Elles confirment la propension du tissu local à produire principalement des emplois peu qualifiés.

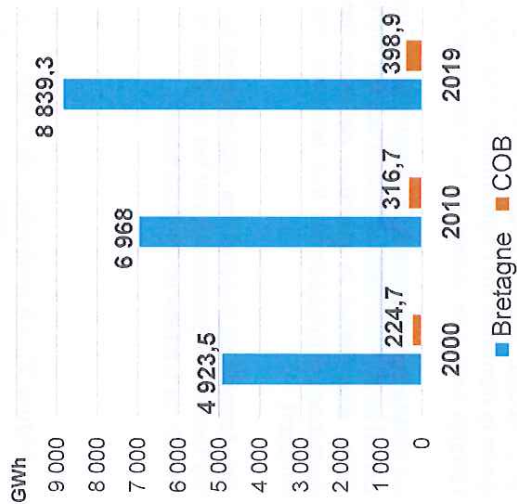
Figure 32. Difficultés de recrutement dans le bassin d'emplois de Carhaix, les principaux métiers concernés
Source : DRAAF, 2017 / Traitement : ADEUPa



Un déséquilibre énergétique et d'importantes émissions polluantes

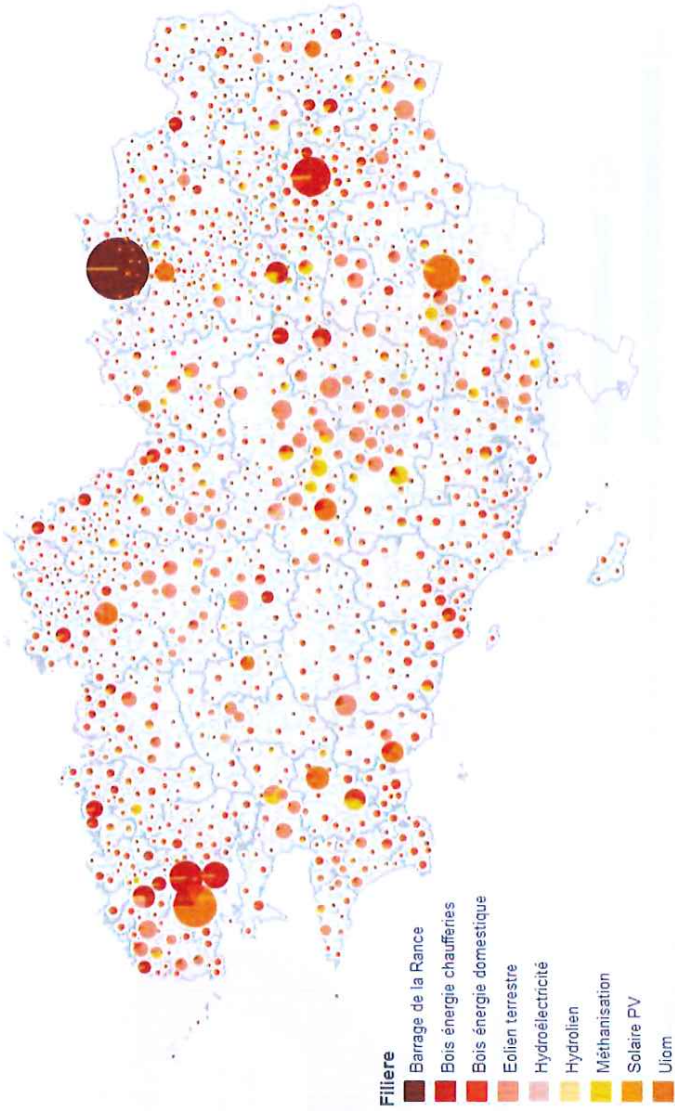
- Notre territoire s'est engagé, comme l'ensemble de la Bretagne, dans la production d'énergies renouvelables (EnR). Mais il n'apparaît pas à ce jour comme l'un des principaux producteurs (Figure 33), et sa production n'augmente qu'au même rythme que celui de la région (Figure 34), alors qu'il dispose de gisements très importants.

Figure 33. L'évolution de la production d'énergie depuis 2000



Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

Figure 34. La production d'énergie, selon la filière, en 2019



Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

- Le Centre Ouest Bretagne a produit **399 GWh** en 2019, grâce à un bouquet énergétique relativement diversifié (Figure 35), dans lequel le bois-énergie domestique (45%) et l'éolien (32%) occupent une place prépondérante.

Du fait de l'importance de son parc éolien, le territoire de la CCKB est de loin le plus producteur du Centre Ouest Bretagne (Figure 36).

- Les collectivités locales et les porteurs de projets souhaitent développer davantage les unités de production d'énergies renouvelables (EnR) dans notre territoire, mais relèvent **des blocages administratifs qui entravent le développement des projets.**

Figure 35. La production d'énergie, selon la filière, en 2019

Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

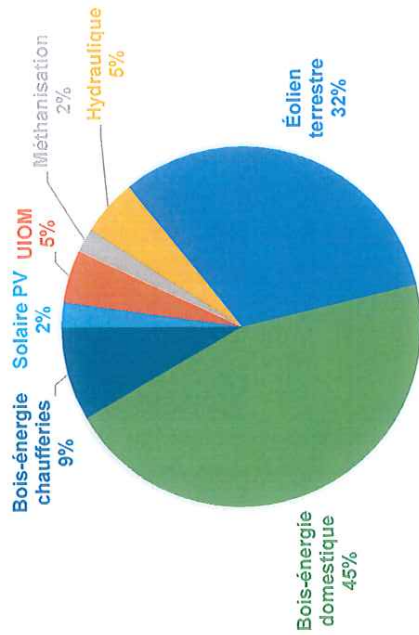
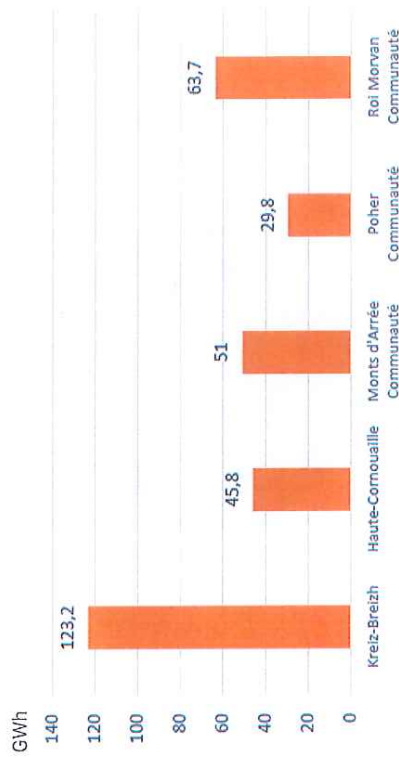


Figure 36. La production d'EnR en 2015, par EPCI

Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



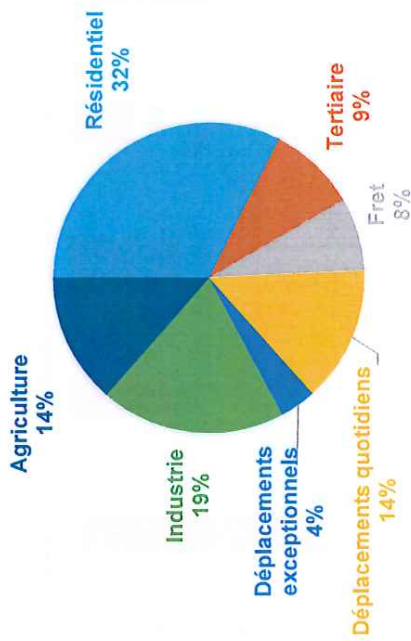
- Le Centre Ouest Bretagne a consommé 2 284 GWh d'énergie finale en 2010¹ (Figure 37). Cela représentait une consommation de 1,8 MWh/hab., moins que la moyenne régionale (2,9 MWh/hab). Les premières sources consommées sur notre territoire sont les produits pétroliers (1 131 GWh, 50 % de la consommation finale du territoire), l'électricité (613 GWh, 27 %) et le gaz de réseau (191 GWh, 8 %).

- Parmi les secteurs qui consomment cette énergie, on retrouve sans surprise :
 - > l'agriculture et l'agroalimentaire, principales activités économiques de notre territoire,
 - > les déplacements, réalisés en grande majorité en véhicules individuels,
 - > le résidentiel, qui représente de loin le principal poste de consommation, en raison de la vétusté du parc de logements (Figure 16).

- Si notre territoire a obtenu en 2015 le label « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), il s'est en revanche peu engagé dans les démarches de plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Seule le Roi Morvan Communauté dispose de cet outil, qui vise à définir des objectifs stratégiques et opérationnels pour développer les énergies renouvelables (EnR), maîtriser la consommation d'énergie, réduire les gaz à effet de serre (GES) et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

¹ Les données relatives à la consommation sont assez anciennes. Elles doivent être prochainement actualisées par l'Observatoire régional de l'environnement (OEB).

Figure 37. La consommation d'énergie finale, selon l'usage (2010)
Source : EnerGES / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



- Le Centre Ouest Bretagne a rejeté 1,3 Mtep CO₂ en 2010. Il est l'un des territoires de Bretagne les plus émetteurs (15,7 tteqCO₂/habitant contre 8 en Bretagne). Ces gaz à effet de serre (GES) sont à 33,5 % seulement d'origine énergétique, ce qui nous singularise dans la région.

> Parmi les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, deux secteurs apparaissent comme plus émetteurs que les autres : le secteur résidentiel rejette 108,4 ktep CO₂ (2010), à travers notamment les maisons individuelles. Celles construites avant 1974 émettent près de 68 ktep CO₂, soit environ 63 % des émissions totales du secteur résidentiel en 2010 ; le secteur des transports de voyageurs rejette 107,2 ktep CO₂ (2010), dont 73% par les voitures individuelles. Mais notre territoire étant peu concerné par la périurbanisation, la part des émissions liées au transport de personnes (8%) est très en dessous de celle de la région (17%).

> Les 66,5 % restants sont essentiellement liés au poids de l'élevage dans les activités économiques. Ce constat interroge très directement la quantité de cheptel de notre territoire, qui paraît incompatible avec les objectifs programmés de réduire de 46% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole, par rapport à leur niveau de 2015.

Figure 38. Les émissions de gaz à effet de serre, selon l'origine (2010)
Source : EnerGES / Traitement : ADEUPa

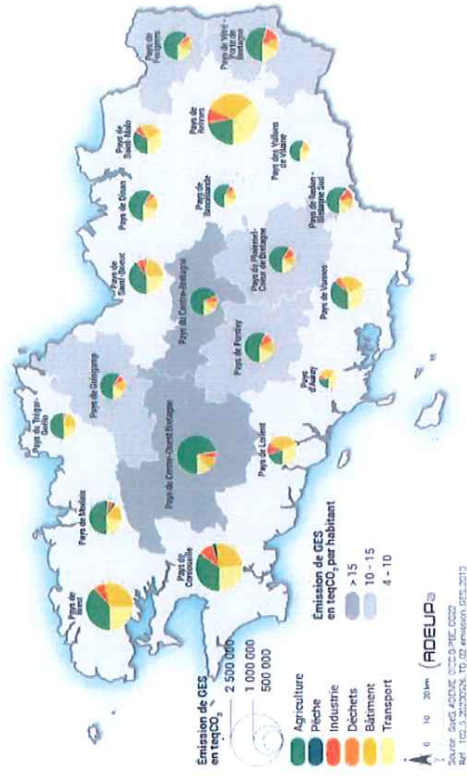
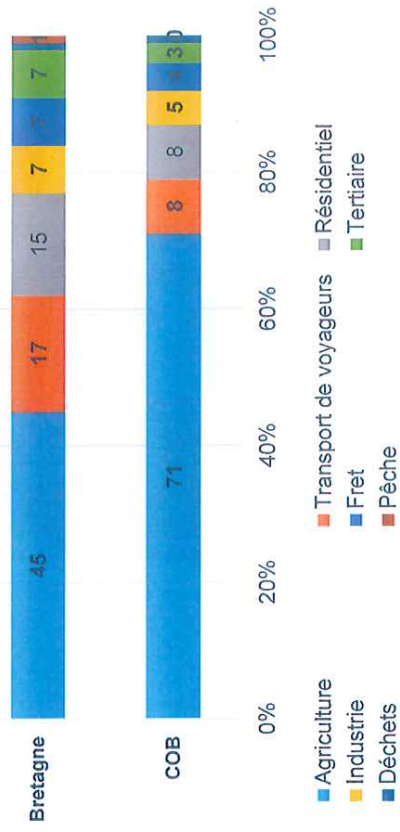


Figure 39. Les émissions de gaz à effet de serre, selon l'origine (2010)
Source : EnerGES / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



- Les autres émissions de substances polluantes pour l'air sont plutôt en baisse dans notre territoire (Figure 40). Mais l'agriculture demeure un émetteur considérable (82,9% du total), notamment pour l'ammoniac, l'oxyde d'azote et les PM10.

Figure 40. L'évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2012 et 2014 (tonnes)

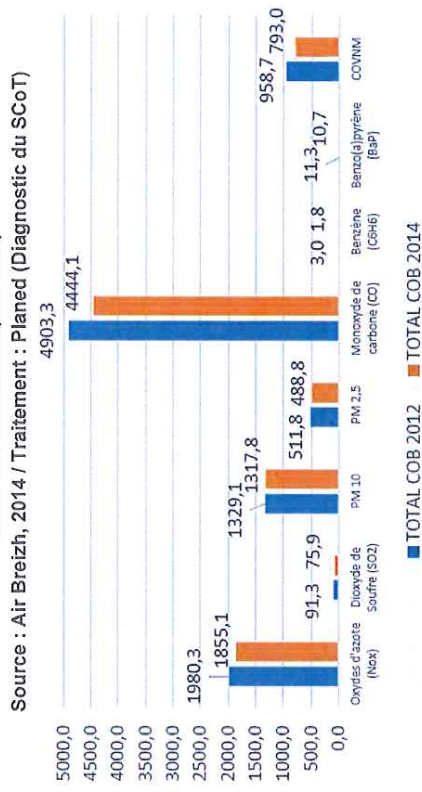
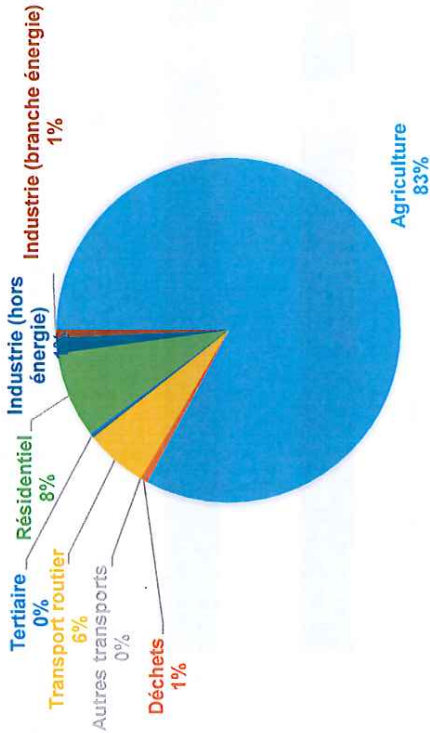


Figure 41. Les émissions de polluants, selon le secteur d'activité (2014)

Source : Air Breizh, 2014 / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



Des milieux aquatiques et une ressource en eau sous pressions

- Notre territoire présente des milieux aquatiques nombreux et un chevelu hydrographique dense, qui le rendent très sensible aux pollutions diffuses. Accueillant les têtes de bassins versants de plusieurs grands fleuves bretons, nous portons une responsabilité particulière dans la qualité de l'eau de l'ouest breton, bien que les efforts entrepris pour maintenir celle-ci soient peu valorisés par les territoires situés en aval.
- La plupart des masses d'eau présentent un état satisfaisant, grâce notamment aux actions entreprises dans le cadre des bassins versants, des commissions locales de l'eau (CLE) et des programmes Natura 2000. Plusieurs points noirs demeurent malgré tout et appellent une vigilance. L'Aulne et la Douffine conjuguent un état écologique moyen et un état chimique mauvais, tandis que le Blavet le Sulon et le canal de Nantes à Brest présentent eux-aussi un état écologique moyen. Le mauvais état écologique est dû à l'état physique et hydromorphologique des cours d'eau concernés, mais aussi à la présence excessive d'azote et de phosphate. Le mauvais état chimique s'explique quant à lui par la présence de pesticides et polluants issus des stations d'épurations ou d'entreprises industrielles.
- Notre territoire prélève autour de 14 millions de mètres³ d'eau chaque année. Ces prélèvements élevés s'expliquent par la longueur des réseaux de distribution dans notre territoire d'habitat diffus, qui occasionne des pertes en ligne plus importantes que dans des territoires denses. L'industrie et l'agriculture consomment elles-aussi des quantités d'eau substantielles. L'ensemble de ces prélèvements reste à un niveau élevé depuis 2009 (Figure 43). Or, la perspective d'épisodes de sécheresse plus fréquents et plus marqués pose la question de la sécurité d'approvisionnement des populations et des activités, et aussi celle du maintien d'un étiage favorable à la biodiversité.

Figure 42. L'état écologique des cours d'eau
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne / Traitement : Écovia (Diagnostic du SCoT)

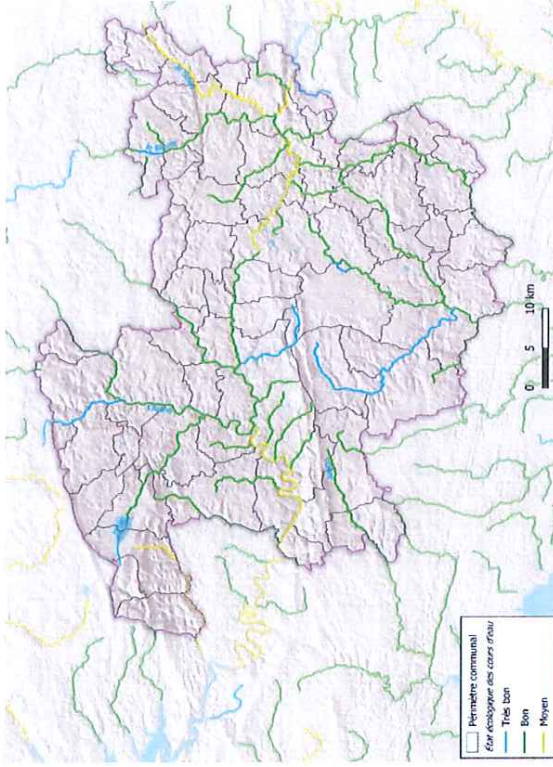
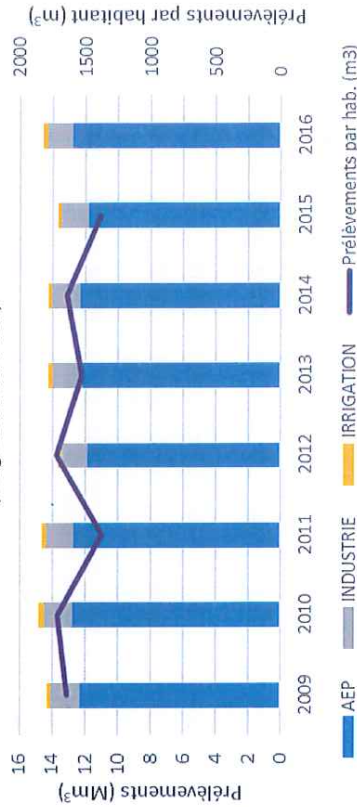


Figure 43. L'évolution des prélèvements d'eau dans le COB
Source : BNPE (2008-2016), Agence de l'eau Loire-Bretagne / Traitement : Écovia (Diagnostic du SCoT)



Synthèse. Nos atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Notre identité et notre qualité paysagère. • La qualité et les rythmes de vie, le bien-vivre dans le milieu rural, permis par le réseau des petites villes et des bourgs. • La centralité de notre territoire, un réseau routier gratuit et la mer en moins d'une heure. • Un maillage de notre territoire en services denses et diversifiés. • La force des solidarités locales et la richesse du tissu associatif dans tous les domaines, gages de cohésion sociale et de qualité d'accueil des nouveaux habitants. • Le dynamisme de notre territoire, la force d'innovation et d'originalité. • Une capacité d'adaptation, l'agilité et la réactivité des collectivités, des femmes et des hommes de notre territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication valorisant les atouts de notre territoire vers l'extérieur insuffisante. • Des infrastructures économiques, sociales et culturelles encore incomplètes. • Une fragilité démographique, trop de jeunes quittent le pays faute d'emploi diversifié ou en lien avec leur niveau de formation. • L'insuffisance de formations qualifiantes ou de formations supérieures, qui contribue au départ des jeunes. • Une diversité insuffisante dans les emplois proposés, qui rend difficile le retour des jeunes et l'installation de professionnels intéressés par le territoire. • Une mobilité difficile en l'absence de véhicule personnel ou de moyen de déplacement. • Une offre de santé déjà fragile et menacée par le vieillissement des praticiens. • Un parc de logements vétuste ou inadapté au besoin des diverses populations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la société numérique, concomitant du regain d'intérêt des Français pour les territoires aux rythmes de vie plus apaisés et offrant plus d'espace. • La valorisation des atouts liés à l'identité et l'histoire de notre territoire pour développer son attractivité. • Des ressources en eau et des gisements d'énergies renouvelables abondants, à valoriser dans le contexte de la transition écologique. • Le développement de l'autonomie alimentaire et des circuits courts. • La mise en adéquation et le développement de l'offre locale de formation avec les emplois de notre territoire. • La diversification des métiers. • Le passage en 2x2 voies de la RN 164 constitue un atout pour attirer des entreprises. • Un axe routier Lorient – Roscoff de plus en plus fréquenté à améliorer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement de la population, qui appelle des services et un mode d'aménagement nouveaux. • Un changement climatique qui impose des mutations dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du BTP. • La démographie des entrepreneurs en général, des médecins, artisans et agriculteurs notamment, qui menacent les transmissions. • Des règles urbanistiques contraignantes et mal adaptées au milieu rural, entraînant une contrainte excessive sur le foncier et le développement économique au moment où notre territoire regagne en attractivité. • Des freins et complications réglementaires excessifs, portés par des acteurs institutionnels qui connaissent peu notre territoire, et qui empêchent le développement de projets qui contribuent à la transition énergétique. • La disparition de services publics essentiels aux entreprises, collectivités, particuliers.

NOTRE PROJET

Nous voulons affirmer l'identité du pays Centre Ouest Bretagne comme celle d'un territoire vivant, solidaire et préservé. Dans le cadre de la révision de notre projet de territoire, nous prenons rendez-vous avec 2040. Notre stratégie consiste à concentrer la mobilisation de tous les acteurs de notre territoire sur quatre orientations structurantes. Nous partageons une détermination égale à porter chacune d'entre elles.

Nous nous sommes accordés pour mettre en avant la force que représente notre identité centre-bretonne. Cette évidence nous porte à valoriser notre richesse culturelle, nos paysages, notre manière de travailler et de vivre ensemble. Elle nous pousse à transmettre et à faire découvrir à chacun, habitant comme visiteur, la diversité de notre vie culturelle et sociale.

Notre projet de territoire vise également à valoriser notre art de vivre en ruralité. Nous voulons offrir un cadre de vie permettant à chacun de s'accomplir et d'accéder à tous les services essentiels à chaque moment de son existence. Pour cela, nous souhaitons intervenir sur le maillage du Centre Ouest Bretagne par des services en proximité, sur l'habitat et sur toutes les possibilités d'accéder à ces services, des plus traditionnelles aux plus innovantes, en tenant compte des capacités de leurs usagers.

Notre identité et notre art de vivre sont intimement liés à la nature. Nos paysages et nos activités sont marqués par l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles, aujourd'hui confrontées aux défis des transitions. Nous aspirons à relever ces défis pour l'agriculture, pour la production d'énergies renouvelables, pour le développement d'une économie plus circulaire, pour la préservation des ressources en eaux et pour la protection des milieux et de la biodiversité.

Notre volonté de réaliser un territoire vivant, solidaire et préservé nous porte aussi à nous engager en faveur de la diversification de notre économie. Nous voulons soutenir nos filières traditionnelles et accueillir des activités innovantes. Pour ce faire, nous souhaitons élargir l'offre de formations, soutenir la création et la transmission d'entreprises et faciliter l'accueil de nouvelles activités, afin de contribuer à l'emploi dans notre territoire et au renforcement de son attractivité pour la jeunesse.



Emmanuel Berthier

❖ NOTRE IDENTITÉ CENTRE-BRETONNE, UNE FORCE À PARTAGER

Le Centre Ouest Bretagne s'est forgé au fil du temps une identité très forte, qui s'exprime dans notre vie culturelle et sportive dynamique et à travers la langue bretonne, dans la diversité et l'authenticité de nos paysages, et dans nos richesses patrimoniales, auxquelles nos habitants sont très attachés. Notre identité est un gage de cohésion sociale, de confiance en l'avenir, et un facteur d'attractivité dans une société de plus en plus soucieuse de qualité de vie et d'authenticité. Une force à partager, à faire connaître.

A. Une richesse culturelle garante de cohésion

La cohésion sociale de notre territoire et la force des liens qui unissent nos habitants reposent beaucoup sur la richesse de la vie culturelle, événementielle et sportive. Le spectacle vivant, les fêtes traditionnelles, les festivals, les fest-noz, les événements sportifs... sont autant de moments de rencontres, de partage, et d'intégration pour les nouveaux venus. Au cœur de ce patrimoine, la langue bretonne porte une mémoire, un legs littéraire, un rapport à l'espace (toponymie) et un avenir, qui fondent le lien entre les générations. Cet héritage doit être transmis et enrichi, partagé avec nos visiteurs.

Nos objectifs

- Développer l'offre d'activités culturelles, événementielles et sportives et ouvrir leur accès au plus grand nombre. Pour cela, accompagner les démarches des territoires et soutenir la création, la valorisation et la réhabilitation d'équipements structurants, répartis sur notre territoire.
- Promouvoir l'apprentissage et les pratiques liées à la langue bretonne, la mettre en valeur, notamment dans les signalétiques et informations publiques.
- Favoriser les échanges entre structures des différentes collectivités (écoles de musique, bibliothèques et structures de notre territoire).

- Imaginer des outils virtuels mettant en valeur les ressources culturelles de notre territoire (musées...).
- Favoriser l'activité culturelle associative et promouvoir l'exercice des droits culturels (accéder, pratiquer, contribuer).
- Développer et/ou favoriser le développement des activités sportives, de loisirs et événementielles.
- Aider à la conservation et à la valorisation des éléments de patrimoine historique et de culture traditionnels, dans leurs dimensions matérielles et immatérielles. Valoriser notamment le patrimoine archéologique et historique et le patrimoine culturel immatériel, dont les savoirs naturalistes.
- Développer et structurer l'ingénierie culturelle.



Aurélie Stoff

B. Une authenticité des paysages à préserver

Les paysages du Centre Ouest Bretagne revêtent une grande diversité. Les rivières, les bois, les landes, les champs, le bocage et le bâti souvent vernaculaire composent des paysages différents dans les sommets de l'Arrée et de la montagne noire, sur les coteaux naissants du Mené, et sur les plateaux qui relient Châteauneuf-du-Faou à Saint-Nicolas-du-Pélem, et Coray à Guéméné-sur-Scorff. Tous racontent l'histoire de notre territoire, et ses activités. Ils forment les traits de son visage, celui que l'on regarde tous les jours, et que l'on donne à voir au visiteur. Les développements urbains contemporains n'ont pas banalisés ces panoramas, qui ont conservé une authenticité rare, et constituent aujourd'hui un atout à préserver et valoriser.

Nos objectifs

- Maintenir et réhabiliter les ouvrages d'art historiques, et les valoriser pour le tourisme (ponts, chapelles, maisons anciennes...).
- Utiliser, réhabiliter le bâti ancien pour développer l'offre de logements, de commerces, et l'offre culturelle ou événementielle.
- Développer l'entretien des paysages par l'éco-pâturage, les pâturages dans les landes, etc.
- Réhabiliter les fonds de vallée, dont l'entretien a été peu à peu abandonné.
- Encourager l'accessibilité des espaces naturels (sentiers piétonniers, circuits vélo, cheminements doux...).

C. Le tourisme et les activités physiques pour partager cette identité

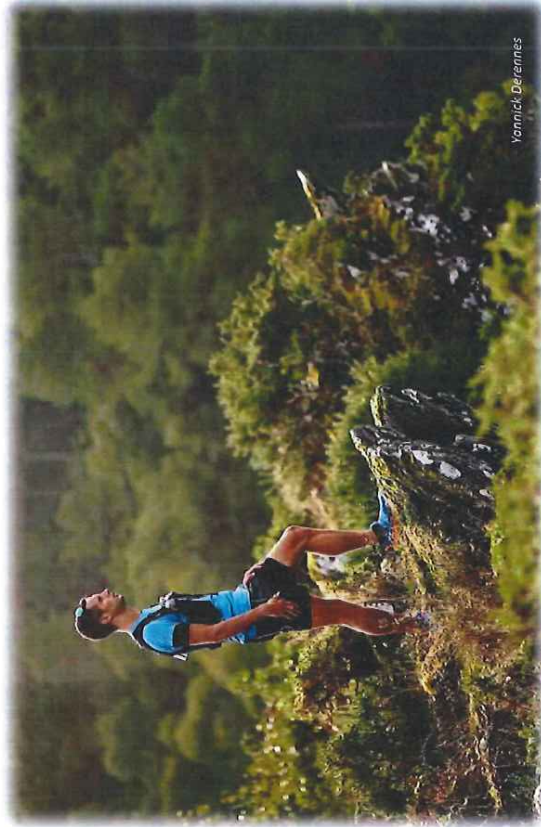
La diversité de ses paysages naturels, la richesse de ses patrimoines, et son dynamisme culturel constituent des atouts de premier choix pour démarquer notre territoire et développer sa fréquentation touristique et sportive. C'est l'ambition de la destination Kalon Breizh. Mais pour donner plus d'ampleur aux retombées du tourisme, nous devons pouvoir compléter encore nos sites et équipements structurants, renforcer leurs liens, et diversifier nos capacités d'accueil, de services et de logement des visiteurs.

Nos objectifs

- Compléter les sites et équipements structurants, pour renouveler et développer l'attractivité touristique et sportive de notre territoire.
- Développer les usages récréatifs et touristiques pour la population.
- Soutenir un modèle de tourisme durable (écotourisme ou « slow-tourisme »), préservant le patrimoine naturel et paysager.
- Poursuivre la valorisation et l'entretien du canal de Nantes à Brest, notamment en accélérant les travaux de remise en état des berges pour le cyclotourisme et en facilitant sa navigabilité, perturbée par le manque d'entretien des écluses ou par des ouvrages d'art routiers.
- Favoriser la pratique de la randonnée.
- Valoriser les voies vertes, les chemins de randonnée, véloyssée
- Développer le secteur professionnel et associatif des activités « nature » et « sport-nature », pour lesquelles notre territoire présente des atouts nombreux.
- Renforcer les relations entre les acteurs touristiques du pays, de manière à construire des circuits et produits touristiques concertés (réseaux entre les infrastructures culturelles et offices de tourisme...) et à proposer des produits « clés en main » (hébergement, visites, espace de réunion, restauration...). Améliorer la signalétique touristique, avec une traduction en langue bretonne.
- Structurer et diversifier les solutions d'hébergement. Développer des solutions d'accueil de groupes, de séminaires d'entreprises ou d'étudiants,

de salons... en hôtellerie, hébergement groupé ou en gîtes. Développer les offres d'hébergement traditionnelles et insolites. Accompagner les hébergeurs dans l'adaptation de l'offre aux nouvelles demandes (séjours plus courts, etc.).

- Définir une stratégie de communication concertée entre les acteurs touristiques de notre territoire pour amener les visiteurs à y prolonger leur séjour.



D. Une certaine manière de vivre et travailler ensemble

Nous sommes organisés en cinq intercommunalités de taille moyenne, qui ont l'habitude de coopérer à l'échelle du pays et de conduire des projets en lien étroit avec le tissu associatif. Cette manière décentralisée de travailler apporte une réactivité, une capacité d'adaptation et d'innovation, et une agilité pour saisir des opportunités de développement.

Nos objectifs

- Développer les échanges intercommunautaires sur des thématiques fédératrices (mobilité, santé...).
- Accompagner les associations dans leur développement.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour mutualiser les initiatives. Faire connaître celles-ci aux habitants à partir de démarches de communication concertées, qui permettront de toucher des publics plus larges.
- Développer les coopérations avec les collectivités et territoires extérieurs au Pays Centre Ouest Bretagne au travers de partages d'expériences et d'échanges (ententes, jumelages...).

❖ UN ART DE VIVRE À CULTIVER

Le Centre Ouest Bretagne souhaite cultiver et partager son art de vivre en ruralité, le rythme de vie de ses petites villes, de ses bourgs et villages, qui donne toute leur place aux échanges et aux solidarités locales, et un rapport immédiat à la nature qui rappelle à chaque instant le soin qu'il convient de lui porter. Cet art de vivre fondé sur la simplicité et le sens de l'essentiel nourrit l'attachement des plus jeunes et séduit de plus en plus de ménages qui viennent ou reviennent de l'extérieur.

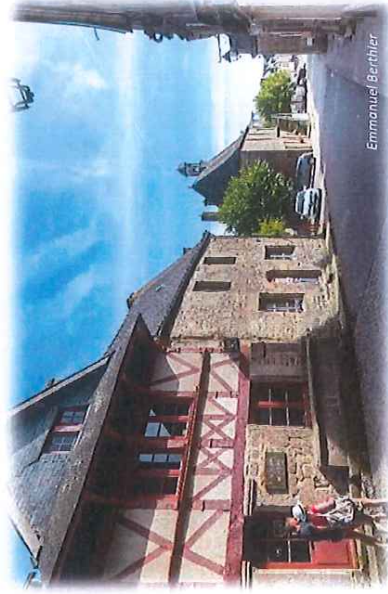
Notre cadre de vie doit toutefois être préservé d'évolutions non-désirées ou non-maîtrisées, comme l'artificialisation des sols, notamment au travers des documents de planification et d'urbanisme à développer et à harmoniser. Notre cadre de vie doit aussi être préparé au monde de demain : le nombre de personnes âgées est appelé à augmenter sensiblement et les modes de vie se renouvellent sous l'effet de la digitalisation (télétravail, e-commerce...). Dans notre territoire où la dispersion de l'habitat est depuis toujours la règle, il convient de conforter une organisation spatiale qui permette l'accès de tous les habitants aux équipements et services dont ils ont besoin, et d'imaginer des réponses innovantes, en puisant notamment dans les nouveaux outils numériques.

A. Un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie

Notre territoire présente un tissu de petites villes et de bourgs relativement équilibré et qui apportent aux habitants du territoire les services attendus. Certains portent des équipements et des fonctions qui bénéficient aux habitants des autres communes (pôles), tandis que les autres répondent aux besoins les plus courants, en proximité. Tous jouent un rôle important. Si l'équilibre actuel est permis par un moindre développement de la grande distribution, il est aujourd'hui menacé par la diminution de la population, par le développement de la vente en ligne et des services numériques, et par la fermeture de services publics essentiels. Notre territoire doit conforter son maillage en services, le renforcer sur certains aspects importants, et saisir les opportunités du développement numérique.

Nos objectifs

- Conforter et compléter les services des centres-villes et centres-bourgs, qu'ils rayonnent sur leur commune, leurs hameaux ou lieux-dits ou qu'ils soient porteurs de fonctions qui bénéficient à l'ensemble des habitants de notre territoire (pôles).
- Rénover, réhabiliter, adapter les bâtiments publics et infrastructures publiques aux nouveaux usages ou nouvelles réglementations.
- Assurer le maintien des derniers commerces de proximité dans nos centres-bourgs.
- Soutenir la réhabilitation des commerces vacants en centres-villes et centres-bourgs.
- Conforter nos centres-villes et centres-bourgs en y développant une offre de logements adaptée qui contribuera à y pérenniser les services existants.
- Maintenir, mettre en réseau et développer sur notre territoire des services publics essentiels aux entreprises, particuliers, collectivités.
- Soutenir les initiatives permettant de répondre à ces objectifs, et mobiliser notamment les possibilités nouvelles créées par les outils numériques.



Emmanuel Berthier

B. Un habitat de qualité et adapté aux attentes

Le parc de logements de notre territoire a été construit pour l'essentiel avant le dernier quart du XXe siècle. Les plus vieilles maisons présentent une architecture particulièrement valorisante (fermes à apoteiz, maisons en schiste local), tandis que les constructions de la période contemporaine s'avèrent plus ordinaires. Elles ont en commun d'avoir été édifiées pour accueillir les familles nombreuses d'autrefois. Or, le vieillissement de la population a rendu beaucoup d'entre elles trop grandes, pour des ménages de plus en plus petits. De nombreuses personnes âgées se trouvent isolées en campagne alors qu'elles souhaiteraient se rapprocher des services. A l'inverse, des couples recomposés cherchent des logements plus grands. Le bâti existant est parfois vétuste et le cadre de vie inadapté. Dans d'autres cas, ce sont les performances énergétiques et thermiques qui ne sont pas au rendez-vous. Ces décalages entre offre et demande expliquent une forte vacance dans le parc, que nous entendons corriger par des initiatives ciblées.

Nos objectifs

- Restructurer les maisons vacantes ou bâtis de centres-bourgs et centres-villes pour accueillir de plus petits ménages au plus près des services. Inviter les bailleurs sociaux à adapter l'offre à la demande. Envisager des déconstructions de bâtis ou d'îlots vétustes pour construire des logements mieux adaptés à la demande ou valorisant le cadre de vie.
- Favoriser dans le même temps la modernisation des autres logements, situés dans les zones rurales.
- Soutenir l'amélioration de la performance énergétique et thermique des logements, et favoriser, le cas échéant, la mise aux normes de leur assainissement. Soutenir l'amélioration et l'embellissement des façades.
- Soutenir l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.
- Développer les logements en collocation pour nos jeunes, nos aînés et l'habitat intergénérationnel.
- Accélérer le développement des infrastructures pour la desserte numérique de notre territoire, notamment de tous ses logements.

- Favoriser le lien social en développant des espaces propices aux rencontres (jardins partagés, aires de jeux, terrain de pétanque, espaces verts, etc.).



C. Des mobilités facilitées et plus diversifiées

Grâce au maillage serré du tissu de bourgs et de petites villes (cf. 2.1), les déplacements dans notre territoire sont relativement courts, mais nécessitent le plus souvent le recours au véhicule individuel. Il en est de même pour les déplacements hors de notre territoire. Cette dépendance est problématique pour des personnes qui sont dépourvues de véhicule, notamment les jeunes, ou qui vont devenir moins mobiles avec le vieillissement. Apporter des solutions de déplacement alternatives, qui tiennent compte de la spécificité d'un territoire d'habitat dispersé, est donc un enjeu important. La mobilité est devenue une condition d'insertion sociale et de plein accès aux services et à toutes les activités qui composent une vie épanouissante.

Nos objectifs

- Favoriser l'accès aux fonctions importantes, souvent situées dans les pôles, y compris périphériques à notre territoire, en maintenant et développant les dessertes ferroviaires et routières notamment en interdépartementalité. Développer tous types de service de mobilité, et notamment la solution du transport à la demande, particulièrement adaptée à notre territoire, transport en commun, co-voiturage, véhicules partagés... Soutenir les initiatives associatives.
- Organiser l'itinérance de certains services (CAF, etc.) et les Maisons France Services.
- Aménager des circulations douces et l'accessibilité, à l'intérieur des bourgs et centres-villes, vers les zones d'activités ou zones de loisirs et entre les bourgs. Repenser la place de la voiture dans nos centres-villes et mettre en avant le développement des pistes cyclables et accès piétons.
- Développer les bornes de recharge des véhicules en énergie (électrique, bio-GNV, H2...).
- Soutenir les initiatives facilitant la mobilité des personnes, telles que la location de vélos, cyclomoteurs et voitures...
- Créer des aires de services (covoiturage, casier-vélos, support-vélo, borne électrique, camping-car, signalétique...).

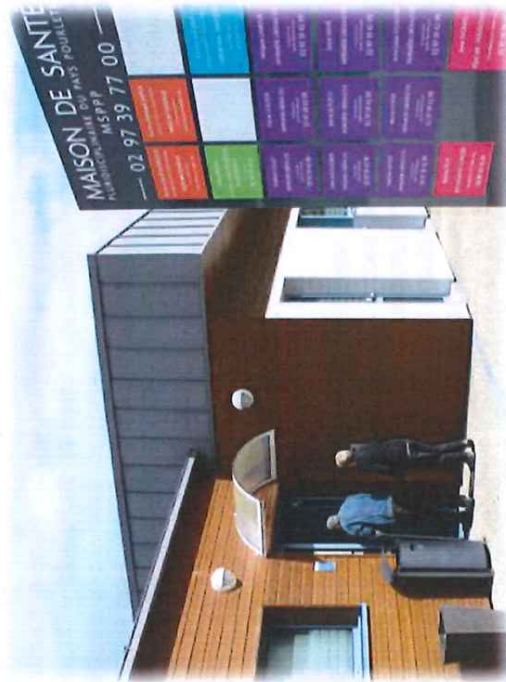
D. Un accès garanti aux services de santé

L'accès aux services de santé est un enjeu majeur pour la population de notre territoire. Nous devons notamment nous préparer à faire face au vieillissement car d'un côté les professionnels de santé arrivent à un âge moyen qui les rapproche de la retraite, et de l'autre le nombre de personnes âgées augmente. Celles-ci sont en moyenne plus consommatrices d'actes de soin, et ont besoin de services adaptés pour les aider à rester vivre aussi longtemps qu'elles le souhaitent à leur domicile.

Nos objectifs

- Veiller au maintien et au développement des activités du CHRU Brest-Carhaix sur son site carhaisien, pierre angulaire de l'offre de services de santé dans le Centre Ouest Bretagne et seule structure « Médecine-Chirurgie-Obstétrique » de notre territoire.
- Veiller au maintien et au développement sur notre territoire des structures hospitalières, de tous leurs services, et de tout service de soins adaptés pour des publics spécifiques, notamment en lien avec le handicap.
- Soutenir les projets portés par notre contrat local de santé (CLS) en matière de prévention-promotion de la santé et d'accès aux soins dentaires notamment.
- Veiller à une présence équilibrée des praticiens généralistes et spécialistes sur notre territoire, pour permettre l'accès aux soins de tous les habitants et de ceux qui y travaillent. Poursuivre le développement du modèle des maisons de santé existantes en l'adaptant afin de favoriser l'installation d'autres professionnels de santé comme les dentistes, les kinésithérapeutes, etc... Prendre en compte également les médecines alternatives. Attirer ces nouveaux professionnels de santé par un accompagnement spécifique (partenariat avec la faculté de médecine de Brest, maîtres de stages, etc.).
- Favoriser la mobilité des habitants vers ces praticiens en prévoyant notamment cette possibilité dans les conditions des services de transport à la demande (cf. 2.3).
- Favoriser l'accès à la télémédecine.

- Développer les formations médicales et paramédicales sur notre territoire.
- Développer et conforter les services en matière de santé mentale, problématique majeure de notre territoire, dans la perspective de la création d'un conseil local en santé mentale (CLSM).
- Diversifier l'offre de soins en attirant les professions médicales absentes ou insuffisantes sur notre territoire, en développant la télémédecine en complémentarité des équipements de notre territoire (IRM fixe, fauteuils d'odontologie...), en s'appuyant notamment sur nos établissements (hôpitaux de Carhaix, Guéméné-sur-Scorff, Le Faouët et Plouguernevel).
- Favoriser les évacuations d'urgence de jour comme de nuit en proximité (hélistation).
- Développer nos capacités de logements des praticiens.
- Développer nos infrastructures pour la pratique du « sport-santé ».



E. Des services mis à la portée de tous

Certains habitants peuvent éprouver des difficultés particulières pour accéder aux services, en raison de contraintes de mobilités, d'âge ou de leur niveau de revenus. Si les séniors sont facilement identifiables parmi ces publics, il s'agit également de veiller à ce que les jeunes, les familles avec enfants, les personnes en situation de handicap et chaque habitant nécessitant un accompagnement spécifique puissent bénéficier de ce que notre territoire peut offrir.

Nos objectifs

- Garantir l'accès de tous les publics, sans distinction, aux activités de loisirs, de sport et aux activités culturelles, gages d'épanouissement individuel et de cohésion sociale pour notre territoire.
- Permettre le maintien à domicile de nos aînés et des personnes en situation de handicap en développant les services de livraison de repas et de soins.
- Poursuivre l'effort de structuration de l'accueil collectif en petite enfance et enfance-jeunesse.



F. Le numérique pour parfaire le cadre de vie et conforter l'ensemble de l'attractivité du territoire

Le développement des technologies numériques et l'essor du télétravail modifient les choix résidentiels de nombreux ménages, qui reconsidèrent l'intérêt de vivre à la campagne. Ces technologies permettent aussi d'envisager le déploiement de nouveaux services dans des domaines comme la santé, le commerce et la formation, pour lesquels notre territoire n'offrirait pas toujours une densité d'habitants suffisante pour viabiliser une présence physique. Le numérique est donc une opportunité à déployer pour compléter la qualité du cadre de vie.



Nos objectifs

- Terminer la desserte et le maillage numérique de notre territoire le plus rapidement possible.
- Développer des tiers-lieux pour offrir des espaces de travail connectés aux salariés ou entrepreneurs qui le souhaitent.
- Favoriser les usages numériques dans tous les domaines dans lesquels ils sont susceptibles d'améliorer le service rendu aux habitants et collectivités. Accompagner les commerçants, artisans et agriculteurs de notre territoire dans le développement de la vente en ligne.
- Veiller à un développement raisonné des technologies numériques afin de préserver le lien social via la présence physique.
- Réduire la fracture numérique en accompagnant les usagers dans l'apprentissage informatique.
- Favoriser la montée en compétences numériques des entreprises, des habitants et collectivités.
- Développer les systèmes de communication à destination des habitants, aux échelles opportunes (commune, intercommunalité, pays).

❖ PRESERVER UNE NATURE PLEINE DE RESSOURCES

Territoire de nature par excellence, le Centre Ouest Bretagne possède une diversité et une richesse de milieux et de ressources naturels dont il convient de préserver l'existence – notamment face aux risques d'artificialisation des sols – et la qualité et qu'il peut mobiliser pour développer des activités pourvoyeuses d'emplois. Les objectifs internationaux et nationaux en matière de transition écologique tracent un avenir favorable pour les activités liées à la production d'énergies renouvelables et à la maîtrise et au réemploi de matières premières. Elles doivent venir compléter avec ambition les filières agricole et agroalimentaire historique, lesquelles doivent toutefois être préparées aux grands changements écologiques et climatiques qui s'annoncent.

A. Des activités agricoles et agroalimentaires qui se diversifient et innovent

L'agriculture est l'activité historique de notre territoire. Elle y a conservé une place prééminente, par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère, et par l'entretien des paysages identitaires qu'elle assure. L'agroalimentaire prend, à ses côtés, des formes multiples (grandes unités industrielles, laiteries, biscuiteries...). Ces activités doivent se préparer au vieillissement des exploitants, et aux transformations induites par la transition écologique, en réduisant notamment leurs émissions de gaz à effet de serre. Les évolutions ont commencé. De plus en plus d'exploitations font évoluer leur modèle agronomique, diversifient leurs canaux de vente, s'inscrivent dans des démarches de labels d'excellence... Leurs métiers se renouvellent, et offrent des débouchés passionnants pour les jeunes de notre pays, qui s'en sont parfois détournés.

Nos objectifs

- Accompagner l'ensemble des modèles agricoles dans leurs évolutions.
- Favoriser le développement de la valeur ajoutée des productions sur notre territoire, pour construire des filières fortes.
- Accompagner les transmissions d'exploitations.
- Accompagner le développement de la vente en circuits courts.
- Soutenir les formations professionnelles de qualité dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, pour accompagner les mutations probables des pratiques.
- Favoriser les évolutions des systèmes de production vers des modèles durables.
- Promouvoir la consommation de produits locaux auprès des habitants.
- Favoriser des espaces de vente collectifs et valorisants pour nos producteurs locaux.
- Développer une offre et une demande alimentaire locales permettant aux activités agricoles et agroalimentaires d'être moins exposées aux aléas extérieurs au territoire.
- Orienter la commande publique vers les productions alimentaires locales.
- Aider à la mutualisation des outils de production agricole qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre.
- Accompagner la démolition des friches agricoles en vue de la renaturation de ces espaces.

B. Une production d'énergies renouvelables amplifiée

Notre territoire s'est impliqué depuis le début des années 2000 dans la production d'énergies renouvelables (EnR). Il possède des gisements éolien, solaire, de biomasse, de biogaz, de déchets, de chaleur... qui lui permettent de développer plus encore ces activités à l'avenir, de contribuer à la diversification des revenus des exploitations agricoles et à leur transmission, et de prendre une part active aux grands enjeux du siècle en matière d'énergie. Cette trajectoire implique toutefois de pouvoir installer des équipements de production plus nombreux, dans un cadre réglementaire clair, et d'accompagner la structuration des filières en pourvoyant à ses besoins de personnels formés. Elle peut être accompagnée judicieusement par des initiatives de réduction des consommations, permettant d'approcher un certain équilibre énergétique à l'horizon de 2040.

Nos objectifs

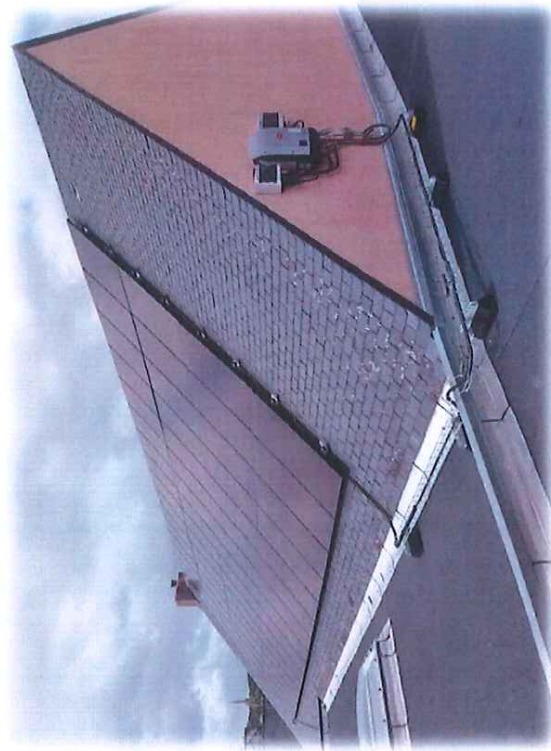
- Promouvoir et accompagner la réduction des consommations énergétiques des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.
- Développer la communication auprès des usagers sur les possibilités d'accompagnement par l'ALECOB et les différents partenaires.
- Favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire clair, en concertation avec l'État et les organismes agricoles, pour développer les équipements de production d'EnR, notamment agr-voltaïques. Traduire ce cadre dans le SCoT.
- Soutenir la rénovation des bâtiments agricoles qui peuvent accueillir des installations photovoltaïques, notamment pour encourager le retrait des matériaux polluants (amiante).
- Promouvoir la production d'EnR, les réseaux de chaleur et l'autoconsommation. Accompagner les projets de boucle énergétique.
- Structurer notre filière d'exploitation et de valorisation de la ressource en bois.
- Développer et favoriser l'utilisation du bois, sous toutes ses formes. Impulser une dynamique de gestion durable et productive des ressources locales.

C. Une économie plus circulaire

Les activités économiques développées depuis l'après-guerre s'avèrent très consommatrices de matières premières et génèrent une quantité de déchets considérable lorsque les objets produits ont atteint leur fin de vie. Pour remédier à ce double problème, il est possible de structurer dans notre territoire des réseaux d'entreprises et de collectivités qui réemploient et valorisent leurs sous-produits. Et de favoriser l'émergence d'activités pourvoyeuses d'emplois.

Nos objectifs

- Soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire.
- Favoriser les mises en relations et l'interconnaissance des entreprises susceptibles de valoriser ensemble leurs sous-produits.
- Soutenir les initiatives en faveur du recyclage.
- Favoriser l'usage et la production des éco-matériaux.



D. Des ressources en eau à préserver

Beaucoup de fleuves et rivières de l'Ouest breton trouvent leur source sur notre territoire. Cette omniprésence de l'eau a beaucoup marqué notre territoire : elle est à l'origine de notre habitat dispersé, de nos écosystèmes et de nos activités économiques. Déjà précieuse, l'eau est une ressource-clé pour l'avenir, car le changement climatique va se traduire par un allongement des périodes de sécheresse. Sa disponibilité passe à la fois par des efforts de préservation de la qualité et de sobriété dans les consommations. Et la ressource, dont profitent aussi les territoires voisins, pourrait être valorisée avec eux.

Nos objectifs

- Protéger nos zones humides, nos prairies et notre bocage, qui concourent à la qualité et à la disponibilité de la ressource.
- Protéger la ressource en rénovant, améliorant les équipements d'assainissement collectifs des collectivités (Stations d'épuration, postes de refoulement), en les adaptant aux besoins, en renouvelant les réseaux et en favorisant la mise aux normes des équipements d'assainissement des particuliers (raccordés ou non aux réseaux collectifs).
- Rénover, réhabiliter, adapter nos usines de production d'eau potable, réservoirs et réseaux d'eau ainsi que les systèmes d'assainissement aux nouveaux besoins, usages ou nouvelles réglementations.
- Favoriser les équipements économes en eau (récupération et recyclage) chez les habitants, les industriels et collectivités.
- Protéger la ressource en améliorant, rénovant les infrastructures pluviales (réseaux, débourbeurs, ...)
- Développer les aménagements perméables dans les espaces urbanisés, pour favoriser des infiltrations plus rapides des eaux pluviales, et maîtriser ainsi les pollutions liées aux ruissellements.
- Accompagner les démarches Natura 2000 et les actions des SAGE et dans les bassins versants, ainsi que toute autre action qui contribue à la qualité des milieux aquatiques.
- Développer la solidarité interterritoriale par bassin versant.

E. Une biodiversité et des milieux naturels préservés

Notre territoire présente une mosaïque de milieux naturels diversifiés qui abritent une biodiversité riche mais toutefois menacée. L'urbanisation, les infrastructures et les usages agricoles apparus dans les années 1960 ont contribué, ici comme ailleurs, à sa lente érosion. Or, cette diversité biologique participe de grands équilibres qui doivent être préservés : régulation de la qualité des eaux et du climat, pollinisation des cultures...

Nos objectifs

- Protéger la mosaïque des milieux naturels qui hébergent la biodiversité locale (trame verte et bleue, trame noire).
- Développer la végétalisation de nos espaces publics.
- Accompagner le maintien des prairies humides, milieux particulièrement fragilisés.
- Améliorer la connaissance des espèces en favorisant la réalisation d'atlas de la biodiversité. Faire de la biodiversité un atout culturel et touristique.



❖ SOUTENIR UNE ECONOMIE DIVERSIFIÉE, INNOVANTE, CREATRICE D'EMPLOIS

Si notre territoire souhaite appuyer son développement sur les ressources naturelles, il doit aussi soutenir ses filières traditionnelles (artisanat, agroalimentaire, métallurgie, logistique...) et diversifier davantage son tissu économique (numérique, touristique, énergies, etc.). Cette diversification doit permettre à chacun de trouver sa place, l'emploi qui correspond à ses attentes, de donner le sens qu'il souhaite à sa vie. Elle doit également faciliter l'installation de professionnels, qui sont parfois entravés dans leur projet par l'absence d'emploi pour le conjoint.

Pour réussir cette diversification du tissu économique, notre territoire doit pouvoir proposer une offre de formations qui réponde aux besoins des activités d'aujourd'hui et de demain, et des conditions de soutien et d'accueil des porteurs de projets. Nous devons viser aussi bien les formes classiques d'entrepreneuriat que la voie de l'économie sociale et solidaire, dans laquelle notre territoire est déjà précurseur.



Centre Ouest Bretagne : Objectif 2040

A. Une offre de formations élargie

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population active, la question de l'adéquation entre la formation des personnes et les besoins des entreprises prend une place centrale. Les formations proposées aujourd'hui dans notre territoire ne répondent que partiellement aux besoins et méconnaissent totalement le secteur de l'agroalimentaire, pourtant en tension de recrutement. L'offre doit donc être renforcée pour répondre aux besoins actuels des principaux secteurs d'activité, et préparer l'émergence de nouveaux métiers.

Nos objectifs

- Favoriser le développement sur notre territoire de formations qui répondent aux besoins exprimés par les entreprises, connaissant de plus en plus de difficultés de recrutement : formations aux métiers de l'agro-alimentaire, du bâtiment, du BTP, et de la logistique, formations qualifiantes (apprentissage, formations continues obligatoires, etc.) et formations professionnelles obligatoires (habilitations électriques, CACES, permis PL).
- Favoriser l'émergence de formations nouvelles qui contribuent à la diversification souhaitée de l'emploi dans notre territoire et accompagnent le développement d'activités en devenir (production d'énergies renouvelables, numérique...).
- Développer tous les partenariats pertinents avec des établissements d'enseignement et de formation pour ouvrir des antennes locales.
- Approfondir la réflexion sur le développement de formations en ligne (campus connecté...). Mutualiser des espaces dédiés à la formation secondaire, pouvant accueillir des étudiants sans critère de nombre d'inscrits.
- Créer des coopérations en matière de recherche-développement.
- Engager une démarche de « territoire apprenant ».
- Animer une politique de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC).

B. Un soutien permanent à la création et à la transmission d'entreprises

Pour conforter et diversifier notre tissu économique, nous devons saisir toutes les opportunités de développement économique, nous devons aussi veiller à la bonne transmission des entreprises existantes, dont les dirigeants se rapprochent pour beaucoup de l'âge de la retraite, et soutenir la création d'entreprises nouvelles qui contribueront à la diversification du tissu. Certains secteurs comme la construction et les énergies renouvelables apparaissent comme des opportunités fortes sur lesquelles se positionner.

Nos objectifs

- Soutenir les associations d'aide à la création et/ou à la reprise d'entreprise.
- Faciliter la création d'activités.
- Développer la communication sur les entreprises à reprendre.
- Accompagner les entrepreneurs dans leur parcours de création.
- Améliorer, créer des structures d'accompagnement du type « pépinière », « atelier relais », « boutique à l'essai », espaces de co-working...
- Développer les salons professionnels sur le territoire.
- Valoriser les diagnostics / audits du nombre de structures à transmettre aux horizons de 5, 10 et 15 ans par rapport aux attentes et aux besoins sur le territoire.
- Favoriser la relocalisation d'entreprises.

C. Des conditions d'accueil à faciliter

Notre territoire bénéficie de la mise en 2x2 de la RN 164, attendue depuis de nombreuses années par les acteurs économiques, qui vient compléter les axes de transport stratégiques Lorient-Roscoff et Rostrenen-Saint-Brieuc. Cette nouvelle infrastructure permet d'envisager un développement économique nouveau. Mais pour accompagner la création et la transmission d'entreprises, nous devons aussi pouvoir proposer aux porteurs de projets des solutions immobilières et foncières adaptées à leurs besoins et rapidement disponibles.

Nos objectifs

- Revaloriser les friches industrielles, les réhabiliter pour restaurer leur attractivité ou faire évoluer leur destination. Construire les partenariats adéquats (EPFR, etc.).
- Développer des zones d'activités économiques communautaires, voire intercommunautaires.
- Encourager le développement des activités artisanales, commerciales et tertiaires en centre-ville et centre-bourg plutôt qu'en périphérie dès lors qu'elles s'y prêtent.
- Promouvoir la transmission des entreprises.
- Accompagner les solutions de desserte numérique dans les espaces économiques.
- Améliorer, développer les infrastructures (ferrées, routières, échangeurs...) ou équipement structurants du territoire, les sécuriser (enfouissement des réseaux...)
- Définir une stratégie de communication mettant en valeur l'attractivité de notre territoire, sur le plan de l'activité économique et de la qualité de vie, pour les entrepreneurs, les salariés et leurs familles.
- Développer des actions de prospection économique.

Annexe 2 : Fiches action

FICHE ACTION N°1

Réhabilitation de la friche de l'ancien cinéma

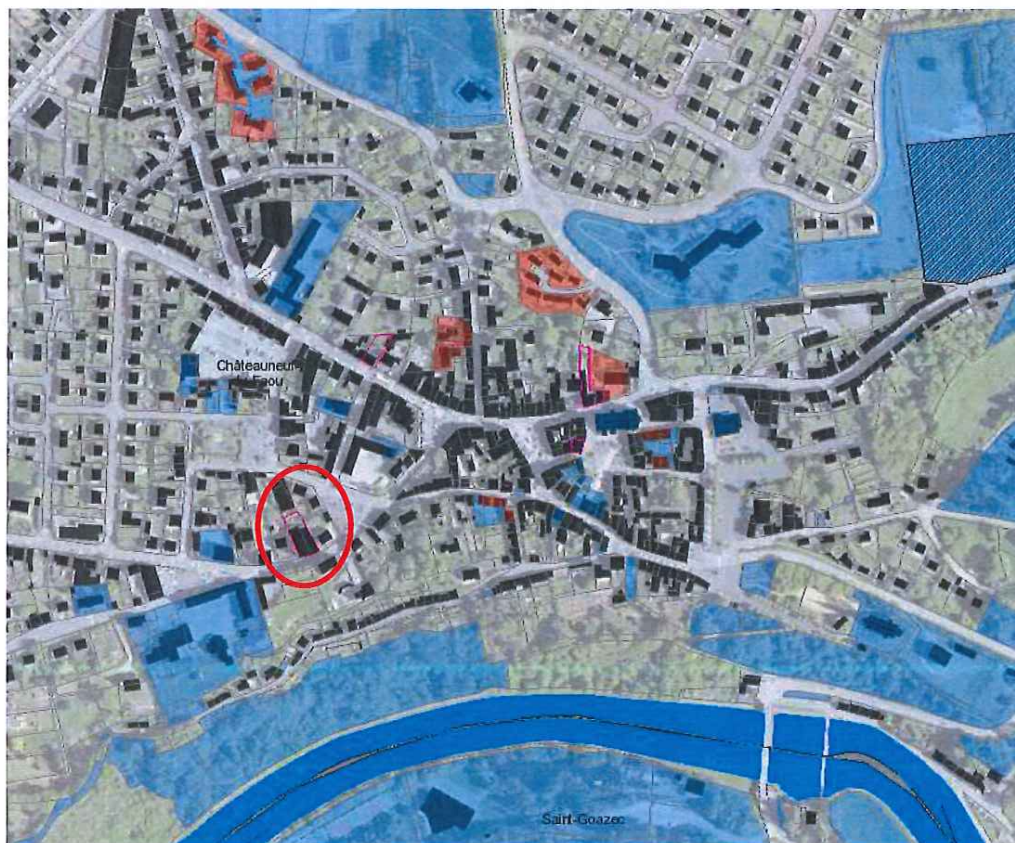
Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat qualitative et diversifiée en centre-ville
Action nom	Réhabilitation de la friche de l'ancien cinéma
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	EPF conventionné par la Ville de Châteauneuf-du-Faou
Description de l'action	<p>La commune souhaite remédier à la friche urbaine de l'ancien cinéma en y réalisant un projet de logements tout ou partie en logements locatifs sociaux, après démolition du bâti existant (parcelles AE 17, AE 18, AE 543, d'une surface de 696 m²). Les logements locatifs sociaux seront produits et gérés par Finistère Habitat, et financés en PLUS-PLAI. L'opération devrait permettre de créer 7 logements en centralité.</p> <p>L'ancien cinéma est inutilisé depuis une quarantaine d'année et de fait, se dégrade peu à peu. Il n'est aujourd'hui plus sécurisé. Il s'agit d'une parcelle en centre-ville, dans le périmètre de l'ORT.</p> <p>Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises secteur de l'ancien cinéma. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux impliquent une masse de travail trop importante pour que la commune de Châteauneuf-du-Faou puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il a été décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).</p> <p>Le compromis de vente a été signé en août 2022, pour un euro symbolique. Des études complémentaires sont actuellement menées avant que les travaux de déconstruction ne commencent. La construction des logements devrait être programmée en 2024.</p> <p>L'acquisition, les études préalables, la déconstruction et la dépollution sont budgétisées à 320 921 €. Le foncier sera ensuite revendu à Finistère Habitat. Le déficit d'opération sera pris en charge par la commune, après l'application du dispositif de minoration travaux de l'EPF.</p>
Partenaires	<p>La convention opérationnelle a été signée par la commune et l'EPF en mars 2022.</p> <p>L'EPF s'engage à mener les études et les travaux de déconstruction et de dépollution, dans la limite du budget qui lui est alloué par la commune (400 000 €).</p> <p>La commune s'engage à financer le déficit foncier qui lui sera alloué en fin de portage.</p>



Dépenses prévisionnelles	Études préalables et travaux de déconstruction/dépollution : 305 000 € HT Travaux d'aménagement : 13 920 € HT Frais annexes : 2 000 € HT TOTAL : 320 920 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cession du foncier à Finistère Habitat : 24 500 € Cofinancement EPF via le dispositif de minoration des travaux : 177 853 € Déficit d'opération répercuté à la commune en fin de portage : 118 568 € Ce déficit sera autofinancé.
Calendrier	Convention opérationnelle entre la commune et l'EPF signée en mars 2022 Compromis de vente entre l'EPF et les propriétaires : Août 2022 Études préalables complémentaires : Été 2022-printemps 2023 Signature de l'acte authentique : 30 juin 2023 Travaux de déconstruction/dépollution/aménagement : Juin 2023-Avril 2024 Cession du foncier à Finistère Habitat : Printemps 2024 Construction de l'opération : Année 2024 Achèvement des travaux : Début 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action énoncée dans l'étude de revitalisation du centre-ville produite en 2019.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Signature de la convention opérationnelle Signature du compromis de vente Signature de l'acte authentique Diagnostics et sondages du sol Lancement des travaux de déconstruction/dépollution Finalisation des travaux d'aménagement Dépôt du permis de construire Lancement des travaux de construction Finalisation du chantier Taux d'occupation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération créera 7 logements neufs en centre-ville, renforçant ainsi la fonction d'habitat du centre-ville. Elle permettra de répondre en partie à la forte demande de logements locatifs sociaux, notamment pour de petites surfaces. À proximité immédiate du centre-ville, les habitants pourront bénéficier des commerces et des services de la centralité.
Annexe	La déconstruction des bâtiments existants devra faire l'objet d'une demande de permis de démolir.

Le projet architectural de Finistère Habitat devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Localisation de l'opération en rose sur la carte, rue Jean Dorval.



FICHE ACTION N° 2

Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

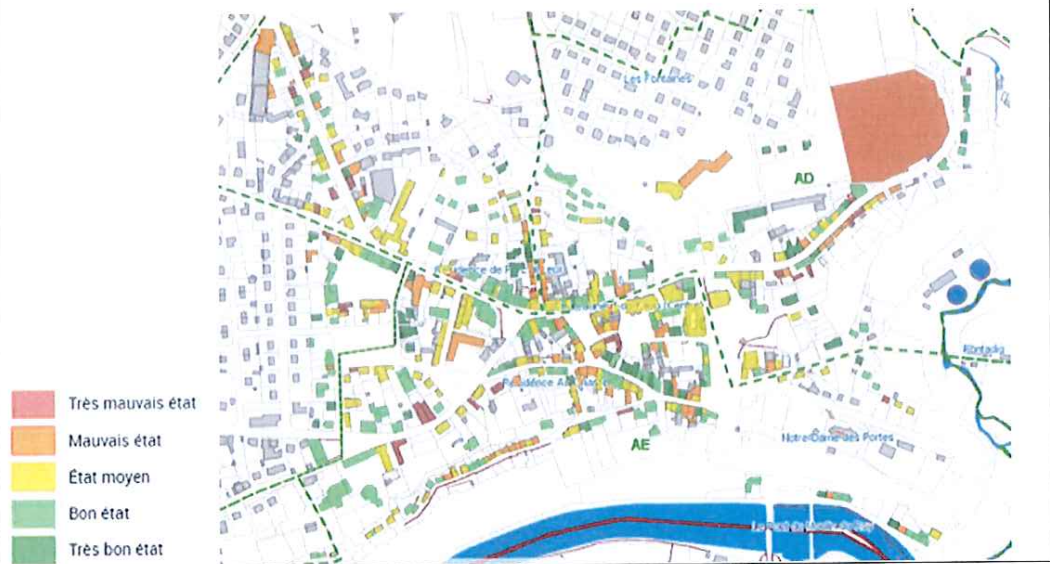
Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat qualitative et diversifiée en centre-ville
Action nom	Déterminer une stratégie opérationnelle d'intervention sur l'habitat privé indigne et dégradé
Action n°	2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Haute Cornouaille EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de Haute Cornouaille a pris la compétence « Politique du logement ». Constatant des problématiques d'amélioration de l'habitat privé, une première OPAH a été lancée par le Syndicat Mixte pour le développement du Pays touristique de Centre-Bretagne. Ce dernier était composé de trois EPCI finistériens : la Communauté de communes de Haute Cornouaille, Poher communauté et Monts d'Arrée communauté. Le Syndicat mixte a été dissout le 31 décembre 2020. Néanmoins, une convention d'entente fût passée entre les trois EPCI pour continuer cette démarche mutualisée, avec Poher communauté comme mandataire du marché. L'OPAH en cours (2017-2022) montre de bons résultats sur les thématiques généralistes incitatives que sont la rénovation énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement.</p> <p>La présente étude pré-opérationnelle se concentrera sur le volet renouvellement urbain de l'OPAH, puisque les aspects plus généralistes seront traités par l'OPAH généraliste mutualisée. De plus, la CCHC a mis en place des aides à l'accession à la propriété, valables pour une primo-accession de logements neufs ou anciens.</p> <p>Parallèlement à ces démarches spécifiques à l'habitat privé, la ville de Châteauneuf-du-Faou s'est lancée dans un processus de revitalisation de son centre-ville. Ainsi, une étude de revitalisation fût livrée en 2019, suite à l'appel à projet « Dynamisme des bourgs ruraux » en 2018. Cette étude a produit un diagnostic de territoire, accompagné de 28 fiches action. Concernant le domaine de l'habitat, l'étude a révélé une forte vacance des logements du centre-ville. Cette vacance semble due à un mauvais état du bâti, mais aussi à un mauvais dimensionnement des logements et à une conception qui n'est plus adaptée à la demande actuelle. En effet, le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou comporte de nombreux logements couplés à un commerce au rez-de-chaussée, sans entrée indépendante. La vacance du local entraîne ainsi la vacance de l'ensemble du bâtiment. Dotée d'un passé de ville commerçante importante, le centre-ville porte encore le témoignage de cette époque fastueuse, avec de grandes maisons de maîtres sur de belles propriétés datant du XIXe siècle. Certaines de ces maisons sont en mauvais état, et leur surface ne permet pas à des familles aux ressources modestes de se diriger dans un tel investissement et un chantier de cette ampleur.</p> <p>Cette étude pré-opérationnelle et sa déclinaison opérationnelle constitueront une composante essentielle du volet Habitat de l'ORT.</p>



	<p>Enfin, le projet de territoire de la communauté de communes sera construit durant ce premier semestre 2022. Il permettra de donner des perspectives politiques claires sur le développement du territoire.</p> <p>Si l'OPAH constitue un socle d'aides et d'assistance aux propriétaires modestes désireux de faire des travaux, ce dispositif montre ses limites dans les situations plus complexes. Aussi, dans le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou, l'impact de l'OPAH ne se fait pas assez ressentir. On observe un état de dégradation important de certains îlots du centre-ville, couplé ou non avec une vacance des logements (voir carte ci-dessous). La conception, l'aménagement de certains îlots peut être remis en question, car tous les bâtiments ne semblent pas pouvoir répondre aux besoins des acquéreurs, malgré une demande de logements toujours présente.</p>
Partenaires	<p>La CCHC s'engage à porter cette étude qui est ciblée sur le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou. La commune s'engage à mettre à disposition le chef de projet « Petites villes de demain » pour le suivi opérationnel de l'étude.</p> <p>La commune assurera le portage des actions opérationnelles préconisées par l'étude.</p>
Dépenses prévisionnelles	Le marché est une prestation de services, sous la forme d'une MAPA. La dépense est estimée à 60 000 € HT, c'est une dépense de fonctionnement.
Plan de financement prévisionnel	Cette étude sera financée par l'ANAH (50% du HT), la Banque des Territoires (25% du HT plafonné à 15 000 €), le Conseil départemental au titre du Pacte Finistère 2030 (5% du HT). Le reste à charge sera réparti pour moitié entre la Communauté de communes et la commune de Châteauneuf-du-Faou.
Calendrier	<p>Lancement de la consultation : 12 mai 2022.</p> <p>Sélection du cabinet retenu en conseil communautaire : 7 juillet 2022</p> <p>Lancement de l'étude : 21 octobre 2022</p> <p>Fin prévisionnelle de l'étude : Juin 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement de la consultation</p> <p>Sélection d'un bureau d'études</p> <p>Réception du diagnostic</p> <p>Choix d'un scénario opérationnel</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permettra à la commune d'avoir une connaissance beaucoup plus fine des problématiques de rénovation des logements du centre-ville, et d'obtenir des outils juridiques permettant à terme de réduire la vacance et la dégradation du bâti.

Annexe

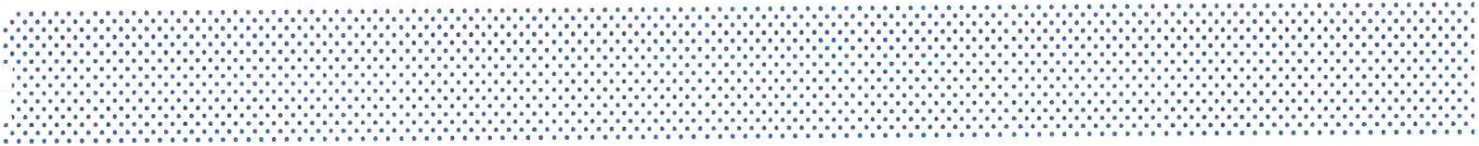
Pré-repérage de l'état du bâti en centre-ville, février 2022. Commune de Châteauneuf-du-Faou



FICHE ACTION N° 3

Diagnostic commercial « Shop'In »

Orientation stratégique	Assurer un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Diagnostic commercial « Shop'In »
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou Commune
Description de l'action	<p>La Ville de Châteauneuf-du-Faou lance une étude sur la vitalité commerciale du centre-ville. Cette étude est financée à 100% par la Banque des Territoire dans le cadre du programme national de revitalisation « Petites villes de demain » dont la commune est bénéficiaire. Elle est menée par la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires).</p> <p>Dans ce contexte, la population est amenée à s'exprimer à travers un questionnaire en ligne. Le but est d'avoir un retour du ressenti des consommateurs sur le commerce du centre-ville, sur les habitudes de consommation des locaux, et d'identifier les potentiels freins à la consommation en centre-ville.</p> <p>Ce questionnaire va alimenter le diagnostic établi par la SCET, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une analyse statistique du territoire, plus spécifiquement en lien avec le commerce La synthèse des réponses au questionnaire 5 entretiens avec des acteurs locaux du commerce <p>Le résultat de ce diagnostic permettra d'avoir des pistes d'actions à mener pour favoriser la vitalité commerciale du centre-ville.</p>
Partenaires	<p>La commune a sollicité la Banque des Territoire pour établir un diagnostic commercial de son centre-ville.</p> <p>La Banque des Territoires finance à 100% la prise en charge de cette étude par un marché à bon de commande.</p>
Dépenses prévisionnelles	Aucune dépense pour la collectivité, la mission étant prise en charge à 100% par la Banque des Territoires.
Plan de financement prévisionnel	/
Calendrier	<p>Commande de la mission : Octobre 2021</p> <p>Lancement de la mission : 25 mai 2022</p> <p>Restitution : 11 juillet 2022</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de questionnaires complétés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permet d'avoir un diagnostic actualisé de la vitalité commerciale en centre-ville, sur la base d'une analyse statistique et du ressenti de la population. Elle identifie les freins à la consommation en centre-ville, et les moyens d'y remédier.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 4

Boutiques éphémères

Orientation stratégique	Assurer un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Développement de boutiques éphémères
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou (ou CCHC/EPCI, à confirmer) Commune
Description de l'action	Les boutiques éphémères permettent à des porteurs de projet de tester leur activité pendant une période limitée, avant de se lancer de façon plus pérenne dans l'achat d'un local ou un bail commercial. La location de la boutique éphémère se fait moyennant un loyer minoré, ce qui limite le risque financier pour le porteur de projet. La durée limitée du bail et le test de la rentabilité de l'activité permettent aussi de sécuriser le propriétaire.
Partenaires	Les modalités de partenariat entre la commune et l'EPCI restent à définir dans ce projet. Il faut aussi construire les partenariats avec les propriétaires de locaux commerciaux susceptibles de correspondre à ce fonctionnement.
Dépenses prévisionnelles	Cotisation à la fédération « Ma boutique à l'essai » : 3 000 €/an (pour une souscription communale)
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	La mise en place de ce système serait idéale à partir de juin 2023, suite à la tenue de l'évènement « Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce » (fiche action n°4).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sélection de locaux commerciaux correspondant au besoin Souscription à la Fédération « Ma boutique à l'essai » Finalisation des partenariats avec les propriétaires Nombre de boutiques disponibles en juillet 2023 Nombre d'installations pérennes à N+3
Conséquence sur la fonction de centralité	Les boutiques éphémères seraient situées en centre-ville. Elles permettraient à de nouveaux porteurs de projet de s'installer en centralité, et probablement d'y rester s'ils parviennent à y établir leurs clientèles.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 5

« Mon Centre-Bourg A un Incroyable Commerce »

Orientation stratégique	Assurer un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Organisation d'un évènement « Mon Centre-Bourg A un Incroyable Commerce »
Action n°	5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou Commune
Description de l'action	La commune de Châteauneuf-du-Faou a répondu à l'appel à projet lancé par le cabinet de conseil Auxilia, en partenariat avec Le Bon Coin et la Banque des territoires. Elle a été retenue pour la programmation 2023. A travers l'organisation d'un « marathon créatif de 36 heures », ce programme crée un temps fort d'animation commerciale, de visibilité pour le centre-ville et il accélère l'installation de porteurs de projet sur la commune. Plusieurs équipes aident les candidats à construire leur projet de commerce. Ces équipes sont composées d'acteurs locaux, tels que d'autres commerçants, des représentants de la CCI, de la CMA, des banques, des assurances, etc. L'évènement se conclut par un concours, où le lauréat est désigné par un vote de la population. Il a pour objectif de révéler des projets de commerces en lien avec les nouvelles tendances de consommation et les besoins des habitants. Le but est de voir ouvrir des entreprises qui tiennent dans la durée, car les fermetures prématurées portent atteinte à l'image du territoire.
Partenaires	Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre à disposition leurs agents pendant cet évènement (chef de projet « Petites villes de demain » et manager de commerce). Les partenaires consulaires s'engagent à faciliter la mise en œuvre du dispositif, et à participer à cet évènement.
Dépenses prévisionnelles	Coût du dispositif : 20 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel	Banque des Territoires : 10 000 € Partenariats privés et publics locaux : entre 3000 et 5000 € environ Autofinancement commune : 5000-7000 € ?
Calendrier	Réunion publique de présentation : Février 2023 Construction des outils et mobilisation locale : Février 2023 Accompagnement à la réalisation des outils de communication : Avril 2022 Conférence de presse de lancement : Mai 2023



	Réunion de formation des coaches : Mai 2023 Accompagnement dans l'organisation et la détection de participants : Mai 2023 L'évènement se déroulera les 23 et 24 juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de candidats participants à l'évènement Tenue de l'évènement Nombre d'installations effectives Nombre d'installations toujours en place à N+3
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement du tissu commercial en centre-ville. En effet, il permet d'attirer de nouveaux porteurs de projets, de bénéficier d'une communication importante. Il constitue aussi un évènement générateur de lien social entre les commerçants, les acteurs locaux mais aussi avec les consommateurs, favorisant ainsi l'intégration de nouveaux arrivants.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 6

Manager de commerce

Orientation stratégique	Assurer un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Recrutement d'un manager de commerce pour 2 ans
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Haute Cornouaille EPCI
Description de l'action	<p>Le service économique de la CCHC a pour mission l'étude et l'animation de programmes à l'échelle du territoire : opérations de restructuration, de reconversion, de revitalisation des activités (susciter et faciliter l'implantation d'entreprises), accompagnement et soutien des entreprises implantées (montage de dossiers de financement, recherche de locaux adaptés), recherche d'investisseurs potentiels et valorisation du territoire.</p> <p>A l'occasion du programme « Petites villes de demain », il a été décidé de recruter un manager de commerce, chargé de fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs économiques ainsi que les partenaires publics et privés pour fortifier et promouvoir l'attractivité commerciale des centres villes sur l'ensemble du territoire de la Haute Cornouaille.</p> <p>Le manager de commerce est l'élément opérationnel principal du volet commercial du programme « Petites villes de demain ».</p> <p>Il est l'interlocuteur privilégié au quotidien des acteurs économiques des centres bourgs. Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux des projets en cours (installation, modification, radiation) et tenir à jour un tableau de bord, Établir une cartographie des activités des centres villes. Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions pour dynamiser les centres bourgs. Accompagner les communes dans le maintien de leurs commerces, en s'appuyant sur les dispositifs existants, Repérer les problématiques individuelles ou collectives et alerter les communes et leurs partenaires, Fédérer les professionnels des centres villes sous toute les formes (association, club d'entreprises, réseaux sociaux, ateliers collaboratifs, gazette, visites extérieures, organisation d'événements), Promouvoir et accompagner la mise en place d'animations commerciales en centre bourgs,

	<p>Accompagner l'action des associations commerçants/artisans locales existantes.</p> <p>Accueillir les porteurs de projets du centre-ville et les accompagner dans leurs démarches auprès des communes et de l'intercommunalité (présentation du territoire, présentation des outils et des services mis à leur disposition et réalisation de certaines démarches),</p> <p>Prospecter de façon active en vue de l'installation de nouvelles activités et développer l'offre marketing,</p> <p>Valoriser l'immobilier commercial (résorption de la vacance commerciale, création de boutiques partagées, éphémères, création de nouveaux services innovants, etc.),</p> <p>Guider les acteurs économiques vers la numérisation de leurs offres, en lien avec le service économique de la Communauté de Communes, les chambres consulaires (CCI et CMA) et les associations de commerçants,</p> <p>Contribuer à la création d'un observatoire du commerce et de l'artisanat à l'échelle de la communauté de communes.</p> <p>Participer aux études de redynamisation des centres-villes et être l'interlocuteur des professionnels du centre-ville sur des thématiques telles que la charte des enseignes et des devantures, le stationnement, les heures d'ouverture, l'embellissement, la circulation.</p>
Partenaires	La communauté de communes de Haute Cornouaille s'engage à recruter un manager de commerce pour un contrat à durée déterminée de 2 ans. Ce recrutement est effectif au 1 ^{er} juin 2022.
Dépenses prévisionnelles	Salaire et frais annexes.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement de la Banque des Territoires forfaitaire à hauteur de 20 000 € pour un contrat de 2 ans. Le solde est autofinancé par la CCHC.
Calendrier	Recrutement au 1 ^{er} juin 2022 pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 mai 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Recrutement du manager de commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Le manager de commerce est l'interlocuteur privilégié des commerçants du centre-bourg. Il doit faciliter les relations entre les commerçants et l'administration, les partenaires, mais aussi avec les propriétaires de locaux commerciaux. Son but est de réduire la vacance commerciale en centre-ville et de veiller au bon développement commercial de la centralité.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 7

Schéma de circulation

Orientation stratégique	Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité
Action nom	Élaboration d'un schéma de mobilités
Action n°	7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou Commune
Description de l'action	<p>Ce projet vient d'une part d'un constat d'une nécessaire transformation des espaces publics du centre-ville de Châteauneuf-du-Faou, notamment soulevé dans l'étude de revitalisation du centre-ville par A3paysages, livrée en 2019.</p> <p>Le centre-ville est traversé par une route départementale très passante, dans une configuration où la circulation automobile et le stationnement sont prioritaires.</p> <p>Préalablement à tout aménagement des espaces publics du centre-ville, la commune a souhaité engager une étude pour déterminer le schéma de circulations de la ville. Il permettra de favoriser les mobilités douces tout en maintenant une offre suffisante de stationnement, et des déplacements plus agréables dans le centre-ville.</p>
Partenaires	FIA s'engage à mener cette étude et la commune s'engage à mettre en application les conclusions de cette étude.
Dépenses prévisionnelles	Dépense incluse dans la cotisation de la commune à FIA.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement par la commune dans la cadre de la cotisation à FIA (2019 €).
Calendrier	<p>Lancement de l'étude : 21 février 2022</p> <p>Restitution : 24 juin 2022</p> <p>Pré-validation du schéma de circulation : fin 2022</p> <p>Phase d'échanges avec les commerçants et les partenaires (CD29, Région, CCHC, ABF) : début 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement de l'étude</p> <p>Restitution de l'étude</p> <p>Validation du scénario méthodologique opérationnel</p>

Conséquence sur la fonction de centralité	Le schéma de circulation va servir de socle pour les aménagements urbains. Il identifie les cheminements doux à créer ou à améliorer, et affecte certaines rues du centre-ville à une fonction plus piétonne ou plus automobile. Il identifie aussi les stationnements à modifier ou à créer.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 8

Refonte de la signalétique

Orientations stratégiques	<p>Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage</p>
Action nom	Refonte de la signalétique de la ville
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Châteauneuf-du-Faou</p> <p>Commune</p>
Description de l'action	<p>Ce projet part du constat d'un défaut de la signalétique actuelle, qui est vieillissante et inadaptée.</p> <p>En effet, le développement touristique du canal de Nantes à Brest, les travaux de la RN164 et la labellisation Villages Étapes de la commune modifient les flux de circulation et les besoins concernant une nouvelle signalétique sont bien réels. Le souhait de la municipalité est de mieux indiquer les commerces et services présents en centre-ville, mais aussi les espaces de stationnements et les trajets à pied ou en vélo, dans le but de développer les mobilités douces, conformément au schéma de circulation.</p> <p>Ce projet est aussi une opportunité pour unifier la signalétique présente dans la commune, et y intégrer des traductions bilingues français-breton pour valoriser la culture bretonne locale et mettre en application la charte Ya d'ar brezhoneg (développement de la présence du breton dans l'espace public, la vie sociale et économique).</p>
Partenaires	La Banque des Territoires finance à 50%
Dépenses prévisionnelles	20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financement de l'étude à 50% par la Banque des Territoires</p> <p>Autofinancement commune : 50%</p>
Calendrier	<p>Consultation à lancer dès la validation du schéma de circulation</p> <p>Lancement de l'étude : 1^{er} semestre 2023</p> <p>Étude livrée au 2^{ème} semestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.




Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement de l'étude</p> <p>Restitution de l'étude</p> <p>Validation des choix opérationnels</p> <p>Appel d'offres</p> <p>Mise en place de la nouvelle signalétique</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action renforcerait les fonctions de centralité de Châteauneuf-du-Faou car elle permettrait aux habitants du territoire et aux visiteurs de se repérer plus facilement dans la ville en identifiant les points d'intérêts de la commune, et notamment des commerces et services accessibles en centre-ville. Ceci étant dans le but de limiter notamment la dépendance automobile en densifiant le maillage de commerces et services accessibles en centralité.</p> <p>En effet, Le flux de visiteurs augmente du fait de la labellisation « Village Etape » de la commune, et il serait souhaitable que ces visiteurs bénéficient aux commerçants du centre-ville.</p> <p>De plus, de meilleures indications des cheminements doux permettrait aux visiteurs comme aux habitants de prendre mieux conscience de leur proximité avec le centre-ville.</p>
Annexe	/

FICHE ACTION N° 9

Requalification des espaces publics de l'hypercentre

Orientations stratégiques	<p>Œuvrer en faveur des mobilités douces et de l'apaisement des circulations en centralité</p> <p>Assurer un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage</p>
Action nom	Requalification de la rue Paul Sérusier, rue du Général de Gaulle, place de l'église et place André le Gall
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Châteauneuf-du-Faou</p> <p>Commune</p>
Description de l'action	<p>La surface des rues du centre-ville est restée plutôt la même depuis le début du XXe siècle. Mais à cette époque, les rues étaient encore majoritairement fréquentées par les piétons et les chevaux. La distribution de l'espace a évolué au cours du XXe siècle au profit des véhicules motorisés. Aujourd'hui, le centre-ville est traversé par une route départementale très fréquentée, il y a très peu d'espaces dédiés aux vélos, et les trottoirs sont étroits et peu confortables. Cette configuration n'encourage pas à la pratique des mobilités douces pour les déplacements quotidiens. Si les commerces bénéficient d'une certaine visibilité du fait du passage de véhicules, en proportion, très peu de ces passants motorisés s'y arrêtent effectivement.</p> <p>La commune souhaite réduire l'impact de la circulation automobile sur le centre-ville, pour faire de l'hypercentre un quartier apaisé et plus vivant. Pour ce faire, la priorité est d'élargir les trottoirs pour éloigner les véhicules roulants des piétons, et ainsi permettre une circulation piétonne plus fluide. Le canal de Nantes à Brest étant un lieu de plus en plus fréquenté par les cyclotouristes, les aménagements des rues principales du centre-ville tiendront aussi compte de ces usagers pour leur offrir un parcours plus qualitatif.</p>
Partenaires	<p>La commune s'engage à lancer une étude VRD pour l'aménagement des rues principales du centre-ville.</p> <p>Le phasage des travaux et des financements n'est pas encore déterminé, les études devront permettre de travailler sur ce point.</p> <p>La prochaine étape consiste à lancer une consultation pour l'étude VRD, préalable aux travaux d'aménagement.</p> <p>La Banque des Territoires finance à 50%</p>

Dépenses prévisionnelles	Cofinancements prévisionnels de l'étude VRD : Banque des Territoires : 41 500 € HT Autofinancement : 41 500 € HT Travaux d'aménagement : Inconnue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Des cofinancements sont attendus de l'État par la DETR et la DSIL, du Conseil départemental par la participation à la chaussée et le volet 1 du pacte Finistère 2030, et du Conseil régional par le dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne 2023. Financement de l'étude à 50% par la Banque des Territoires
Calendrier	Lancement de la consultation pour l'étude VRD : 2023 Choix de l'entreprise : 2023 Étude : 2023 Début des travaux : 2024 Fin des travaux : 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achèvement des travaux, augmentation de la végétalisation et des surfaces perméables, amélioration des continuités des itinéraires cyclistes
Conséquence sur la fonction de centralité	L'augmentation de la part des espaces publics dédiés aux circulations douces permettra de recréer un esprit de quartier.
Annexe	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur 

FICHE ACTION N°10

Ravalement et coloration de façades du patrimoine bâti

Orientation stratégique	Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage Assurer un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Colorisation des façades du centre-ville
Action n°	10
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou Commune
Description de l'action	<p>Par la mise en œuvre d'une campagne de ravalement et de coloration des façades du centre-bourg, la municipalité souhaite faire de la valorisation du patrimoine bâti du centre ancien un axe de sa politique de redynamisation.</p> <p>Ainsi, une charte de coloration des façades du centre-ville est établie, préalablement au lancement d'une campagne de ravalement de façades.</p> <p>Phase n°1 – Diagnostic, création de la charte et concertation.</p> <p>La première phase du projet porte sur l'analyse du centre-ville. Il s'agit de définir le périmètre d'intervention de la campagne au sein du périmètre de la future ORT (voir annexe). L'étude décrira les différentes typologies de bâti et identifiera des secteurs et linéaires de façades à mettre en valeur par la couleur. En ce qui concerne la concertation, sera organisé un atelier participatif autour du patrimoine et de la couleur et une balade urbaine pour un diagnostic partagé.</p> <p>Phase n°2 – Mise en œuvre de la campagne de ravalement de façades</p> <p>Au cours de cette seconde phase, il s'agira de définir les orientations stratégiques de la campagne et de préparer sa mise en œuvre. Elle portera notamment sur l'élaboration d'un dispositif d'aide communal, la stratégie de communication, et l'accompagnement des demandeurs.</p> <p>Phase n°3 – Lancement de la campagne de ravalement de façades</p> <p>Les modalités de cette campagne restent encore à déterminer.</p>
Partenaires	<p>La commune s'engage à lancer une étude pour l'élaboration d'une charte de coloration des façades du centre-ville, puis à lancer une campagne de ravalement de façades dans le centre-ville.</p> <p>Elle bénéficie du soutien technique du Conseil départemental à travers le CAUE et de l'Etat à travers l'UDAP.</p> <p>Les services de la CCHC sont aussi associés pour anticiper les articulations possibles avec le dispositif « Pass Commerce et Artisanat » offrant des subventions aux travaux pour les commerçants.</p>



Dépenses prévisionnelles	Études préalables à la mise en œuvre d'une campagne de ravalement et de coloration de façades du centre-ville : 20 450 € HT Cofinancement études 50 % Banque des territoires Budget communal alloué à la campagne de ravalement de façades : 27 500 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancements prévisionnels des études : Banque des Territoires : 10 225 € HT Autofinancement : 10 225 € HT
Calendrier	Lancement de la consultation pour un architecte conseil : 9 juin 2022 Lancement de l'étude prévisionnelle : 3 novembre 2022 Finalisation de l'étude : Février 2023 Lancement de la campagne de ravalement de façades : Hiver 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sélection d'un architecte-conseil Lancement de l'étude Validation de la charte de colorisation Choix d'un scénario opérationnel pour la campagne de ravalements Lancement de la campagne de ravalements Nombre de façade ravalées à N+1 Nombre de façades ravalées à N+4
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre-ville est un lieu de passage, pour les visiteurs, les habitants et les touristes qui seront de plus en plus nombreux avec le développement du cyclotourisme et la labellisation Villages Etapes de la commune. La rénovation des façades du centre-ville a un rôle important dans l'image qui est véhiculée du territoire. L'entretien du bâti participe à l'attractivité touristique, résidentielle et économique de la centralité.
Annexe	/

FICHE ACTION N° 11

Construction du Musée Sérusier

Orientation stratégique	<p>Développer une offre de services publics, de culture et de loisirs</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics, le patrimoine et le paysage</p> <p>Assurer un développement économique et commercial équilibré</p>
Action nom	Construction du Musée dédié aux peintres Paul et Marguerite Sérusier
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Châteauneuf-du-Faou</p> <p>Commune</p>
Description de l'action	<p>Figure majeure du postimpressionnisme, Paul Sérusier découvre Châteauneuf-du-Faou en 1893. Il s'y installe définitivement en 1912 avec l'artiste Marguerite Gabriel-Claude suivant leur mariage. Bien que reconnu pour ses liens avec Gauguin à Pont-Aven dans les années 1888-1889 et pour son rôle central dans la naissance du groupe des Nabis à Paris, la période châteauneuvienne de Paul Sérusier, qui représente la majeure partie de son œuvre, est peu connue du public. Marguerite Sérusier est quant à elle restée dans l'ombre de son époux dont elle fut l'élève à l'Académie Ranson (avant d'y enseigner elle-même). Pourtant, son œuvre révèle ses propres nuances qui méritent d'être mieux explorées.</p> <p>La Ville de Châteauneuf-du-Faou conserve un patrimoine exceptionnel lié à la présence de ces artistes dans la ville : la maison du couple, inscrite aux Monuments historiques depuis 1995 mais propriété privée non visitable, et le baptistère de l'église Saint-Julien, où se trouve le seul ensemble décoratif encore en place et accessible au public de Paul Sérusier. De plus, la commune possède une collection d'œuvres d'art progressivement constituée depuis les années 1970 (d'environ cinquante pièces aujourd'hui), en particulier centrée sur la période châteauneuvienne de ces artistes, ce qui en fait sa particularité au regard des autres œuvres des Sérusier conservées dans des collections publiques.</p> <p>C'est pourquoi la commune porte le projet de créer le musée Sérusier, qui sera dédié à approfondir et diffuser les connaissances sur Paul et Marguerite Sérusier et leur entourage artistique, afin de revaloriser la place et l'influence de ces artistes dans l'histoire de l'art. Ce lieu permettra de rendre les collections plus accessibles au public tout en leur offrant de meilleures conditions de conservation, de mettre en valeur le patrimoine de la commune, de créer une offre culturelle de proximité</p>



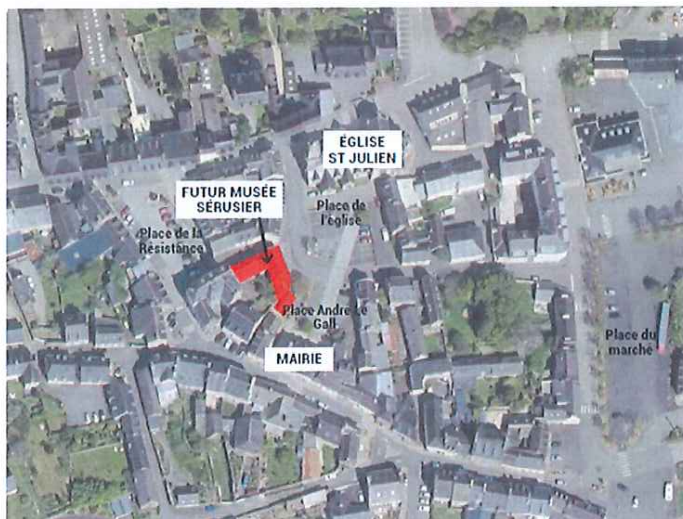
	<p>pour les habitants, de redynamiser et faire rayonner le territoire en tant que destination. Une cheffe de projet dédiée à la construction du musée Sérusier a ainsi été recrutée en septembre 2021.</p> <p>Le groupement du maître d'œuvre sélectionné pour la conception du futur bâtiment (Atelier de l'Île architectes et paysagistes) comprend un scénographe numérique, qui sera chargé de développer des outils numériques de médiation en salle pour le musée Sérusier, et une graphiste, Tétra-crédation, chargée de la signalétique dans l'ensemble du musée.</p> <p>L'ambition du musée Sérusier est de toucher un public large et diversifié, aussi bien local que touristique. Le propos développé doit être accessible à tous, quel que soit le niveau de connaissance du sujet, de culture générale ou de familiarité avec les institutions muséales. C'est pourquoi la médiation est centrale dans ce projet, et que plusieurs niveaux de lecture doivent être proposés, différenciés par des supports diversifiés qui permettent aussi bien une approche globale qu'une approche plus spécifique.</p> <p>Les outils numériques proposés prennent eux même des formes variées (tablettes numériques, borne d'écoute, projection immersive...), dont chacune répond à différents objectifs : contextualiser, illustrer, approfondir le sujet, comprendre un propos complexe par le jeu, amuser et émerveiller... Ils participent ainsi pleinement à certaines des missions fondamentales du musée : diffusion des connaissances, éducation et plaisir du public.</p> <p>Certains ensembles décoratifs, aujourd'hui disparus, dispersés ou inaccessibles au public, pourront également être restitués dans leur intégrité par le biais de montages ou modélisations en trois dimensions des espaces. Ils participent donc également à la conservation des œuvres et permettent la production d'un propos complet, inédit et innovant.</p> <p>Enfin, la médiation du projet comprend également un parcours extérieur en huit étapes permettant de prolonger l'expérience du visiteur par une promenade dans la ville, de découvrir le patrimoine châteauneuvien lié à la présence du couple Sérusier mais aussi de déambuler dans la nature environnante qui a tant inspiré l'œuvre de ces artistes.</p> <p>Le projet représente un investissement conséquent pour la commune. Le budget global du projet est en effet de 2 848 153 €. Le musée devrait ouvrir ses portes à l'été 2024.</p> <p>Voir document de présentation plus détaillé en annexe de cette fiche.</p>
Partenaires	<p>La commune porte ce projet de construction du musée. Des partenariats sont lancés, notamment avec d'autres musées ayant des liens thématiques ou géographiques avec le futur musée Sérusier. Un comité scientifique composé de conservateurs de musées partenaires se met en place suivant les recommandations de la DRAC pour l'obtention de</p>

	l'appellation « Musée de France ». Des partenariats sont mis en place dans l'élaboration du projet scientifique et culturel avec le Musée de Pont-Aven (proximité géographique et thématique), avec les musées des Beaux-Arts de Quimper, Brest et Rennes, avec le musée du Faouët, mais aussi des musées hors du territoire breton, comme le musée Maurice Denis à Saint-Germain-en-Laye ou le musée d'Orsay à Paris.
Dépenses prévisionnelles	<p>INVESTISSEMENT :</p> <p>Études AMO-MO : 454 803 € Acquisition immobilière : 75 563 € Travaux préparation chantier : 174 050 € Travaux bâtiment : 1 929 000 € 1% artistique : 18 264 € Mobiliers et informatiques : 100 283 € Frais – Honoraires – Aléas : 96 170 € TOTAL : 2 848 153 €</p> <p>FONCTIONNEMENT à N à N+1 DEPENSES Personnel : 75 000 € Exploitation-bâtiment : 19 500 € Activités culturelles : 32 500 € TOTAL : 127 000 € RECETTES Billetterie : 35 100 € Vente-boutique : 5 000 € Autres (locations, etc.) : 2 000 € TOTAL : 42 100 €</p> <p>FONCTIONNEMENT à N+5 DÉPENSES Personnel : 90 000 € Exploitation-bâtiment : 22 500 € Activités culturelles : 37 500 € TOTAL : 150 000 € RECETTES Billetterie : 29 600 € Vente-boutique : 8 000 € Autres (locations, etc.) : 5 000 € TOTAL : 42 600 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Fondation Crédit Agricole : 75 000 € Etat : DETR 2018 : 67 200 € Etat – Contrat de ruralité 2018 : 100 000 € Etat – Contrat de ruralité 2019 : 150 000 € Etat – DSIL 2022 : 120 000 € Département – Pacte Finistère 2030 – volet 2 : 50 000 € Département – Pacte Finistère 2030 – volet 3 : 350 000 € Région – Bien vivre partout en Bretagne : 150 000 € Région – Fonds propres ? :</p>

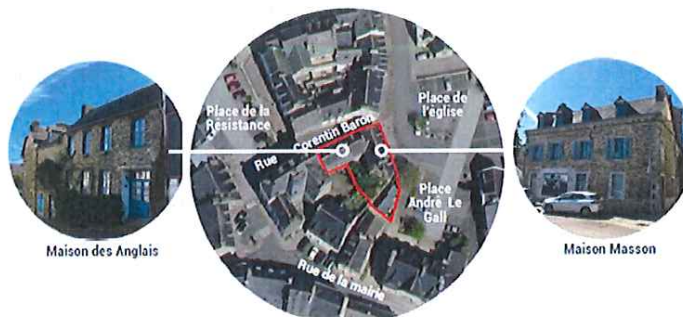
	<p>Europe – LEADER : 90 000 € TOTAL : 1 252 200 € Autofinancement : 1 595 953 € Dont emprunt : 1 000 000 €</p>
Calendrier	<p>Acquisitions foncières : 2018 AMO : Livré en 2019 Études de maîtrise d'œuvre : Lancées en 2020 Démarrage des travaux : Janvier 2023 Fin des travaux : Novembre 2024 Ouverture au public : Mars-Avril 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action inscrite dans l'étude de revitalisation produite en 2019 dans le cadre de l'AMI Dynamisme des Bourgs Ruraux.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement des études Validation APS et APD Dépôt du PC Sélection des entreprises Lancement des travaux Fin du chantier Ouverture au public Nombre de visiteurs</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce projet est le point de départ de la revitalisation du centre-ville. Il apporte un équipement culturel ambitieux en cœur de bourg. Le public visé correspond à la population du territoire, mais aussi à un public beaucoup plus large, intéressé par la thématique du musée. Il apportera ainsi des visiteurs, ce qui bénéficiera aussi au commerce local. Il changera aussi l'image du centre-ville, et participera à l'identité culturelle et patrimoniale du territoire.</p>

Annexe

Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur



Le projet de Musée Sérusier prend place entre la mairie et l'église Saint-Julien, pour partie dans deux maisons anciennes datant du XIX^{ème} siècle acquises par la Ville, la Maison Masson située Place de l'église et la Maison des Anglais située en retour de place, rue Corentin Baron.

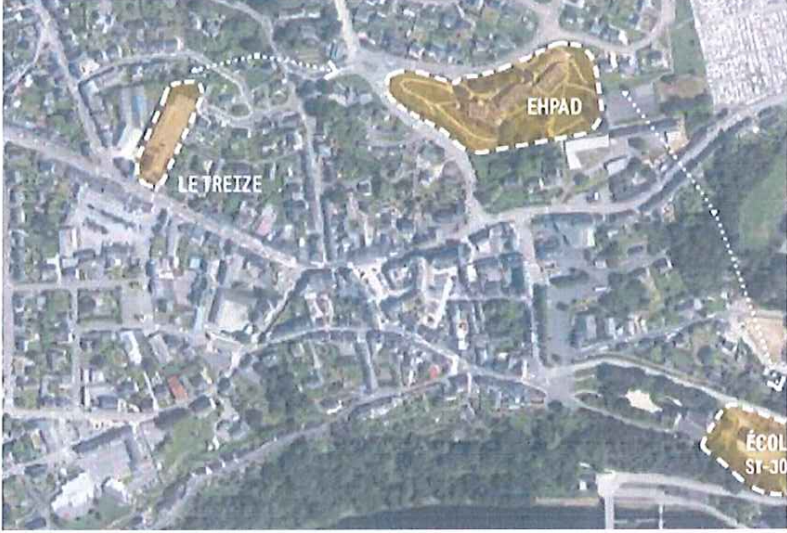


FICHE ACTION N° 12

Étude de programmation du site de l'ancien EHPAD et « le 13 »

Orientation stratégique	Développer une offre de services publics, de culture et de loisirs
Action nom	Étude de programmation pour la requalification du site de l'ancien EHPAD et du bâtiment « le 13 »
Action n°	12
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Châteauneuf-du-Faou Commune
Description de l'action	<p>La Commune anticipe des changements d'occupation pour deux bâtiments publics communaux situés dans le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou et souhaite penser leurs nouveaux usages. Cette action porte sur la réalisation d'une étude de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du projet de restructuration de deux bâtiments de propriété communale situés dans le centre-ville de Châteauneuf-du-Faou, en vue d'y accueillir de nouvelles activités. Il s'agit d'un EHPAD dont l'activité va être prochainement transférée dans un équipement neuf et du bâtiment appelé « Le 13 » qui est une ancienne école publique accueillant aujourd'hui le Secours Populaire, l'association d'aide à domicile des Montagnes Noires (ADSMN), et le centre de loisirs (CLSH).</p> <p>L'étude comporte 4 tranches, dont une ferme et trois optionnelles. Elle va de la préprogrammation de l'usage des deux bâtiments communaux, jusqu'à la fin du chantier pour l'un des bâtiments. La durée sera donc importante, elle est estimée à 5 ans.</p> <p>Ces deux bâtiments ont une surface conséquente (1500 m² et 3000 m²), et leurs usages futurs sont à penser et à rationaliser. Cette étude est la première étape vers la rénovation complète de ces bâtiments situés à proximité immédiate du cœur de ville. La mixité fonctionnelle, voire sociale, sera de rigueur pour aboutir à la création de lieux générateurs de lien social, que les populations s'approprient. Il conviendra aussi de rechercher les solutions permettant d'atteindre un certain équilibre financier pour la commune, au vu de l'étendue des travaux à réaliser.</p>
Partenaires	Les partenariats seront à instaurer pour le devenir de ces bâtiments de grande surface. L'étude permettra de déterminer ces partenariats selon les usages qui seront fixés.
Dépenses prévisionnelles	Dépense prévisionnelle d'étude : 76 375 € HT Dépense prévisionnelle travaux : inconnue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinancement prévisionnel de l'étude : Banque des Territoires : 38 187,50 € HT Autofinancement : 38 187,50 € HT



Calendrier	<p>Lancement de l'étude : Octobre-Novembre 2022 Fin du préprogramme : Début 2023 Programmation détaillée : Juin 2023 Consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre : Octobre 2023 Étude de maîtrise d'œuvre finalisée : Février 2024 Lancement des travaux : Octobre 2024 Achèvement des travaux : Hiver 2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Sélection de l'AMO Concertation avec la population et les usagers pressentis Validation du préprogramme Élaboration des partenariats Validation du programme détaillé Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre Validation de l'étude de maîtrise d'œuvre Dépôt des autorisations d'urbanisme Lancement des travaux Finalisation des travaux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ces deux grands bâtiments sont situés en centralité. La réhabilitation ou rénovation des édifices apportera une nouvelle offre de services à la population, tout en apportant de meilleures conditions d'exercice pour les associations du territoire.</p>
Annexe	 <p>Localisation des deux sites</p>

Annexe 3 : Calendrier prévisionnel

	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2026
Ancien cinéma		Études	Études	Travaux	Travaux					
OPAH-RU		Études								
Diag " Shop'In "	Étude									
Boutiques éphémères				Opération						
MCBAIC				Opération						
Manager commerce				Embauche						
Schéma circulation	Étude									
Signalétique				Étude	Travaux					
Requalification espaces publics		Consultation	Étude	Étude	Travaux					
Coloration façades	Consultation	Études	Travaux							
Musée Sérusier	Étude MOE		Travaux							
EHPAD + 13			Étude					Travaux		

Annexe 4 : Maquette financière pluriannuelle

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE CHATEAUNEUF-DU-FAOU ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Musée Sérusier	Commune	525 420,55 €	234 694,79 €	151 725,76 €	CD29 : 105 000 € Fondation Crédit Agricole : 25 000 €	Dont subvention à valider au titre du volet 3 du Pacte Finistère 2030 (80 000 €)
Coloration façades	Commune	12 500 €	6 250 €		BDT : 7 500 €	Subv. BDT à solliciter
AMO EHPAD+13	Commune	32 500 €	16 250 €		BDT : 19 500 €	Subv. BDT à solliciter
Signalétique	Commune	15 000 €	7 500 €		BDT : 9 000 €	Subv. BDT à solliciter
Etude préop. OPAH-RU	EPCI	60 000 €	4 500 €	30 000 €	BDT : 15 000 € CD29 : 6 000 € Commune : 4 500 €	Subventions ANAH et BDT à solliciter
Manager de commerce	EPCI	20 000 € ?			BDT : 10 000 €	Subv. BDT à solliciter

Total crédits État sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
181 725,76 €			2018 : 17 040 €		CR2018 : 84 685,76 € CR2019 : 50 000 €	ANAH : 30 000 €

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE

RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

POUR LA COMMUNE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Musée Sérusier	Commune	1 797 139,70 €	1 367 139,70 €	105 000 €	CD29 : 325 000 €	Dont subvention à valider au titre du volet 3 du Pacte Finistère 2030 (80 000 €)
Coloration façades	Commune	15 000 €	15 000 €			
AMO EHPAD+13	Commune	50 000 €	25 000 €		BDT : 30 000 €	Subv. BDT à solliciter
Signalétique	Commune	5 000 €			BDT : 3 000 €	Subv. BDT à solliciter
Requalification espaces publics	Commune	75 000 €				
Manager de commerce	EPCI	40 000 € ?			BDT : 20 000 €	Subv. BDT à solliciter

Total crédits État sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
				60 000 €	55 000 €	

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE

RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

POUR LA COMMUNE CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Musée Sérusier	Commune	308 885,63 €	107 685,63 €	60 000 €	CD29 : 70 000 € Leader : 71 200 €	Dont subvention à valider au titre du volet 3 du Pacte Finistère 2030 (70 000 €), et Leader (71 200 €)
Coloration façades	Commune	12 500 €				
AMO EHPAD+13	Commune	32 500 €				
Requalification espaces publics	Commune	25 000 €				
Ancien cinéma	Commune/ EPF	130 000 €	130 000 €			Fin de portage EPF
Manager de commerce	EPCI	20 000 € ?			BDT : 10 000 €	Subv. BDT à solliciter

Total crédits État sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
				60 000 €		

Annexe 5 : Délibération enjeux et orientations du projet de territoire de Haute Cornouaille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2022-154	Nomenclature 8.4
Projet de territoire – Validation des enjeux et des orientations du projet de territoire de Haute Cornouaille	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 octobre 2022 par voie électronique conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni

Salle du Conseil, siège de la Communauté de communes de Haute Cornouaille, 6 rue de Morlaix 29520 Châteauneuf-du-Faou,

Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,

Etaient présents : cf. liste en annexe

Joëlle LE BIHAN a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE DU PROJET :

L'ADEUPa a animé plusieurs ateliers et conférences avec élus et partenaires techniques au cours des derniers mois. Pour continuer à avancer sur le Projet de territoire, il est proposé d'en acter les enjeux et les orientations pour les prochaines années.

I. Les enjeux au regard de l'ambition des Élus

- ✓ Le maintien de la vitalité du territoire au service de la stabilité démographique
 - > La revitalisation et l'équilibre des centralités
 - > L'existence d'équipements et de services de proximité
 - > La diversification de l'habitat et l'organisation des parcours résidentiels
 - > La diversification du tissu économique
- ✓ La valorisation des ressources au service de l'économie dans le contexte des transitions écologiques
 - > Le soutien aux filières agricoles et agro-alimentaires
 - > Le positionnement touristique en s'appuyant sur la culture, les patrimoines matériels et immatériels
 - > L'autonomie du territoire par rapport à la production d'énergies renouvelables
 - > La maîtrise qualitative et quantitative de la ressource en eau
- ✓ L'organisation de solidarités au service de la cohésion sociale et territoriale
 - > L'amélioration de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions
 - > La valorisation de l'appartenance à la culture bretonne et rurale
 - > Le renforcement du bloc intercommunal
 - > Le maintien de l'existence de l'EPCI dans un système plus vaste

II. Les orientations

- ✓ Orientation 1 : Mobilisons-nous pour la vitalité de la Haute-Cornouaille

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900561-20221020-DELIB2022154-DE

1. Renforcer et reconquérir nos dix centre-bourgs et notre centre-ville de Châteauneuf-du-Faou
 2. Permettre les parcours résidentiels tout au long de la vie
 3. Étoffer l'offre de services en particulier à destination de nos jeunes
 4. Poursuivre la diversification économique
- ✓ Orientation 2 : Valorisons durablement nos ressources locales
1. Soutenir et accompagner les mutations de la filière agricole et agro-alimentaire
 2. Affirmer le positionnement touristique de la Haute Cornouaille en Centre Finistère
 3. Viser l'autonomie énergétique
 4. Garder la maîtrise qualitative et quantitative de notre ressource en eau
- ✓ Orientation 3 : Soyons fiers d'appartenir à un territoire identifié et qui nous rassemble
1. Agir solidairement en faveur de l'inclusion sociale et numérique
 2. Valoriser notre identité bretonne et rurale
 3. Faire bloc à l'échelle intercommunale pour véhiculer une image au service de l'attractivité
 4. Exister au sein d'un système territorial élargi

Retroplanning

- **Mardi 20 octobre 2022** : présentation en Conseil communautaire des orientations et objectifs pour validation.
- **Lundi 5 décembre à 18h00 lieu à définir** : organisation d'une table ronde de restitution des pistes d'actions.
- **Jeudi 15 décembre 2022** : validation en Conseil communautaire du projet définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a validé, à l'unanimité, les enjeux et les orientations du Projet de territoire.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 20 octobre 2022.

Le Président,
Bernard SALIOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900561-20221020-DELIB2022154-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Patrick WAQUIER	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINO	X			
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN		X		
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Jean-François SARREAU
Philippe ANSQUER	X			
Alain GUEGUEN	X			

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services,
Catherine LE PORS, Secrétaire de direction.